

DELIBERATION CA029-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 5 avril 2022

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 10 mars 2022

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 14 avril 2022, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

Signé le 25 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 avril 2022

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
10 mars 2022

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 10 mars 2022, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa <i>FRANZONE Ignacio</i>	Présent
BAHRI Ekram <i>BODSON Maxime</i>	Excusé
BARD Christine	Présente, puis excusée, a donné procuration à Madame RICHARD
BARILLÉ Régis	Excusé, a donné procuration à Monsieur LEMAIRE
BARREAU Mihaela	Présente
BERTÉ Violaine	Excusée, a donné procuration à Madame VINCENT
BICHE Sarah <i>PASQUINI Kyrian</i>	Excusée
BORDET Laurent	Excusé à 15h, a donné procuration Monsieur OGER
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Excusée, a donné procuration à Monsieur LELARGE
CERVERA Matteo <i>PERRITON Jade</i>	Excusé
CHAUVET Clément	Présent
CHÉDOTELE Frédérique	Excusée, a donné procuration à Madame REY
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée, a donné procuration Monsieur HINDRÉ
CHRISTOFOL Hervé	Excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUVET
DANIEL Christophe	Présent
DESPINOSE DE LA CAILLERIE Guillaume <i>MUCCI Nicolas</i>	Excusé
GAUMER Nathalie	Excusée, a donné procuration à Madame TAÏBI
HINDRÉ François	Présent
JARDINAUD Chloë <i>BION Lily</i>	Présente puis excusée à 18h40, a donné procuration à Monsieur AKIN
LEFRANÇOIS Corinne	Présente, puis excusée à 19h30, donné procuration à Madame VINCENT
LELARGE Antoine	Présent puis excusé à 18h10, donne procuration à Madame BARREAU
LEMAIRE Félicien	Présent puis excusé à 20h
LOURTIS Michel-Jean	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
MARION Roland <i>(suppléant : Roch BRANCOUR)</i>	Excusé
OGER Thierry	Excusé puis présent à 15h
PILET Benoît	Présent puis excusé à 16h
REY Anne	Présente
RICHARD Isabelle	Présente puis excusée à 16h, puis présente à 19h
SEGRETAIN Claudie	Excusée, a donné procuration à Monsieur DANIEL
TAÏBI Aude Nuscia	Présente
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Présente
ULLERN Anouk	Excusée
VINAY Aubeline	Présente puis excusée à 16h15
VINCENT Elsa	Présente

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, Agent comptable

Vincent GALLAIS, Adjoint à la Cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes

Olivier HUISMAN, Directeur général des services

Membres invités par le Président, présents :

Dominique BAUPIN, Directeur de la direction du pilotage et de l'évaluation

Nathalie CLOT, Directrice du service commun de la documentation et des archives

Éric DELABAERE, Vice-Président Politique ressources humaines et dialogue social

Ludovic GALISSON-VEILLE, Responsable - Elaboration / Consolidation Budget UA, Direction des affaires financières

Dominique GRIGNON, Commissaire aux comptes

Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de cabinet

Philippe LERICHE, Directeur de la Faculté des Sciences

Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Christine SECHE, Chargée du contrôle interne budgétaire, de la formation et de l'audit

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	7
1.1. Rapport d'évaluation du HCERES et réponse de l'établissement	7
1.2 Retour sur les appels à projets	8
1.3 Méthodologie du contrat d'établissement	10
1.4 Elections étudiantes	11
1-5 Point élections aux commissions statutaires	12
1-6 Point élections collège usagers COMUE UA LMU	12
2. Approbation du procès-verbal du CA	13
2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2021	13
3. Prospective et moyens	13
3.1 Rapport annuel de performance 2021	13
3.2 Approbation du Compte financier 2021 et affectation du résultat	16
3.3 Rapport annuel de l'activité de la fondation	22
3.4 Dispositif du contrôle interne financier – plan d'action 2022	24
3.5 Tarifs de la formation continue 2022-2023 – vote	26
3.6 CPER 21/27 - Volet Immobilier - Dossier d'expertise et de labellisation - Action Extension et restructuration POLYTECH ANGERS – vote	27
3.7 Demandes de subvention des associations	30
4. Vie de l'établissement	31
4-1 Convention passerelle terre de sciences	31
5. Ressources Humaines	31
5-1 Contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques	31
5-2 Chaires de professeur junior	32
5-3 Nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) – information	35
5-4 Lignes directrices de gestion indemnitaires de l'UA	37
5-5 Modification de la délibération CA0119-2021 du 29 novembre 2021 relative aux critères d'attribution et l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022	40
5-6 Voie temporaire d'accès au corps des PR - Campagne de promotion interne au titre des années 2021 et 2022	41
5-7 Modification de la délibération CA-025-2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels	41
5-7 a LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – 1er choix des sections	43
5-7 b LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – 2ème choix des sections	45
5-7 c LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – ventilation par année	46
5-8 Modification de la délibération CA-115-2021 relative aux primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022	47
5-9 Modification de la délibération CA-073-2021 relative au référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2021-2022	47
5-10 Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires universitaires de santé	49
6. Enseignement et conventions	49
6-1 Calendrier universitaire 2022-2023	49

6-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en master.....	49
6-3 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)50	
6-4 Modification de la délibération CA 145-2021 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé à la rentrée de septembre 2022	50
6-5 Création de l'attestation universitaire « Simulation en Santé niveau 2 » - Faculté de santé	51
6-6 Création du DIU physiologie, médecine et traumatologie du sport – Faculté de santé	51
1. ANNEXE : Diaporama de la séance du 10 mars 2022	52

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h32. À l'ouverture de la séance du 10 mars 2022, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 19 membres présents, 9 procurations).

En préambule de l'ouverture du Conseil d'administration, Monsieur ROBLÉDO annonce le départ de M. Olivier HUISMAN, Directeur général des services, de l'Université d'Angers dès ce jeudi 10 mars 2022.

Il va devenir Secrétaire général du Vice-rectorat de la Polynésie française. Le Directeur général des services exerçait ses missions depuis 6 années à l'Université d'Angers. Monsieur ROBLÉDO a particulièrement apprécié avoir travaillé avec lui. Monsieur HUISMAN dispose de qualités humaines et professionnelles indéniables. Il savait percevoir les situations individuelles, avec une connaissance fine des personnes, tout en étant capable d'embrasser des problématiques beaucoup plus collectives et politiques. Ce type de compétences sont assez rares. Si personne n'est irremplaçable, les personnels ne sont pas toujours interchangeables. Monsieur ROBLÉDO regrette personnellement son départ.

L'Université d'Angers va devoir le remplacer. De nombreuses candidatures ont déjà été réceptionnées.

Monsieur ROBLÉDO remercie au nom de l'Université d'Angers le travail accompli par le Directeur général des services.

Les membres du Conseil d'administration applaudissent Monsieur HUISMAN.

Monsieur ROBLÉDO fait un 2^{ème} préambule avant l'ouverture du Conseil d'administration. Il souhaite évoquer la guerre en Ukraine. La sidération a fait place à l'indignation, puis à la colère et à l'inquiétude. Tous ces sentiments partagés s'accompagnent d'un élan de solidarité extrêmement important, individuel et collectif. Les personnels et les étudiants de l'Université d'Angers en font partie.

Monsieur ROBLÉDO a lancé un appel à la solidarité par l'intermédiaire de la newsletter et il a obtenu de nombreuses réponses, de propositions de dons ou d'accueil de réfugiés. Cette solidarité traduit l'émotion particulière de la France, qui n'efface pas pour autant d'autres situations qui peuvent être identiques dans d'autres endroits du monde. Les Français sont particulièrement touchés par cette guerre qui se passe en Europe, avec un peuple auquel les Français s'identifient facilement. Les raisons de cette guerre attaquent des valeurs profondes qui sont partagées.

Cette attaque démontre la fragilité de certaines valeurs qui semblent ancrées dans le quotidien mais qui, finalement, par la volonté d'un homme, peuvent voler en éclats. Les valeurs de liberté, d'égalité, de démocratie partagées restent un idéal qu'il faut toujours et encore défendre. Ces valeurs ne sont pas acquises définitivement. Il est facile d'être démuni par rapport aux réponses qu'il conviendrait d'apporter face à un tel comportement. La résignation ne doit pas être de mise.

Concernant les élans de solidarité naturels, le principe d'efficacité doit être une ligne de conduite. Les demandes émanent de beaucoup d'endroits différents. Cela doit nécessiter une organisation rigoureuse. L'Université a commencé à réfléchir à un certain nombre d'actions et elle s'est vite aperçue qu'il était nécessaire que ces élans de soutien soient organisés à plusieurs échelles. À l'échelle de l'Université, mais également à l'échelle locale, régionale et nationale. L'Université a pris attache auprès de la Mairie d'Angers et de l'Agglomération d'Angers pour que l'ensemble des initiatives individuelles puissent être organisées de façon rationnelle. Monsieur ROBLÉDO a sollicité l'avis de ses collègues responsables d'établissement, sous l'égide de l'agglomération et de la mairie. Monsieur PILET s'occupe de la coordination des différentes actions. La bannière de l'Université ne sera pas nécessairement mise en avant dans le cadre de ces actions mais elle est bien présente.

Il conviendra également de déterminer quelle est la nature des dons les plus essentiels.

Monsieur PILET explique qu'une réunion d'Angers-Loire-Campus va être organisée la semaine prochaine afin de permettre d'avoir une vision plus globale. La logistique est la première difficulté. Il ne semble plus pertinent d'effectuer des dons en nature. Par exemple, 1 kg de pâtes coûte 1€ en France mais il va finir par coûter 8 à 9€ à l'arrivée en Ukraine, s'il n'a pas été pillé avant. La générosité est très importante à Angers, en France et dans toute l'Europe mais elle doit être canalisée. Le mot d'ordre des autorités ukrainiennes, polonaises, moldaves est que les besoins sont importants mais l'acheminement doit être organisé. La meilleure solution est le don financier, à des institutions reconnues telles que la Croix Rouge, Médecins sans frontières, le fonds d'urgence des collectivités.

Le MESRI va très probablement organiser les éléments pour travailler de pair à pair au niveau des Universités.

Monsieur ROBLÉDO indique que la première réaction de l'Université a été de se préoccuper de la situation des étudiants et des collègues Ukrainiens. L'Université n'a pas oublié les étudiants russes ou biélorusses, qui subissent aussi la situation et qui sont dans une situation financière qui peut être encore plus préoccupante que celle des étudiants ukrainiens. Les étudiants ne sont bien évidemment pas expulsés, ils peuvent bien sûr s'ils le souhaitent continuer leurs études à l'Université d'Angers, mais ils vont très probablement vouloir rentrer chez eux. Ces étudiants n'ont par exemple plus accès à leur compte bancaire en raison des sanctions économiques qui frappent la Russie.

1. Informations

1.1. Rapport d'évaluation du HCERES et réponse de l'établissement

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il explique que le rapport du HCERES est positif dans son ensemble. De nombreux points forts ont été mis en évidence. Ces points forts se rapportent à la politique de formation et la volonté forte de la communauté de faire en sorte que les étudiants réussissent à l'Université. L'organisation a été jugée pertinente et efficace sur différents sujets.

Le HCERES a souligné le sentiment d'appartenance très fort de la communauté à l'Université d'Angers, après les entretiens menés avec différents interlocuteurs. Ce sentiment d'appartenance permet de pouvoir envisager différents projets, malgré un déficit important en termes de moyens et de personnels.

Le HCERES a noté la bonne intégration de l'Université sur son territoire, avec un soutien important des collectivités locales ou régionales au développement et à l'activité de l'Université.

Certains points doivent être améliorés d'après le HCERES qui a estimé que la situation financière de l'Université nécessite de réaliser des choix. Le mode de management a été jugé très positif en termes de collégialité, de transparence et d'implication des différentes parties de l'Université. Pourtant, le HCERES a estimé que ce mode de management ne sera probablement pas adapté aux choix politiques forts qu'il conviendra très probablement de faire. Le mode de gouvernance devra être plus vertical.

Monsieur ROBLÉDO est opposé à ce type de gouvernance. Il a répondu en ce sens au HCERES. Monsieur ROBLÉDO est très attaché au dialogue qui peut être construit au sein de la communauté et avec les différents partenaires. Si des décisions très compliquées devaient être prises, il estime qu'elles ne devraient pas s'affranchir de la nécessité de la discussion.

Par ailleurs, tant que les paramètres de la dotation de l'Université ne sont pas au niveau de ce qui est observé à l'échelon national, il n'est pas envisageable de proposer comme principale solution pour équilibrer les finances d'avoir moins de projets ou d'accueillir moins d'étudiants. Les négociations vont continuer à se poursuivre avec le ministère au regard d'un certain nombre de sujets et de critères objectifs.

Si l'Université parvenait à une dotation par étudiant comparable à la moyenne nationale mais qu'elle était toujours en difficulté financière, il conviendrait alors d'interroger son mode de fonctionnement. Monsieur ROBLÉDO estime que les outils déployés, les politiques mises en place prouvent la bonne efficacité de l'Université d'Angers. L'Université est comptable des deniers publics qui lui sont attribués. Néanmoins, la vie quotidienne des étudiants et des collègues, qui sont fortement impliqués dans l'établissement, présente des limites qui ne peuvent pas être franchies.

Monsieur ROBLÉDO a fait part de ses observations par courrier.

Le Directeur du HCERES a répondu en réitérant le point de vue que l'Université devait emprunter le chemin étroit lui permettant néanmoins d'envisager un mode de gouvernance plus vertical.....

1.2 Retour sur les appels à projets

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Certaines réponses aux appels à projets ont été réalisées par la COMUE, d'autres par l'Université d'Angers.

La COMUE a répondu à un AMI « Emergences » en déposant le projet de micro-master « pour une attractivité internationale de la formation à et par la recherche en licence ». Une réponse favorable a été apportée à ce projet en février 2022. L'enveloppe associée est de 80 000€. Il s'agit de l'enveloppe maximale qu'il était possible d'obtenir sur ce type d'appels à projets.

La COMUE a de nouveau déposé le 1er février 2022 le projet INTEGRAAL, en réponse à l'AAP Excellences sous toutes ses formes, dans la cadre du PIA4. La réponse devrait, *a priori*, être communiquée en avril 2022.

Monsieur ROBLÉDO rappelle l'objectif de cet appel à projets qui n'a pas changé depuis la première vague. Il s'agit de reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site. Il convient de mener une stratégie élaborée à partir de la dynamique territoriale et des besoins spécifiques du site.

L'enveloppe associée s'élève à 800 millions d'euros. Cette enveloppe est répartie de façon égalitaire entre d'une part les établissements IDEX ou I-SITE, et d'autre part les établissements non IDEX ou I-SITE, catégorie à laquelle appartiennent l'Université d'Angers et Le Mans Université.

La 3ème et dernière vague se tiendra en octobre 2022.

D'autres appels à projets vont être déposés uniquement par l'Université d'Angers.

Dans le cadre du PIA4, un AMI CMA-Compétences et Métiers d'avenir pourra être déposé le 5 juillet 2022, et un projet accélération des stratégies de développements des établissements ESR pourra être déposé le 14 juin 2022.

L'Université n'est pas encore certaine de répondre au projet AMI CMA-Compétences et Métiers d'avenir. Elle est partenaire du projet déposé par l'Institut Agro. L'appel à projets est construit en deux phases. Une première phase permet d'obtenir quelques moyens pour faire une étude sur les métiers de demain dans un secteur d'activités qui mériterait d'être accompagné en termes de formation.

Lorsque cette phase débouche sur des préconisations concrètes, une deuxième phase permet un accompagnement en termes d'ingénierie pédagogique.

Concernant le projet accélération des stratégies de développement des établissements, l'Université d'Angers va répondre à cet appel à projets. L'objectif est de présenter des dispositifs sur lesquels il sera possible de recruter un potentiel RH financé dans un premier temps par l'appel à projets. La mission du personnel recruté sera de trouver des sources de financement futures. A l'issue des 3 années, les personnes doivent arriver à générer un flux financier supérieur au salaire auquel elles sont rémunérées. Cela pourra permettre de développer des actions autour de la formation tout au long de la vie, la formation continue, de l'apprentissage. L'Université d'Angers a des perspectives de croissance importantes en ce domaine mais elles ne peuvent actuellement pas être développées en raison d'un manque de soutien RH.

Pour ce qui concerne la 2ème vague des chaires de professeur junior, deux projets ont été déposés le 21 février 2022 (*note post-séance : un projet a été retenu*).

Un projet Label Sciences avec et pour la société (SAPS) 2ème vague a été déposé le 1er mars 2022. L'objectif est de permettre un lien plus fort entre la production des laboratoires et la société, en termes de diffusion de la culture scientifique et technique. Il sera aussi possible de faire appel à la société pour proposer des projets de recherche. L'objectif est de renforcer l'acceptabilité de la recherche vis-à-vis du public.

L'Université d'Angers est également partie prenante d'une alliance européenne EU Green, dont le projet doit être déposé le 22 mars 2022. L'Université est en partenariat avec 8 autres universités européennes.

Un projet MSCA COFUND Phd sera déposé en février 2023. Ce projet permettra d'obtenir des financements européens pour les mobilités, par exemple en termes d'accueil de doctorants.

Pour ce qui concerne le projet INTEGRAAL, sa nature a considérablement évolué par rapport au dépôt de la première vague.

15 projets ont été retenus dans le cadre de la première vague sur 35 projets déposés (diapositive 13). Une enveloppe de 295 millions peut encore être mobilisée pour les établissements hors IDEX ou I-SITE. Ce montant va être réparti lors des 2 dernières vagues.

Monsieur ROBLÉDO présente l'évolution globale du projet (diapositive 10). La COMUE a tenu compte des éléments communiqués lors du premier dépôt. Le jury n'avait pas compris le contexte du projet, ni les défis auxquels la COMUE envisageait de répondre.

La COMUE a tenté d'inscrire ce projet dans une perspective plus large en expliquant qu'elle avait pour objectif de répondre aux défis liés aux transitions environnementales et socio-écologiques. Un certain nombre de sujets ont été repositionnés en redéfinissant des contours

d'axe. Cette réponse s'appuie sur les compétences disponibles au sein de la COMUE. 4 grands sujets ont été identifiés : agroécologie et durabilité des semences ; acoustique, molécules et matériaux pour l'énergie et la santé ; enfant et jeunes dans une société en transitions ; gestion des risques et aide à la décision dans un environnement en transition.

Ces thématiques avaient déjà été identifiées dans les graduate schools du premier projet déposé.

Ces grands défis vont être traités à partir de différentes priorités et axes (diapositive 13).

Monsieur ROBLÉDO présente quelques exemples d'actions concrètes (diapositive 14) en évoquant le projet Green campus développé sur le campus de Belle-Beille. Ce projet est porté par l'Université, l'INRAe et l'institut Agro. L'objectif est de devenir un site pilote en termes de Green campus sur le site de Belle-Beille. Le travail sera mené avec la mairie et l'agglomération.

Cela fait écho à un projet interne à l'Université pour un campus zéro carbone.

Monsieur ROBLÉDO présente les éléments de construction budgétaire du projet (diapositive 15). Le coût global du projet s'élève à 160,6 millions d'euros sur une durée relativement longue puisqu'elle s'élève à 10 ans. Ce montant intègre les ressources humaines et quelques coûts directs pour lesquels une contribution de 20,3 millions va être demandée, répartie sur 5 volets. Les parties les plus importantes sont attribuées à la formation et à la recherche. Des projets de cette envergure nécessitent différents encadrements et du pilotage.

Monsieur ROBLÉDO explique que le projet a été présenté à un certain nombre de partenaires. Le projet INTEGRAAL va s'intégrer dans le territoire à la fois régional et métropolitain, avec le concours de la Région mais aussi des départements de la Sarthe et de la Mayenne. L'Université a essayé de mettre en avant la cohérence du projet INTEGRAAL avec les projets des collectivités.

Monsieur ROBLÉDO présente la gouvernance du projet INTEGRAAL (diapositive 17). Le projet est porté par la COMUE et non par une structure externe. Le pilotage est à la fois stratégique et opérationnel. Le niveau stratégique se situe au niveau du Conseil des membres, du Conseil d'administration et du Sénat académique de la COMUE. Au niveau opérationnel, une équipe sera en lien avec les différents sujets du projet INTEGRAAL. Un regard extérieur a été souhaité. Des experts scientifiques externes seront sollicités et une conférence sera organisée avec les partenaires socio-économiques.

1.3 Méthodologie du contrat d'établissement

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Le contrat d'établissement doit être plus resserré qu'à l'accoutumée en faisant principalement apparaître quelques axes stratégiques. La logique a été inversée par rapport au contrat précédent. Le MESRI avait à l'époque demandé de valider un projet d'établissement pour servir de base à la formalisation du contrat de site. Il est désormais demandé la présentation de quelques éléments sur lesquels l'établissement souhaite être particulièrement accompagné.

La gouvernance avait établi sa stratégie sur la construction du projet d'établissement. Plusieurs séminaires ont été organisés pour alimenter différents sujets, susceptibles d'apparaître dans le projet d'établissement.

Le projet d'établissement est un guide, une référence sur laquelle il est possible de s'appuyer pour asseoir un certain nombre de décisions.

Le principe actuel est que ces éléments servent de base pour les discussions annuelles avec la DGESIP dans le cadre du dialogue stratégique de gestion.

Ce contrat permettra l'articulation entre différentes priorités, celles des établissements et celles de la COMUE. Il conviendra également de tenir compte des priorités nationales. L'ensemble de ces éléments doivent s'articuler.

Un contrat de site va être établi entre la COMUE et le ministère, puis des volets spécifiques seront portés par chacune des 2 universités. Monsieur ROBLÉDO ignore comment les autres acteurs vont interagir avec l'Université dans la construction de ce contrat de site territorial. Le CROUS, les organismes de recherche nationaux et les collectivités feront partie des interlocuteurs. Les Régions risquent d'être davantage sollicitées en tant que cheffes de file. La DGESIP n'a pas encore communiqué sur une organisation précise. Les établissements privés d'enseignement supérieur d'intérêt général seront également parties prenantes dans la discussion avec le ministère.

Une première réunion va se tenir le 31 mars 2022. Les échanges devront être achevés fin décembre 2022 par le vote du contrat dans les instances des établissements. Les 2 instances sollicitées pour un vote formel seront le Comité technique et le Conseil d'administration. Les éléments seront présentés pour information au Conseil académique plénier.

L'établissement a d'ores et déjà transmis un certain nombre de documents avant cette première réunion du 31 mars 2022. Une ébauche du contrat de site a été transmise, avec un certain nombre d'axes. Madame RICHARD explique que le calendrier de réunion est organisé avec une réunion globale, une réunion avec la DGESIP sur les aspects formation et international, puis une réunion le 17 juin 2022 avec la DGRI et les organismes de recherche nationaux sur les aspects recherches et innovation.

En conséquence, le plan actuel prévoit un axe recherche, un axe formation, et un axe incluant les autres missions de l'Université. L'établissement sera attentif à la réponse de la DGESIP. L'Université a transmis une note demandant un accompagnement financier, afin que l'établissement puisse mener à bien ses projets.

Un retour sera effectué aux élus à l'issue de cette première réunion du 31 mars 2022.

Le CNESER sera conduit à se prononcer sur l'offre de formation le 6 juillet 2022.

Le document final ne devra pas dépasser 10 à 12 pages. Il proposera une présentation générale sur les enjeux, la signature du site, les axes stratégiques retenus et les objectifs associés. Ces objectifs devront être traduits en actions, en jalons et en indicateurs. Ces indicateurs seront suivis tous les ans dans le cadre du projet annuel de performance et du rapport annuel de performance.

1.4 Elections étudiantes

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le renouvellement des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université a eu lieu les 8 et 9 février 2022 à distance par voie électronique.

Il présente les résultats des élections (diapositive 23). Le taux de participation s'est élevé à 12,43%. Il est en hausse par rapport à 2020 où il était seulement de 8%. Monsieur ROBLÉDO juge néanmoins ce taux de participation très faible et non satisfaisant. De nombreuses campagnes de communication sont pourtant réalisées. Un travail de terrain est aussi assuré par les associations étudiantes pour favoriser la participation à ces élections.

Monsieur ROBLÉDO félicite les étudiants élus et les remercie pour leur engagement. Il est important que les étudiants soient représentés dans les conseils. Il a conscience que cela n'est pas toujours facile d'être présent, notamment lorsque les instances se tiennent en même temps que les cours ou les examens. Il conviendra de réfléchir à une reconnaissance de l'engagement étudiant dans la vie démocratique de l'établissement.

Les deux étudiants représentant l'UNEF sont présents à ce Conseil d'administration. Les étudiants représentant la Fé2A sont excusés car en examen. Les étudiants de l'UNI sont absents.

A la demande du Président, les deux étudiants se présentent.

Monsieur AKIN explique qu'il s'agit de son 2^{ème} mandat d'élus au Conseil d'administration. Il est inscrit en L3 économie gestion. Il est Président de l'UNEF Angers. Il est en outre élu au Conseil d'administration du CROUS des Pays de la Loire.

Madame JARDINAUD est étudiante en Psychologie à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Elle fait partie de l'UNEF Angers depuis 5 ans. Elle est également élue au Conseil d'administration depuis 5 ans et se réjouit de pouvoir venir assister à la séance en présentiel.

1-5 Point élections aux commissions statutaires

En cohérence avec le renouvellement du collège des étudiants aux services centraux, Monsieur ROBLÉDO explique que des élections sont organisées en ligne afin de pourvoir les sièges aux commissions permanentes et conseils de gestion de services communs de l'Université d'Angers. Il présente les commissions concernées (diapositive 25).

Les appels à candidatures ont débuté le mercredi 23 février 2022.
Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 9 mars 2022 inclus.

Les électeurs sont les membres titulaires du Conseil d'administration, à l'exception de l'élection à la Commission Vie d'établissement où seuls les représentants titulaires des étudiants votent.

Les élections se tiendront du lundi 14 mars 2022 à 9h au mardi 15 mars 2022 à 17h.

Les résultats seront proclamés par arrêté du Président de l'Université d'Angers.

1-6 Point élections collège usagers COMUE UA LMU

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il convient également de renouveler les représentants des étudiants au Conseil d'administration de la COMUE. Il conviendra précisément d'élire 3 représentants des usagers titulaires et 3 représentants des usagers suppléants.

L'élection s'effectuera au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

L'alternance des sexes devra être respectée lors du dépôt des listes de candidats.

Le dépôt des listes de candidats devra s'effectuer au plus tard le lundi 14 mars 2022 à 12h.

Le scrutin se tiendra du 5 avril 9h au 6 avril 16h sans interruption, à distance par voie électronique.

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention, 1 membre porteur d'une procuration est arrivé en cours de séance.

3. Prospective et moyens

3.1 Rapport annuel de performance 2021

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Concernant les indicateurs de réussite en licence, Monsieur BAUPIN est en mesure de communiquer les derniers chiffres transmis par le ministère. Ces chiffres n'étaient pas connus lors de la présentation du projet annuel de performances au Conseil d'administration du 16 décembre 2021.

Il présente l'indicateur tel qu'il existait au moment où le contrat 2017-2021 a été préparé. Le ministère ne calcule plus l'indicateur de cette façon-là. L'Université a souhaité maintenir cet indicateur puisqu'il était prévu dans le contrat et permet une comparaison dans le temps.

Le taux de réussite en licence en 3 ans des primo-entrants qui ont réalisé leurs études dans le même établissement durant les 3 années est en augmentation. Il s'élève à 65,6%. Ce résultat est au-delà de la cible prévue dans le contrat.

Monsieur BAUPIN présente la déclinaison par type de baccalauréat et par sexe (diapositive 33). Concernant les bacheliers généraux, le taux est en augmentation. La fluctuation est plus importante concernant les bacheliers technologiques et professionnels qui sont peu nombreux (10-11%) devant conduire à une interprétation prudente

Le taux de réussite des bacheliers professionnels et technologiques est très élevé par rapport à ce qui est constaté au niveau national.

L'écart de réussite observé depuis de nombreuses années entre les hommes et les femmes est constant dans le temps. Les femmes réussissent mieux que les hommes.

Le nouvel indicateur, qui n'avait pas été prévu dans le contrat précédent, correspond à une nouvelle méthodologie du ministère. Le taux est calculé sur les néo bacheliers qui n'ont pas changé de groupe disciplinaire, quel que soit l'établissement dans lequel ils obtiennent leur licence 3 ou leur licence professionnelle.

L'Université d'Angers est en 3ème position pour ce taux de réussite en licence en 3 ans.

Monsieur BAUPIN rappelle que la valeur ajoutée se calcule en fonction de la population de base, l'âge d'obtention du baccalauréat, la mention obtenue, la catégorie socioprofessionnelle des parents etc. A partir de ces données, le ministère calcule des moyennes d'obtention de la réussite de la licence en 3 ans sur l'ensemble de la population des étudiants et sur l'ensemble des universités françaises.

Ils attendent un taux de réussite à l'Université d'Angers d'environ 38%. L'Université se situe à 48,5%. Cette valeur ajoutée de plus 10 points supplémentaires place l'établissement à la 3ème place nationale.

Monsieur BAUPIN précise les taux de réussite concernant le taux de passage de L1 en L2, le taux de réussite en 3 ans et le taux de réussite en 4 ans avec les derniers chiffres transmis par le ministère.

Pour la cohorte 2019-2020, le taux de passage des néo bacheliers en L2 est très élevé. Il s'agissait de la première année de crise sanitaire, avec le premier confinement en mars 2020. Le taux de passage de L1 à L2 conditionne beaucoup la réussite en licence en 3 ans, ou en 4 ans. Avec plus de 10 points de taux de passage par rapport aux années précédentes, il sera intéressant de vérifier si cette réussite se confirme pour la cohorte concernée.

Concernant les BUT (diapositive 37), une frise présente l'évolution de la réussite en 2 ou 3 ans. L'IUT d'Angers se classe entre la première et la deuxième position nationale ces dernières années. Les taux de réussite sont stables dans le temps avec des taux en 2 ans situés autour des 84% et des taux en 2 ou 3 ans très proches des 90%.

Monsieur BAUPIN rappelle qu'il avait été constaté une importante augmentation du taux de réussite en master lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2021. Il a obtenu les chiffres d'une année supplémentaire qui confirment cette augmentation. Ce taux est toujours en augmentation, passant de 71,5% à 73,7% pour le taux de réussite des masters en 2 ans. Cela est bien au-delà de la cible fixée. Cette cible avait été définie avant la mise en place de la sélection en master 1. Cela explique certainement pourquoi le taux est passé de 55% à 71%.

L'Université d'Angers est située à la 10ème place nationale pour ce taux de réussite. Avant la réforme de la sélection en master, elle se situait entre la 30ème et la 40ème place. Le taux de réussite était proche des moyennes nationales en 2017-2018. Sur l'année de référence 2019-2020, un écart important, de 10 points d'écart, est constaté par rapport aux moyennes nationales. La valeur ajoutée est cependant en légère baisse. Les taux de réussite en master ainsi que les différents taux de valeur ajoutée ont augmenté dans toutes les universités. En conclusion, ce taux est un peu en baisse pour l'Université d'Angers mais la valeur est quand même 7 points au-dessus de ce qui était attendu. Cet écart place l'Université d'Angers à la 15ème place nationale.

Concernant la réussite en doctorat, le calcul s'effectue en observant les doctorants qui ont soutenu et obtenu leur thèse pour chaque année civile en considérant leur première année d'inscription en thèse. Cela permet de connaître la durée de leur doctorat. Depuis 2 ans, les doctorats obtenus en moins de 40 mois sont en baisse avec un taux de 35%, contre 42% pour les années précédentes.

Par rapport au calcul sur 52 mois, le taux est également en baisse par rapport à ces dernières années. Un rebond est observé en 2021. Monsieur BAUPIN rappelle que l'année 2020 a eu

une incidence sur les soutenances de thèses. Les impacts s'observent sur les années qui suivent car les soutenances ont été décalées.

Monsieur BAUPIN présente quelques indicateurs qui connaissent des évolutions intéressantes. Par exemple, l'accès aux services et aux ressources documentaires de la bibliothèque universitaire avec une importante baisse en 2020 du nombre d'entrées à la BU puis un important rebond en 2021 malgré un contexte sanitaire complexe qui a perduré. Il est constaté une baisse importante concernant la documentation électronique. Il s'agit d'un indicateur de suivi au niveau national pour lequel des objectifs étaient fixés. Il a été permis aux étudiants d'accéder à des ressources en Open Access sans passage par le portail de la bibliothèque universitaire. Aucun suivi ne peut être effectué. Il s'agit d'une facilité pour les étudiants mais les services n'ont plus aucune traçabilité. La baisse apparente doit donc être relativisée.

Concernant les parts de publication de référence internationale de l'Université dans la production scientifique française, cet indicateur est calculé sur 3 années. Il s'élève à 1,10%. Ce taux est en hausse ces 3 dernières années. Cela est très significatif à l'échelle d'un établissement comme l'Université d'Angers. Un travail a été fait au niveau de la signature ainsi qu'un repérage minutieux des publications opéré chaque année. Ces différents travaux portent leurs fruits dans l'évolution de cet indicateur.

Concernant le nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse, ce nombre est en baisse pour la 3ème année consécutive. Cette baisse n'est pas propre à l'établissement, elle se retrouve au niveau national.

Le nombre de projets financés par le FSDIE a connu une baisse logique, très importante, en 2020. La baisse est liée au contexte sanitaire. Le nombre de projets financés a ensuite connu une forte remontée en 2021. Ces chiffres restent en deçà de ceux observés en 2019. Il faut relancer la dynamique qui existait à cette époque, antérieurement à la crise.

Le taux d'exécution est en revanche élevé. Un certain nombre de soutiens et d'aides exceptionnelles ont été versés par l'établissement aux associations étudiantes.

Concernant l'égalité femmes hommes, la part de femmes maitresses de conférences est en augmentation de 0,4 points. 45,7% de femmes sont maîtresses de conférences sur l'ensemble de l'Université.

Concernant les professeures d'université, une baisse de moins 1,4 points est constatée. 23,8% de la population féminine a le grade de professeur. Ces chiffres n'incluent pas la population hospitalo-universitaire.

Monsieur AKIN a connaissance d'une croissance du nombre d'étudiants extracommunautaires. Il demande si les établissements ayant appliqué les droits d'inscription différenciés connaissent une baisse des inscriptions de ces étudiants.

Monsieur BAUPIN répond qu'il pourrait avoir communication des chiffres, mais qu'il ne les a pas en mémoire. Ce chiffre doit par ailleurs être mis à jour pour 2021-2022. Ces éléments sont probablement visibles sur dataESR ou sur l'Open Data.

Monsieur ROBLÉDO précise que très peu d'établissements ont mis en place ces tarifs différenciés. L'impact sera surtout observé en fin d'année 2022, puisque les droits différenciés n'ont pas été appliqués de manière rétroactive.

Il explique que des études internationales avaient démontré que lorsque ces droits différenciés étaient mis en place, il pouvait être constaté une baisse sensible des inscriptions.

Madame RICHARD estime qu'il sera important de suivre les taux de réussite en licence de cette promotion ayant validé la L1 en 2020. Si cette promotion a un taux de réussite en licence en cohérence avec ce taux de passage de L1 en L2, cela peut interpeller sur ce qui pouvait être pratiqué les années antérieures. Cela pourrait signifier que des étudiants n'intégraient pas la L2 alors qu'ils en avaient peut-être le niveau. Ces résultats seront intéressants à observer pour permettre à l'établissement de s'interroger, éventuellement, sur ses pratiques d'évaluation, sa stratégie du redoublement.

Monsieur BAUPIN répond que le taux de passage de L2 en L3 est tout de même plus faible pour cette promotion, mais il conviendra d'observer le taux global sur la réussite en 3 ans.

Madame REY rappelle que les étudiants qui sont en césure sont comptabilisés sur 4 années en licence et sur 3 années en master. Cette donnée peut modifier les chiffres des formations pour lesquelles un nombre d'étudiants non négligeable font des césures.

Concernant le taux de réussite en doctorat, Monsieur LEMAIRE estime que la baisse observée est inquiétante. Il demande si des données chiffrées peuvent être disponibles, par exemple en distinguant les sciences humaines et sociales des sciences dites « dures ». Les durées de thèse sont plus importantes en sciences humaines et sciences sociales. Au vu de la baisse constatée, il estime que la crise sanitaire ne peut pas être la seule raison. Les tendances chiffrées pourraient peut-être aider à développer d'autres modalités, des politiques plus structurantes pour améliorer les taux de réussite en doctorat.

Monsieur BAUPIN répond qu'il a effectué le comparatif entre champs disciplinaires par le passé. Il avait observé des évolutions et des variations importantes entre les sciences humaines et sociales et les sciences dites « dures ». Cette évolution pouvait réduire ou augmenter le nombre d'années de thèse pour parvenir au doctorat. Monsieur BAUPIN pourra vérifier si cette donnée permet d'expliquer les chiffres observés.

Le rapport annuel de performances 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 1 membre est parti en cours de séance.

3.2 Approbation du Compte financier 2021 et affectation du résultat

Monsieur AGNELY explique que le compte financier a 2 objectifs : arrêter les comptes de l'année civile et donner des éléments d'analyse sur l'exécution.

2 types de tableaux sont présentés : des tableaux pour vote et des tableaux pour information. Tous ces tableaux sont complémentaires et communiquent des informations différentes.

Dans un premier temps, des tableaux à orientations budgétaires vont être présentés et dans un 2^{ème} temps, les données comptables seront présentées.

Monsieur ROBLÉDO explique que cette exécution budgétaire s'accompagne d'un rapport qui a été mis à disposition des administrateurs. Ce rapport communique un certain nombre d'éléments sur la nature des résultats obtenus. Ces résultats budgétaires traduisent ce qui s'est globalement passé pendant une année en termes d'impact financier par rapport à différentes situations, différents contextes, ce sont des objets politiques déployés à mettre en regard avec quelques éléments de contexte.

L'Université a connu une augmentation du flux des étudiants. Le flux des étudiants représente un paramètre d'intensité d'activité important. L'augmentation du nombre d'étudiants se traduit inmanquablement par une augmentation du niveau de l'activité. D'autres éléments sont à mettre en regard avec des politiques et des accompagnements publics, comme le plan de relance. L'Université d'Angers a obtenu en fin d'année 2021 près de 9 millions d'euros dans le cadre du plan de relance. Les travaux correspondants doivent être déployés dans un temps très court. Cela présente un impact budgétaire en raison de la masse financière parvenue.

Des opérations immobilières se sont terminées comme celles du Data Center, de la passerelle, des rénovations à l'IUT et en Médecine. D'autres travaux vont bientôt commencer, notamment à la bibliothèque de Belle-Beille.

Polytech va également connaître des travaux, tout comme la Faculté des sciences.

En termes budgétaires, des conséquences financières importantes sont dues aux dispositifs nationaux, telles que la LPR (Loi de Programmation de la Recherche). Une masse financière est arrivée et doit être redistribuée à l'euro près. Cela représente des flux financiers importants. Ces flux sont redistribués par mois. Un décalage s'observe entre ce qui est arrivé et ce qui est redistribué aux agents.

Le développement de l'apprentissage a eu un impact budgétaire important au sein de l'Université. Au sein de la part des ressources propres, l'apprentissage a augmenté.

La réforme du 2ème cycle des études en santé a induit une modification pédagogique importante ayant entraîné un impact budgétaire.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau 1 : autorisation d'emplois (diapositive 55). Ce tableau est une matrice à double entrée avec d'un côté les emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs puis les emplois de personnels administratifs et techniques. A chaque fois sont identifiés les titulaires, les personnes en CDI et les personnes en CDD.

Les différentes colonnes présentent le personnel employé sur des supports d'état et les emplois financés hors subvention pour charges de service public. Le tableau précise les variations du compte financier précédent avec ce qui avait été identifié dans le budget initial puis ce qui a été modifié dans le budget rectificatif et le compte financier 2021.

Le tableau indique le volume global en emplois en équivalents temps plein travaillés. Ce volume s'élève à 1953. Il ne correspond pas au nombre total de personnes employées, puisque certains personnels n'exercent pas leur activité à temps plein, et d'autres personnes arrivent en cours d'année.

Le chiffre de 1953 est souvent comparé au plafond d'emploi notifié par l'Etat. Ce plafond s'élève à 1580 en nombre d'emplois possibles mais pas en équivalents temps plein travaillés. Les emplois sous plafond Etat à l'Université s'élèvent à 1474. Ce chiffre est calculé sur les équivalents temps plein travaillés et non sur le nombre réel de personnes.

En conséquence, pour calculer la marge encore possible par rapport au plafond état de 1580, il ne faut pas tenir compte du chiffre de 1474. Il reste en réalité une possibilité de 26 emplois.

Le tableau résume l'évolution depuis 2018, sans préciser la distinction titulaire, CDI, CDD.

Monsieur BAUPIN explique que ces données sont très proches du budget rectificatif, ce qui est cohérent puisqu'il ne manquait que 2 mois d'exécution budgétaire. Par rapport au budget

initial, l'Université est en dessous d'une vingtaine de postes. Les équivalents temps plein ne prennent pas en compte tous les agents qui ont été payés leur mois d'arrivée sous forme d'acompte, avec une régularisation sur leur rémunération le mois d'après. Si une régularisation devait être observée à hauteur des acomptes que l'Université d'Angers a octroyé à ces personnes arrivées en cours de mois, il pourrait comptabiliser un chiffre de - 7 équivalents temps plein par rapport au budget prévisionnel initial. L'exécution en termes d'emploi est très proche entre ce qui était prévu et la réalité constatée. Il peut être observé une évolution importante entre l'année 2020 et 2021, principalement pour le budget sur ressources propres en raison d'un certain nombre de projets avec des emplois financés.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des autorisations budgétaires. Le tableau est composé en 2 parties, recettes et dépenses. Il est important de vérifier quand les recettes sont encaissées, mais sans établir nécessairement de relations avec l'exercice comptable auquel la recette est octroyée. Des décalages peuvent exister.

Les dépenses se présentent en 2 parties : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Mis à part ce qui concerne le personnel, pour lequel il est obligatoire d'avoir des crédits de paiement égaux aux autorisations d'engagement, les dépenses de fonctionnement et d'investissement font apparaître une différence. Cela est constaté à l'égard d'opérations déployées sur une période qui dépasse l'année budgétaire. Les crédits de paiement se différencient des autorisations d'engagement.

Le tableau fait apparaître le solde budgétaire, c'est à dire la différence entre les recettes encaissées et les paiements honorés. Le solde budgétaire est positif. Il s'élève à 5,5 millions d'euros. Cela signifie que l'année budgétaire 2021 a permis de collecter plus de recettes que de dépenses réellement payées.

Dans le budget rectificatif, l'Université anticipait un solde budgétaire de 482 000€. Lors de la réalisation du budget initial, l'Université avait indiqué un montant de -10 millions d'euros. Le budget initial avait été construit sans pouvoir formuler un certain nombre d'hypothèses de recettes, qui ont été perçues.

Sur les 171 millions d'euros de recettes collectées, le taux d'exécution s'élève à près de 98% ce qui est important. Un montant de 156 millions d'euros pouvait être observé les années précédentes avec un taux d'exécution également très important. L'exécution correspond à la finesse des prévisions que l'Université peut avoir par rapport à leur réalisation.

Monsieur ROBLÉDO met en évidence 2 pourcentages importants. L'année dernière la subvention pour charges de service public était de 127,5 millions d'euros, ce qui représentait près de 82% du montant total des ressources de l'Université. Cette année la subvention a augmenté de 6 millions d'euros. Malgré cette augmentation, la subvention ne représente que 78% du montant total des ressources de l'Université. Cela signifie que l'Université a augmenté de façon significative ses ressources propres. Une part est liée aux autres financements publics obtenus, notamment dans le cadre du plan de relance, mais une augmentation sensible des recettes propres se constate, notamment en raison du développement de l'apprentissage. L'apprentissage a davantage augmenté en comparaison à la baisse du volume de la taxe d'apprentissage collectée voici quelques années.

Concernant les dépenses, elles sont distinguées en 3 catégories : masse salariale, fonctionnement et investissement. La masse salariale augmente de manière continue, notamment pour 2 raisons : le volume des primes a un peu augmenté en 2021, tout comme le glissement vieillesse technicité, mais le volume des emplois a également augmenté.

La part fonctionnement présente peu d'augmentation. Un delta négatif est constaté sur l'exécution des dépenses de 2021 par rapport à 2019.

Monsieur AGNELY précise qu'il est possible de relever 15,6 millions d'euros d'engagement consommée en investissement. Les marchés ont été engagés pour toutes les importantes opérations d'investissement immobilier, mais les toutes les dépenses correspondantes n'ont pas encore été payées. Seuls 8 millions d'euros ont été payés en 2021.

Monsieur AGNELY précise qu'au niveau du budget rectificatif, 21,4 millions d'euros avaient été prévus au niveau de l'investissement.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau 4, relatif à l'équilibre financier. Au solde budgétaire précédent, la différence entre les recettes encaissées et les dépenses payées de 5, 5 millions d'euros, se rajoutent toutes les opérations réalisées pour compte de tiers. L'Université d'Angers encaisse une somme mais la redistribue immédiatement aux bénéficiaires. Cette opération a un impact sur la trésorerie.

Ce tableau présente ainsi l'impact sur la trésorerie de l'activité de l'établissement.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau numéro 6, compte de résultats et évolution de la situation patrimoniale (diapositive 60). Ce tableau présente une vision comptable et non budgétaire. La vision comptable prévoit la nécessité de rattacher un flux financier à un exercice comptable. Il peut, par exemple, être possible de percevoir de l'argent en 2021 pour un élément qui doit en réalité s'exécuter en 2022. Cela n'est pas mentionné dans le compte de résultat. Ce constat est le même pour les dépenses. Ce tableau présente des éléments de produits et de dépenses, ou charges, qui ne génèrent aucun flux financier. C'est le cas des amortissements, par exemple, qui se retrouvent en charges mais que l'Université a déjà payé lorsqu'elle a investi.

L'Université d'Angers termine l'année avec un résultat positif de 460 000 euros alors que le budget rectificatif prévoyait un déficit de -1,1 millions d'euros.

Monsieur ROBLÉDO estime que l'un des critères les plus importants à suivre est la capacité d'autofinancement que permet de générer l'exercice 2021. Cette capacité d'autofinancement s'élève à 3,122 millions d'euros. Cela permettra d'abonder des dépenses futures, notamment d'investissement.

Le résultat positif de 460 000 euros à l'échelle de l'établissement est faible.

Monsieur ROBLÉDO présente les variations et niveaux du fonds de roulement et trésorerie (diapositive 61). Le fonds de roulement se rapporte à tout ce qui reste à la fin de l'ensemble des opérations. Ce fonds de roulement permet surtout de financer des dépenses d'investissements futurs. La trésorerie permet à l'établissement de pallier les problèmes si un souci, à court terme, devait être constaté dans la perception des recettes.

Le niveau de la trésorerie entre la fin du compte financier 2020 et la fin du compte financier 2021 a augmenté de 7,5 millions d'euros. Le fonds de roulement a augmenté de 622 000 euros.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des opérations pluriannuelles au niveau des dépenses (diapositive 62) et des recettes (diapositive 63).

Les dépenses doivent être honorées mais elles peuvent s'étaler dans le temps. Elles sont couvertes par des recettes qui peuvent également parvenir sur plusieurs années.

Ce tableau montre qu'il restera à payer à la fin de toutes les opérations 58 millions d'euros. Il convient de vérifier si ce qui reste à payer s'accompagne de ressources suffisantes pour honorer la dette. La réponse est positive car il restera à encaisser près de 43,6 millions d'euros. Le reste doit être supporté par des ressources propres de l'établissement.

Néanmoins, dans les projets pluriannuels dont le coût est global, la part que doit assumer l'établissement se traduit souvent en masse salariale, qui est payée, par ailleurs. Le delta peut être honoré même si l'activité de l'Université devait s'arrêter brutalement.

Monsieur AGNELY explique que ces informations budgétaires sont complétées par des informations comptables.

Le compte de résultat présente la différence entre les produits et les charges rattachés à l'exercice.

Les informations présentées jusqu' alors étaient des informations consolidées au niveau de l'établissement. Le budget de l'établissement est composé d'un budget principal et d'un budget de la fondation. Le budget principal s'élève à environ 170 millions d'euros. Le volume d'activité de la fondation, rapporté au budget de l'établissement, représente 71 000€ pour l'année.

Le compte de résultat donne une photographie de l'activité de l'année. Il est complété par une analyse et un bilan. Le bilan représente la situation patrimoniale, c'est à dire ce que l'Université possède réellement. Le bilan permet de présenter ce dont l'Université dispose pour réaliser son activité.

La part la plus importante des actifs est composée des actifs immobiliers, qui incluent les terrains et les constructions, que l'Etat a mis à la disposition de l'Université pour réaliser son activité. Les éléments de trésorerie se retrouvent également dans le bilan.

Pour chaque tableau comptable est présenté le budget consolidé, le budget de l'établissement principal et le budget de la fondation.

Ces deux tableaux, sont commentés dans une annexe comptable qui permet d'éclairer les chiffres.

À partir de ces informations comptables peuvent être établis des ratios financiers. Monsieur AGNELY a présenté 3 ratios assez communs. Ces ratios sont calculés sur la base de ceux qui sont présents sur le site dataESR.

Le ratio dépenses de personnel sur le produit encaissable permet de voir la part des dépenses de personnel. Ce ratio donne un taux de rigidité. Plus le ratio est élevé, plus la rigidité est élevée et plus les marges de manœuvre sont réduites. Ces dépenses sont engagées dès que l'année est commencée. Ce ratio évolue dans le temps mais globalement il est au-dessus du seuil d'alerte qui s'établit à 83%.

Un seul ratio ne suffit pas à déduire la situation financière d'un établissement.

Concernant le fonds de roulement qui augmente faiblement, le ratio reste stable, autour de 52 jours.

Concernant la trésorerie qui a augmenté de 7,5 millions d'euros, le ratio augmente de 77 à 91 jours. Si l'Université n'obtenait plus de recettes, il serait possible d'assurer son fonctionnement pendant 3 mois.

Tous les documents budgétaires et comptables qui ont été mis à disposition des administrateurs forment le compte financier sur lequel les administrateurs doivent se prononcer.

Avant que les administrateurs ne se prononcent par l'intermédiaire d'un vote, il est nécessaire que le commissaire aux comptes se prononce sur les comptes. Monsieur GRIGNON, qui représente le cabinet KPMG, a analysé les différentes opérations et émet une opinion sur la façon dont ces comptes ont été présentés.

Monsieur GRIGNON explique que la société KPMG a audité les comptes de l'Université. La société travaille également sur les processus qui permettent d'obtenir les comptes. Elle fait une intervention en fin d'année où le cabinet travaille plutôt sur les processus. Les comptes sont ensuite finalisés en janvier, puisque l'objectif du rapport est de pouvoir certifier les comptes. La société KPMG certifie que les comptes sont réguliers, sincères, au regard des règles et principes comptables français, et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice et de la situation financière. Pour valider les comptes, la société s'appuie sur un certain nombre de méthodes comptables présentées dans l'annexe comptable. La société attache une importance particulière aux revenus au sens large, c'est-à-dire à la dotation globale, à la subvention et aux facturations. La société KPMG accorde une importance aux investissements et à leur financement, c'est-à-dire les subventions et les impacts que cela peut avoir. La société KPMG étudie tout un volet spécifique comme les provisions pour risques et charges. Elle vérifie si l'Université a bien appréhendé ces risques. Le dernier regard se rapporte à tout ce qui concerne les passifs sociaux. Il s'agissait davantage de problématiques comptables, notamment au niveau du passage aux responsabilités et compétences élargies, pour lesquelles il a été nécessaire de changer de logique. La société KPMG émet un rapport spécifique pour l'activité de la fondation universitaire. Il s'agit d'obligations légales. La société certifie que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de la fondation.

Monsieur OGER demande comment il est possible de retrouver le chiffre de 458 474 euros qui doit être mis en réserve (diapositive 79). Monsieur AGNELY répond que ce chiffre peut être retrouvé à 2 endroits, sur le tableau 6 dans le budget principal et dans le compte de résultats de l'établissement budget principal.

Le montant de 460 036 euros indiqué est la somme du résultat du budget principal et de l'excédent de la fondation, qui s'élève à 1 562 €.

Monsieur ROBLÉDO précise que si les montants de la fondation devenaient plus importants, il conviendrait d'opérer des présentations distinctes.

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1474 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 479 ETPT hors plafond
- 175 831 426 € d'autorisations d'engagement
 - 135 429 422 € personnel
 - 24 718 650 € fonctionnement
 - 15 683 354 € investissement
- 165 654 663 € de crédits de paiement
 - 135 429 422 € personnel
 - 22 069 665 € fonctionnement
 - 8 155 576 € investissement
- 171 167 901 € de recettes
- 5 513 238 € de solde budgétaire (excédent)

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 7 557 613 € de variation de trésorerie
- 460 036 € de résultat patrimonial (dont un excédent de 458 474 € au titre du budget principal et un excédent de 1 562 € au titre de la Fondation)
- 3 122 887 € de capacité d'autofinancement
- 622 171 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2021 du budget principal, soit 458 474 €, en réserves et l'excédent de la Fondation, soit 1 562 €, en report à nouveau.

Les chiffres contenus dans cette délibération sont arrondis à l'euro le plus proche.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

3.3 Rapport annuel de l'activité de la fondation

Monsieur BOUSSION présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que la fondation est née en novembre 2018. Les membres fondateurs de cette fondation se sont unis autour de 5 valeurs qui sont l'engagement, l'ouverture, la réussite, la bienveillance et l'audace. Depuis 3 ans, plusieurs missions ont été confiées à cette fondation qui a pour objectif d'expérimenter, d'innover, de partager, de diffuser un savoir au grand public, de participer au rayonnement de l'Université d'Angers et de mener des actions de solidarité en direction des étudiants.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de la fondation, notamment avec une orientation renforcée sur l'activité solidaire qui s'est développée en 2020 et en 2021.

Une des grandes missions de la fondation est de mener des actions auprès du grand public et des acteurs socio-économiques.

Sur le premier semestre 2021, différentes actions ont été menées, construites en ligne avec la volonté de créer de l'interactivité auprès du grand public et des acteurs socio-économiques. Ces événements s'intitulent « les déjeuners innovants ». L'objectif était de réunir des internautes le temps du déjeuner pour présenter des actions qui étaient, pour l'une, la préfiguration d'une chaire et le lancement d'une autre. Un journaliste professionnel a accompagné ces 2 événements. Un peu plus d'un millier de vues ont été comptabilisées sur chacun de ces événements. Les retours ont été positifs. Cet exercice a ses limites pour prendre contact avec des acteurs socio-économiques auxquels l'Université souhaite proposer de s'engager à ses côtés. Le format de la visioconférence ou du distanciel ne favorise pas les échanges. Des contacts ont néanmoins été pris lors de ces déjeuners.

La fondation doit favoriser la promotion et la valorisation de la recherche. Les membres du Conseil de gestion se sont fortement mobilisés sur des questions de solidarité ces dernières années et ils souhaitent revenir sur l'un des fondamentaux, la promotion de la recherche.

En juin 2021, une chaire « avantages et acceptabilité des protéines alternatives » a été lancée. Elle est portée par Madame Gaëlle PANTIN-SOHIER. Cette chaire a pour objectif de proposer de nouvelles sources de protéines végétales et animales, tout en réduisant l'impact environnemental. Un premier partenariat académique a été conclu avec l'école supérieure d'agriculture, l'Université de Nantes, une université au Canada et aux Pays-Bas.

Une quinzaine de partenaires socio-économiques souhaitent s'engager auprès de cette chaire. Les entreprises se sont engagées pour le lancement de cette chaire. Il s'agit d'entreprises locales, nationales et internationales (diapositive 91).

L'objectif sera de travailler sur 3 grands axes : l'évolution des comportements alimentaires, l'appréciation de la qualité nutritionnelle de ces produits et l'acceptation des protéines alternatives par les consommateurs.

Un 2ème comité de suivi de cette chaire va être proposé. Il s'agit du comité scientifique associé aux partenaires qui suivent les travaux tout au long du projet. Les acteurs socio-économiques ne sont pas prescripteurs dans le choix des travaux de recherche, ils participent aux orientations. Il s'agit d'une logique de mécénat.

Une 2ème chaire est née en 2021. Elle s'intitule « parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes » et elle est portée par monsieur Yves DENECHERE. Cette chaire s'inscrit dans le prolongement du programme Enjeux.

Ce programme permettra la création d'un master études sur l'enfance et la jeunesse (diapositive 92). Il n'existe pas encore de partenariat signé mais la fondation est en bonne voie pour s'accorder avec quelques acteurs socio-économiques.

L'année 2021 a été l'occasion de nombreuses actions autour de l'anniversaire des 50 ans de l'Université d'Angers. La fondation a été très mobilisée dans le cadre de la grande soirée qui s'est tenue au Centre des congrès le 23 novembre 2021. Cela a permis la réunion d'acteurs socio-économiques et d'anciens étudiants. Le Conseil de gestion souhaite travailler sur une politique et une stratégie à l'égard des alumni. L'objectif est que les anciens étudiants puissent être des relais et des ambassadeurs de l'Université.

Les actions de solidarité prennent une place importante. La fondation a été très largement sollicitée depuis 2020 par un certain nombre d'acteurs, qu'il s'agisse de personnes individuelles ou d'entreprises, pour expliquer comment il était possible d'aider les étudiants dans le cadre de la crise sanitaire. Elle a aussi été sollicitée pour des actions plus larges. Le Crédit Agricole a souhaité soutenir la fondation pour le développement de la ligne d'écoute de l'association Night line. Le Crédit Agricole a fait un don de 25 000€ pour en accompagner le lancement. Le Crédit Agricole est un partenaire avec lequel la fondation travaille depuis son démarrage. Monsieur BOUSSION espère que le Crédit Agricole pourra devenir membre fondateur de la fondation.

Un partenariat a été conclu avec l'entreprise BOULANGER qui a remis 75 ordinateurs neufs pour alimenter le stock du dispositif de lutte contre la précarité numérique. Ce don a permis d'amplifier le dispositif.

Concernant les perspectives, il est prévu la création de 2 autres chaires en 2022. La première chaire aura pour thème l'innovation et le tourisme. Le comité de pilotage de la préfiguration de cette chaire se réunit prochainement.

Une autre chaire sera consacrée au bonheur et au droit. Une soirée consacrée à ce sujet, portée par la fondation, aura lieu prochainement.

Différents acteurs socio-économiques sont intéressés par ces projets de chaires. Les modalités n'ont pas encore été totalement identifiées. Le périmètre est en train d'être construit.

L'année 2022 est la dernière année du mandat du Conseil de gestion. Monsieur BOUSSION reviendra en novembre 2022 devant le Conseil d'administration pour présenter les nouvelles personnes qui auront intégré le Conseil de gestion.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'activité de la fondation prend sa place dans un contexte contraint. Le volume d'activité est actuellement bien en deçà des espérances initiales mais la fondation permet de trouver des partenaires. Cela est plutôt encourageant.

Le rapport annuel de l'activité de la fondation 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions.

3.4 Dispositif du contrôle interne financier– plan d'action 2022

Monsieur HUISMAN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que ce dispositif sera présenté tous les ans lors du Conseil d'administration organisé au mois de décembre.

Il s'agit d'un dispositif obligatoire. Ce dispositif a été renforcé avec l'arrivée de Madame Christine SECHE, chargée du contrôle interne budgétaire, de la formation et de l'audit à l'Université. Madame SECHE était auparavant contrôleuse de gestion à la DPE, elle a également été Directrice des services à la Faculté de droit économie-gestion. Elle connaît très bien l'environnement universitaire et les processus internes.

Le contrôle interne financier comprend à la fois le contrôle interne budgétaire qui correspond au périmètre de la Direction des affaires financières et de l'ordonnateur et le contrôle interne comptable qui relève du périmètre de l'agent comptable et de

l'agence comptable. Des imbrications existent entre ces deux périmètres sur différents sujets.

Lorsqu'un processus doit être décrit, il prend son point de départ en dehors de ces 2 directions. Les processus démarrent souvent dans une unité de recherche, une composante etc...

Ce contrôle est apparu avec l'autonomisation des universités depuis la loi LRU. Il est renforcé avec la mise en place de la gestion budgétaire et comptable publique.

Cette activité est cadrée et réglementée. Elle se découpe en macro-processus. Le contrôle s'appuie sur des organigrammes fonctionnels et organisationnels à mettre en place. Les données sont récupérées auprès de l'ensemble des acteurs d'un processus ; une cartographie des risques est établie. A partir de cette cartographie, un plan d'action est déterminé ainsi que son évaluation. Il s'agit d'un processus assez classique d'amélioration continue. Le Conseil d'administration devra vérifier que le plan d'action est bien mis en œuvre chaque année, et définir le plan d'action suivant.

Comme toute démarche qualité, l'objectif est de ne pas alourdir ce qui est actuellement pratiqué et de ne pas proposer un travail supplémentaire pour les services. L'objectif est de sécuriser, fiabiliser et simplifier. Il faut que les procédures soient plus fluides pour les services.

Le plan d'action de l'année 2022 comprendra 4 actions.

L'action 1 sera la définition du cadre. Il est prévu de s'appuyer sur les instances existantes : Comité de direction, Conseil de gouvernance et Conseil d'administration pour cadencer le rythme du contrôle interne financier. Un comité de pilotage technique va être mis en place, piloté par le Directeur général des services avec les acteurs concernés. Des réunions techniques seront organisées avec les acteurs des processus. L'action 2 est la sensibilisation des acteurs concernés en définissant le contrôle interne financier.

L'action 3 consistera à faire l'état des lieux macro, l'organigramme macro-fonctionnel global en définissant l'organisation de la finance à l'Université.

L'action 4 consistera à analyser un seul macro-processus sur les 8 existants. Il est proposé de dérouler le processus recettes. Ce périmètre est plus facile à aborder que la partie dépenses. Cela permettra par exemple d'expliquer pourquoi le taux d'exécution des recettes est de près de 98% et ne s'élève pas à 100%.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il faut entendre le mot « contrôle » comme une fiabilisation des processus.

Madame LEFRANÇOIS craint que ce dispositif n'engendre une charge de travail supplémentaire pour les personnels concernés. Elle demande si un contact a déjà été pris avec ces personnels.

Monsieur HUISMAN répond par la négative. L'action 1 correspond à la stratégie et l'action 2 à la sensibilisation. L'action 1 va démarrer après l'adoption du Conseil d'administration de ce plan d'action. L'action 2, la sensibilisation des acteurs concernés, pourra être proposée ensuite. Seront concernés les acteurs du périmètre recettes.

Monsieur HUISMAN ajoute que beaucoup d'éléments sont déjà réalisés. L'objectif est de formaliser les actions déjà entreprises et d'identifier les risques et lourdeurs pour trouver les meilleures solutions, pour que ce soit le plus fluide possible.

Monsieur AGNELY explique que le contrôle est déjà réalisé. Il s'agira de le formaliser, de fiabiliser les processus et d'observer si des améliorations ne peuvent pas être apportées. Il pourrait être possible d'identifier des redondances qui peuvent perdre du temps. Madame SECHE sera là pour accompagner les acteurs. Il conviendra d'identifier où il est possible de rencontrer des risques.

Le plan d'action devra permettre de trouver des solutions pour faciliter et améliorer les procédures et non pour alourdir le travail existant.

Madame LEFRANÇOIS demande quelles sont les redondances qui pourraient être identifiées.

Monsieur AGNELY propose un exemple. Actuellement, des informations peuvent émaner du service de l'alternance, puis être soumises à une validation par les services centraux avant d'être transmises à la direction des affaires financières qui va peut-être demander une nouvelle validation. De nombreuses boucles peuvent être constatées. Il conviendrait d'harmoniser les processus, les pratiques des acteurs. Il pourrait être possible d'étendre l'utilisation du e-parafeur par exemple.

Monsieur HUISMAN ajoute qu'un processus pourrait permettre une dématérialisation complète.

Monsieur GRIGNON confirme l'ensemble des propos. Il s'agira de décrire le processus, de l'analyser avec un objectif de simplification.

Monsieur AGNELY explique que la maîtrise des risques doit être déterminée par les acteurs et non par des personnes extérieures, ce qui est le cas aujourd'hui. Madame SECHE va discuter avec les acteurs pour déterminer les actions à mettre en place.

Madame SECHE précise qu'elle va se servir de l'existant dans une démarche d'amélioration continue. Elle va travailler avec les acteurs de terrain et l'ensemble des acteurs de la chaîne financière pour fiabiliser, sécuriser, tracer et formaliser tous les dispositifs, toutes les procédures.

Le plan d'action 2022 du dispositif du contrôle interne financier est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.5 Tarifs de la formation continue 2022-2023 – vote

Madame BOUVIER rappelle que l'Université d'Angers propose une offre de formation professionnelle. Dans ce cadre, des tarifs sont fixés pour chaque formation.

Peu de modifications sont proposées par rapport aux tarifs votés l'an dernier. Un ajout a été fait par rapport au compte professionnel de formation (CPF). Il est désormais proposé des tarifs pour le CPF.

Madame BOUVIER rappelle que toute personne a le droit d'utiliser son CPF. Dans les entreprises privées, il est possible de récupérer entre 500 et 800 euros par an de CPF. L'Université s'est alignée sur ces tarifs. L'objectif est de pouvoir proposer des tarifs qui permettent d'attendre entre 3 ans et 4 ans maximum pour pouvoir faire une formation.

Les tarifs de la formation continue 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, 2 membres sont partis en cours de séance, l'un était porteur d'une procuration.

3.6 CPER 21/27 - Volet Immobilier - Dossier d'expertise et de labellisation - Action Extension et restructuration POLYTECH ANGERS – vote

Monsieur Fabrice GUÉRIN présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Il précise quelques éléments de contexte. Ce projet fait suite à un travail mené depuis de nombreuses années d'extension et de réhabilitation du bâtiment de Belle-Beille afin de réunir toute la communauté de Polytech Angers sur un seul et même site. Actuellement, cette communauté est répartie sur 2 campus : le campus de Belle Beille et le campus santé.

L'objectif de réunir toute la communauté sur un seul site est de répondre à la volonté de développer notamment un certain nombre de projets communs pour les étudiants de différentes spécialités. L'aspect digitalisation doit être développé. Cette spécialité a les compétences pour développer toutes les dimensions numériques. 3 autres spécialités vont permettre d'aborder des champs d'application de la digitalisation. Il s'agira également de permettre la mutualisation de services actuellement proposés en double pour répondre aux besoins des usagers. Tous les services ne sont pas proposés en intégralité sur les 2 campus. De nouvelles exigences pédagogiques nécessitent aussi une remise à niveau des salles.

Au-delà de ces considérations propres à l'école, cela répond à l'objectif de l'établissement de constituer un pôle fort en ingénierie tant en termes de formation que de recherche.

Cela entre aussi dans les axes de développement du ministère et de la Région qui souhaitent développer les formations d'ingénieurs.

Polytech a été accompagnée pour développer ce programme. Dans les dernières négociations, il est prévu une extension sur pilotis, pour maintenir les places de parking, avec des passerelles. L'objectif est de disposer d'un bâtiment unique avec la possibilité d'aller rapidement d'une partie à l'autre.

Il est prévu une réhabilitation de l'ancien bâtiment. Il est nécessaire de prendre en compte l'arrivée de l'ensemble des personnes du campus santé et de remettre à niveau un certain nombre de salles pédagogiques. L'enseignement sera favorisé dans le nouveau bâtiment car il est plus simple de proposer de nouvelles salles. Les salles de

cours de l'ancien bâtiment seront transformées en bureaux pour l'ensemble du personnel.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'enveloppe financière s'élève à un 8,9 millions d'euros. Les financeurs sont l'Etat, la Région et l'Agglomération. La livraison est prévue fin 2025.

Monsieur OGER demande si la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Université. Monsieur GUERIN répond par la négative. La maîtrise d'ouvrage devrait être assurée par la Région a priori.

Monsieur OGER demande si un chargé d'opérations de l'Université suivra les manœuvres. La réponse est positive. Il devrait s'agir de Monsieur Hugues BENOIT, directeur adjoint à la DPIL qui a constitué le dossier technique d'expertise.

Monsieur AKIN demande à quel acteur reviendra la propriété immobilière. Monsieur ROBLÉDO répond que c'est l'Etat qui in fine devient propriétaire. L'Université d'Angers en a officiellement l'usufruit. Il serait possible que l'Université d'Angers dispose de l'abusus et puisse proposer la vente. L'Etat laisse l'utilisation du bâtiment à l'Université et la proposition d'une utilisation future. Si l'Université devait vendre le bâtiment, elle devrait avoir l'accord de l'Etat et ne récupérerait qu'une partie du produit de la vente.

Madame LEFRANÇOIS demande des précisions sur les objectifs de l'opération. La page 11 du document déposé précise que « ces objectifs consistent à construire une extension et à réaliser une réhabilitation partielle de Polytech sur Belle-Beille, pour intégrer les étudiants, l'ensemble du personnel et les équipements technologiques du site santé dans des locaux adaptés et accessibles ».

Elle demande des précisions sur le déplacement des équipements technologiques.

Monsieur GUÉRIN explique que lors de la transformation de l'offre de formation de l'ISSBA en école d'ingénieur, une convention avait été signée entre l'UFR santé et l'école dans laquelle étaient intégrés un certain nombre d'éléments, dont une liste de matériels. Le transfert de matériel fait référence à cette liste.

Madame LEFRANÇOIS en déduit qu'il s'agit du matériel spécifique à l'école. Monsieur GUERIN répond de façon positive. Madame LEFRANÇOIS comprend que tout ce qui est mutualisé avec le département de pharmacie sera laissé en pharmacie. Monsieur GUERIN répond que ce matériel ne fait pas partie de la liste de l'inventaire.

Madame LEFRANÇOIS demande quelles sont les intentions de Polytech concernant le personnel enseignant-chercheur et BIATSS affecté au département Pharmacie de la Faculté de santé. Certains de ces personnels interviennent pour les enseignements théoriques et pratiques de Polytech. Elle souhaite savoir si ces personnels devront aller travailler à Polytech Belle-Beille ou si les étudiants se déplaceront et viendront sur le site santé. Actuellement, le département Pharmacie de la Faculté de santé connaît une mutualisation de ses locaux, du matériel et des personnels, en particulier les enseignants-chercheurs et le personnel technique. Des spécificités importantes existent au niveau, par exemple, de tout ce qui est enseignement en biologie, microbiologie,

bactériologie, parasitologie. Les personnels ont suivi des formations très spécifiques. Le département de pharmacie travaille pour le département de Polytech santé concernant les travaux pratiques et les enseignements. Elle demande ce que vont devenir ces heures mutualisées, proposées actuellement dans des locaux partagés.

Monsieur GUÉRIN répond que l'offre de formation ne va pas évoluer. Il s'agit d'un repositionnement géographique de l'offre de formation. Maintenant que le calendrier est arrêté, il est prévu que Polytech entre dans une phase de discussion. Il n'est pas question de multiplier le matériel. Les étudiants qui sont actuellement sur le site Santé viennent déjà suivre un certain nombre de cours à Belle-Beille. Ils pourront être conduits à aller sur les plateformes situées à Daviers ou ailleurs. Pour les enseignants, à l'instar des enseignants de la Faculté des sciences ou de l'IUT, ils seront conduits à se déplacer.

Concernant les laboratoires spécifiques, Madame LEFRANÇOIS en déduit que les étudiants devront revenir au sein des locaux de santé. Monsieur GUERIN répond qu'il conviendra d'observer les situations au cas par cas. Il commence à avoir une idée assez précise de l'ensemble des travaux pratiques actuellement mutualisés. Il va observer ce qui est le plus simple à mettre en œuvre. Cette discussion sera menée avec l'UFR santé. En venant à Belle Beille, les étudiants pourront aussi utiliser les plateformes de l'IUT et de la Faculté des sciences. Ces éléments feront l'objet de discussions.

Madame LEFRANÇOIS demande si les personnels qui travaillent actuellement pour Polytech Santé pourraient être conduits à aller travailler dans les locaux de l'IUT par exemple. Monsieur GUERIN répond par la négative. Il précise que l'Université dispose de plateformes doublonnées, à différents endroits. Par exemple, au lieu d'envoyer les étudiants utiliser une machine X à l'UFR santé, il semble plus pertinent qu'ils utilisent la machine X à l'IUT.

Madame LEFRANÇOIS en déduit que le savoir-faire des personnels qui encadrent ces étudiants sera transféré. Elle prend l'exemple de la fabrication d'un médicament sur une machine X, qui serait actuellement existante en pharmacie, avec le personnel de pharmacie qui encadre les travaux pratiques. Comme les étudiants ne se rendront plus sur le site du département de pharmacie, cela signifie que cela pourrait être le personnel de l'IUT qui assurerait désormais ce service.

Monsieur GUERIN répond de façon positive.

Madame LEFRANÇOIS demande si le personnel a été prévenu de ces futures modifications. Cela représente beaucoup d'heures qui seront retirées au personnel BIATSS qui travaille pour Polytech.

Monsieur GUÉRIN reconnaît que cela devra faire l'objet de discussions, notamment pour éviter que le projet soit mal compris.

Monsieur ROBLÉDO explique que la décision politique de rapatrier les formations assurées sur le site Daviers à Polytech Belle-Beille est prise et ne sera pas remise en cause. Des discussions devront avoir lieu avec le personnel concerné.

Madame LEFRANÇOIS explique qu'elle évoque des formations très spécifiques qui demandent des techniques, du savoir-faire. Les emplois du temps sont actuellement construits de façon intelligente pour que tout le monde utilise les locaux et que le personnel en place et formé puisse être mobilisé sur plusieurs formations. Cela permet d'utiliser au maximum à la fois le matériel, les locaux et le savoir-faire du personnel qui apprécie d'avoir un public étudiant.

Monsieur GUÉRIN explique qu'il envisage d'utiliser les moyens et les supports associés du site Daviers. Monsieur ROBLÉDO ajoute qu'il n'est pas envisagé de surcharger l'activité d'une partie des collègues du site de Belle-Beille, ni de sous-doter le personnel qui exerce actuellement sur le site Daviers, au motif qu'un rapatriement est effectué.

Le projet d'action, extension et restructuration de Polytech Angers est approuvé. Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

3.7 Demandes de subvention des associations

Monsieur ROBLÉDO explique que la bibliothèque anglophone et l'association sportive (ASUA) demandent chacune une subvention de 11 000 euros.

Monsieur AKIN est surpris que seules deux demandes soient proposées. Il a en mémoire une demande de subvention de l'Institut Confucius, qui avait été proposée au vote lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il envisage de proposer la demande de subvention de l'institut Confucius au prochain Conseil d'administration, dont l'ordre du jour sera moins dense. Il proposera une discussion par rapport à cette demande. Le montant demandé par l'institut pourrait entrer dans la délégation de compétences accordée au Président par le Conseil d'administration, mais Monsieur ROBLÉDO souhaite proposer un débat.

Les subventions 2022 aux associations Bibliothèque anglophone et ASUA sont approuvées (cf. tableau ci-dessous).

Nom de l'association	Objet/ Mission de l'association	Proposition de subvention 2022
Bibliothèque Anglophone	Activités éducatives culturelles, sociales et familiales en lien avec la pratique de l'anglais	11 000 €
ASUA (Association Sportive de	Promouvoir et développer la pratique physique compétitive et non compétitive	11 000 €

l'Université d'Angers)		
Total		22 000 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4. Vie de l'établissement

4-1 Convention passerelle terre de sciences

Monsieur ROBLÉDO explique que l'extension de la passerelle est terminée dans sa première phase. Cela a permis l'arrivée du service de santé universitaire. La passerelle doit également accueillir le centre de culture scientifique, technique et industrielle terre des sciences.

Dans cette perspective, il est proposé une convention d'utilisation des locaux entre le centre de culture scientifique, technique et industrielle terre des sciences et l'Université.

Par rapport aux perspectives de sciences ouvertes, sciences avec et pour la société, Monsieur ROBLÉDO se réjouit de l'intégration de terre des sciences dans les bâtiments de l'Université. La proximité peut favoriser la coopération.

Monsieur AKIN a remarqué que la convention faisait état de télésurveillance. À son niveau il n'a jamais vu de caméra ou de vidéosurveillance sur le campus Belle-Beille.

Monsieur ROBLÉDO répond que certaines caméras sont déjà installées, par exemple sur le site de Polytech. L'installation est réalisée en toute connaissance de cause pour les usagers.

Monsieur OGER ajoute qu'une caméra est existante à Belle-Beille, à côté du Data Center. Pour l'installation de vidéo-surveillance, une déclaration préalable est nécessaire auprès de la préfecture. Cela est très réglementé.

Monsieur HUISMAN explique qu'il s'agit surtout d'un dispositif anti-intrusion. Les films sont écrasés au bout de 48 h. La police pourra exploiter les images si un incident était signalé.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5. Ressources Humaines

5-1 Contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques

Monsieur DELABAERE explique que le Conseil d'administration du 24 octobre 2019 a fixé pour 3 ans le nombre de CRCT à 8 semestres par an, sous réserve qu'il soit réajustable en fonction des résultats de la campagne CRCT au titre du CNU.

Tous les dossiers sont déposés au niveau national. Le CNU dispose d'un potentiel de 40%. Les possibilités restantes sont ensuite accordées au niveau local. Le projet du candidat est présenté au Conseil académique restreint et la Commission de la Recherche émet un avis avant la décision du Président.

Dans le cadre de la LPR, l'Université a obtenu en 2021 4 semestres de CRCT spécifiques au titre des SHS, pour une dotation en année pleine de 20 000 euros. La dotation 2022 n'est pas encore connue.

Ces dernières années, notamment avec les dotations spécifiques SHS, il a été constaté que ces possibilités étaient utilisées de façon complète et que les besoins ne seraient pas nécessairement croissants.

En conséquence, la délibération au titre des 3 années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 doit fixer :

- à 8 les CRCT "classiques" de 6 mois
auxquels s'ajoutent les CRCT spécifiques SHS, du cadre LPR, notifiées annuellement par le MESRI.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5-2 Chaires de professeur junior

Monsieur SIMONEAU présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il rappelle que l'Université d'Angers a remonté au ministère, en juillet 2021, 2 projets de chaires de professeur junior (diapositive 109).

Les 2 chaires ont été accordées. Leur mise en place devait normalement être prévue en janvier 2022. La parution tardive des décrets n'a pas permis de respecter ce délai. Les Universités ont obtenu des informations sur les procédures de recrutement en janvier 2022 seulement.

La mise en œuvre doit normalement être terminée en juin 2022. Les services sont en train de mettre en place le processus de recrutement sur ces 2 chaires, portées respectivement par le laboratoire MINT en collaboration avec MOLTECH et par l'IRHS. Les comités de sélection devront travailler dans un calendrier contraint entre le mois de mai et le mois de juin 2022 pour réaliser ces recrutements.

Dans un second temps, la campagne de recrutement 2022 a été proposée début janvier 2022 par le ministère. Les projets devaient être déposés pour le 20 février 2022 au plus tard, ce qui laissait peu de latitude.

L'Université d'Angers avait anticipé cette possibilité de dépôt de chaires de professeur junior. Les structures fédératives de recherche (SFR) ont lancé un appel à projets mi-décembre 2021 à l'attention des laboratoires, pour savoir s'ils souhaitaient transmettre des projets de chaire. Une instruction a été prévue dans les SFR et composantes concernées. Un bureau exceptionnel de la Commission de la recherche élargi aux directions de composantes concernées par le dépôt de chaires a ensuite été organisé le 24 janvier 2022. Ce bureau a permis l'instruction des dossiers et de décider des projets qui pourraient être transmis au ministère dans le cadre de cette campagne 2022.

L'Université d'Angers avait envisagé d'obtenir l'avis du Conseil académique plénier et du Conseil d'administration sur ces remontées de projets, mais cela n'a pas pu être possible compte tenu du calendrier très serré.

L'Université est actuellement en attente de la réponse du ministère.

Pour cette deuxième vague, l'Université a décidé de transmettre des projets de chaires qui s'inscrivent dans les axes prioritaires de l'établissement, qui soient cohérents avec la stratégie du laboratoire et de la composante et qui s'adossent à un organisme de recherche.

Un appel à candidatures ouvert et transparent devra ensuite être organisé. Il peut être pertinent d'avoir pré-identifié d'excellents candidats susceptibles de venir travailler sur un sujet précis.

Ce dispositif de chaire a principalement été utilisé pour renforcer la recherche à l'Université. L'objectif est de consolider les domaines d'excellence déjà identifiés comme les domaines des sciences du végétal, des matériaux moléculaires et soutenir l'émergence de thèmes pluridisciplinaires à fort potentiel sociétal (exemple tourisme, enfance et jeunesse).

Il convient également de soutenir les thématiques qui possèdent une visibilité indiscutable au niveau national et international.

L'Université souhaitait remonter un maximum de 2 projets. Il convient d'utiliser ce dispositif avec parcimonie.

Monsieur SIMONEAU présente les 4 projets réceptionnés, remontés par les structures fédératives de recherche et les directions des composantes (diapositive 112). Ces 4 projets ont été analysés dans le cadre du bureau élargi de la Commission de la recherche.

En définitive, ce sont les projets des laboratoires TEMOS (EMHA | Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques) et LPG (CarbPast | Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères) qui ont été remontés (diapositive 113).

Une 3ème chaire de professeur junior a été remontée (projet Seed-Adapt | Adaptation des semences aux changements climatiques et à la transition agro-écologique).

Cette chaire n'est pas portée par l'Université d'Angers. Elle est portée par Agrocampus Ouest, au bénéfice de l'IRHS dont l'Université d'Angers est co-tutelle avec l'INRAe.

Monsieur SIMONEAU précise que les recrutements devront être réalisés durant le premier semestre 2022, pour une prise de fonction en septembre 2022. Comme le ministère n'a pas encore formalisé de réponse sur ces projets de chaires, et qu'il sera nécessaire de mettre en place la communication et le processus de recrutement, les délais lui semblent très difficiles à respecter.

Madame TAÏBI rappelle que le SNESUP est opposé à ces chaires de professeur junior. Ils estiment qu'il s'agit de contrats précaires, même si ce sont des contrats « de luxe ». Il s'agit de contrats de 3 à 6 ans avec aucune certitude quant à une potentielle titularisation du candidat recruté. Cela revient, à terme, à poursuivre l'objectif de faire disparaître le corps des maîtres de conférences titulaires pour les remplacer par des contractuels. Cela correspond au modèle Allemand : les professeurs titulaires ont à disposition un contingent de maîtres de conférences contractuels. Cela conduit à des conditions de travail très dégradées, voire mortelles.

Ce dispositif met en concurrence les enseignants-chercheurs entre eux, les disciplines, les laboratoires puisque des choix doivent être opérés. Cela va dans le sens de ce que préconisait le HCERES, de faire des choix de priorités thématiques.

Un autre problème concerne le passage par le Conseil des composantes. Ces projets ne sont par exemple pas passés par le Conseil de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Madame TAÏBI estime que les départements étaient pourtant concernés.

Monsieur SIMONEAU répond que les recrutements sont avant tout réalisés sur des projets de recherche. Ce sont surtout les SFR qui ont assuré la communication, avec notamment une indication très nette que cela devait être un projet remonté en concertation avec les composantes. Monsieur FLEURANT était présent au cours de la discussion du bureau de la Commission de la recherche élargi.

Monsieur LERICHE explique que concernant la Faculté des sciences, une information a été communiquée lors du Conseil de la faculté concernant des projets de chaire. Les fiches de poste ont en revanche été co-construites entre le laboratoire d'accueil et les départements d'enseignement, pour que les enseignements proposés soient utiles au département. Les profils définis sont compatibles pour l'accueil de collègues au sein du département. Il ne faut pas gâcher les talents des candidats qui vont être reçus, qu'il s'agisse de recherche ou d'enseignement. La co-construction a été systématique.

Monsieur CHAUVET estime qu'à partir du moment où les personnels recrutés ont vocation à être titularisés, il lui semblerait logique que les procédures soient calquées sur le recrutement traditionnel des titulaires. Si le passage est nécessaire au Conseil de composante, cela doit être respecté.

Monsieur ROBLÉDO explique que les processus peuvent être propres à chaque composante. Lorsque l'Université va entrer dans la phase plus opérationnelle du dispositif, la composition du comité de sélection sera proposée au vote du Conseil académique restreint. Monsieur ROBLÉDO a demandé que les critères de recrutement tiennent compte des attendus d'un enseignant-chercheur. À l'issue de la période contractuelle, la personne recrutée doit, par exemple, avoir passé son HDR. La personne recrutée devra disposer des mêmes attendus que ce qui est actuellement demandé pour le recrutement d'un professeur titulaire.

La personne recrutée doit s'intégrer dans l'équipe pédagogique même si elle n'a que 64h d'enseignement à effectuer dans un premier temps. Monsieur ROBLÉDO rappelle que les deux chaires n'ont pas encore reçu l'autorisation du ministère.

Monsieur DANIEL demande quelle structure a déterminé les profils des postes. Est-ce que ce sont les SFR, les laboratoires puis les composantes concernées ? Il ne lui semble pas avoir eu connaissance d'un appel interne plus large qui aurait été réalisé.

Monsieur SIMONEAU répond qu'un appel à projets plus large a bien été réalisé. Ce sont les laboratoires qui ont défini les projets et non les SFR. Les SFR avaient surtout pour mission de diffuser l'information, puis de remettre les projets au niveau du bureau élargi de la Commission de la recherche.

Monsieur DANIEL estime qu'il aurait été pertinent d'envisager ces projets en bureau CFVU, pour que l'information circule pleinement. A sa connaissance, aucune information n'est provenue du laboratoire GRANEM.

Monsieur LEMAIRE confirme que les SFR ont bien diffusé les informations auprès des laboratoires (dont celles qui concernent le GRANEM). Une discussion n'a en revanche pas réellement eu lieu au sein des laboratoires, les enseignants-chercheurs ne se sentant pas tous concernés.

5-3 Nouveau Régime Indemnitare des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) – information

Monsieur DELABAERE présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il explique que le décret correspondant s'applique depuis le 1er janvier 2022. L'ensemble des maîtres de conférences et professeurs titulaires ou assimilés sont concernés par ce nouveau régime indemnitaire.

Les personnels enseignants du second degré et le personnel hospitalo-universitaire bénéficient d'un autre régime indemnitaire.

L'objectif à très court terme est de proposer un versement mensuel effectif à partir du 1er septembre 2022.

Le RIPEC comprend :

- une composante indemnitaire C1, statutaire, liée au grade (art.2, 3 du décret), qui remplace la PRES. Un montant de 2 800 euros sera proposé pour l'ensemble des maîtres de conférences et professeurs en 2022, puis il devrait être prévu un montant de 3 500 euros en 2023 pour un objectif de 6 400 euros en 2027 ;
- une composante indemnitaire C2, fonctionnelle, liée à des responsabilités ou fonctions particulières (art.2, 3, 5), qui remplace les PCA et PRP en les modifiant ;
- une composante prime C3, individuelle, liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel (art.2, 4, 5, 6), qui remplace la PEDR en la modifiant.

Avant 2021, tous les enseignants-chercheurs titulaires bénéficiaient de la PRES, qui s'élevait à 1250 euros.

Il existait également les primes pour responsabilités pédagogiques et les primes pour charges administratives, la prime d'administration et le référentiel des équivalences horaires que le ministère assimile à un régime indemnitaire quand il contribue à des heures complémentaires.

Il était également prévu une prime d'encadrement doctoral et de recherche.

La PRES est donc remplacée par la composante statutaire du RIPEC 1 avec l'objectif de passer, comme indiqué précédemment, de 1250€ en 2020 à 6400€ en 2027.

Même si la prime C3 individuelle est instaurée, la PEDR va continuer à exister dans le cadre de contributions exceptionnelles, pour enseignants-chercheurs.

Monsieur DELABAERE fait un focus sur la composante prime C3.

Cette composante est liée à la qualité des activités, à l'engagement professionnel de l'enseignant-chercheur sur l'ensemble de ses missions.

Pour y prétendre, l'enseignant-chercheur doit déposer un dossier de candidature. Un appel à candidature a déjà été transmis.

La composante C3 est plafonnée à 12 000€, avec un plancher de 3 500€ fixé par le ministère, dans la limite d'une dotation. Les modalités d'évaluation des dossiers sont précisées par des nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles indemnitaires qui peuvent être complétées par les lignes de gestion indemnitaires de l'établissement.

Les lignes de gestion indemnitaires de l'établissement doivent fixer les principes et critères de répartition.

L'attribution de la C3 prend effet dès le 1er janvier 2022. Le versement sera mensuel. La période de référence de l'évaluation porte sur les 4 années précédant la candidature. Elle est attribuée pour 3 ans. Au terme de ces 3 ans, un délai d'un an de carence est requis avant une autre demande pour le même motif.

En cas de changement d'établissement, la personne conserve sa C3 RIPEC.

Les enseignants-chercheurs bénéficiaires de la C3 peuvent être autorisés une fois tous les 5 ans à les convertir en CRCT ou en CPP, sous certaines conditions.

Les bénéficiaires de l'actuelle PEDR le restent, jusqu'au terme de son attribution. Ils ne peuvent pas présenter une demande de C3 avant un délai d'un an après ce terme.

De la PEDR à la C3, le montant devrait passer de 57 millions d'euros à 93 millions d'euros d'ici 2027.

Le ministère vise qu'au moins 45% des enseignants chercheurs titulaires puissent bénéficier d'une prime C3 au terme de l'année 2027.

Pour cette première année de déploiement de la composante C3 du RIPEC, les candidats sont invités à déposer leur dossier du 3 mars 2022 au 31 mars 2022. Le ministère souhaitait que les candidats aient connaissance avant le 3 mars 2022 des lignes directrices de gestion de l'établissement. Le ministère a cependant modifié ses propres lignes de gestion très récemment.

Monsieur DELABAERE présente le calendrier précis de la campagne 2022 (diapositive 120).

5-4 Lignes directrices de gestion indemnitaires de l'UA

Les lignes directrices de gestion ministérielles sont désormais stabilisées. Elles sont construites dans l'objectif d'une trajectoire jusqu'en 2027.

Monsieur DELABAERE explique que les lignes directrices de gestion ministérielle (LDG) manquent parfois de précisions. Il est par exemple recommandé pour ces LDG de ventiler l'attribution de la prime individuelle C3 selon les principes suivants :

- au moins 30% au titre de l'investissement pédagogique,
- au moins 30% au titre de l'activité scientifique,
- au plus 20% au titre des activités d'intérêt général,
- 20% au titre de l'ensemble des missions.

Les principes et critères de l'établissement doivent permettre, d'ici 2027, des attributions de la prime C3 respectant les proportions femmes-hommes de l'établissement.

Les principes de répartition doivent veiller à un juste équilibre entre disciplines, entre corps et grades.

Le ministère a alloué une dotation pour l'attribution de cette prime C3 en 2022. Il s'agit d'une année de transition, le stock de la PEDR qui comprend actuellement entre 110 et 120 enseignants-chercheurs va disparaître graduellement. En conséquence, la somme associée à la PEDR alimentera également et progressivement la C3 du RIPEC.

Monsieur DELABAERE présente les dispositions du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 (diapositive 129).

En résumé, si l'Université d'Angers souhaite préciser sa stratégie concernant la composante C3 du RIPEC, elle doit adopter ses propres LDG indemnitaires, lesquelles doivent :

- être compatibles avec les LDG ministérielles,
- être conformes au droit,
- être rendues publiques afin d'être connues des EC souhaitant candidater à la campagne d'attribution 2022, qui se déroule du 3 au 31 mars 2022,
- être soumises à l'avis du CT/CSA et approuvées par le CA,
- être transmises au Recteur.

Monsieur DELABAERE explique que toutes les universités ne proposent pas leurs propres lignes directrices de gestion. Le document mis à disposition des administrateurs reprend l'ensemble des lignes directrices de gestion ministérielles auxquelles s'ajoutent des dispositifs propres à l'établissement.

Les éléments suivants ont été proposés au Comité technique du 7 mars 2022, en termes de cible pour 2022 :

- l'activité scientifique doit correspondre à 80% des attributions,
- l'ensemble des missions de l'enseignant-chercheur : 20% des attributions,
- l'avis du CAC restreint sera sollicité sur la proposition d'attribution,
- une enveloppe de 190 000€ (C3) au titre de l'année 2022 et une prime de 5 000€ par bénéficiaire est votée au Conseil d'administration (cela correspondra à 38 primes).

Par rapport à ces propositions, le Comité technique a souhaité que soit rajouté qu'une attention particulière sera donnée à l'égalité professionnelle femmes hommes dès l'attribution des premières primes individuelles en 2022.

Monsieur DELABAERE indique que les pourcentages communiqués permettront à l'établissement de se donner du temps pour travailler à préciser les critères, dans le cadre du dialogue social. L'objectif est de se fixer une enveloppe constante au niveau de l'activité scientifique. Les dotations devraient ensuite parvenir aux établissements au fur et à mesure et permettre d'atteindre les cibles recommandées par le ministère.

Monsieur CHAUVET a des interrogations par rapport à la composante C2. Il a entendu des inquiétudes de la part de ses collègues concernant l'articulation entre cette C2, le référentiel des équivalences horaires et les primes de responsabilités pédagogiques (PRP). Il ignore si l'Université d'Angers utilise les PRP. Il comprend que les heures complémentaires que touchent les enseignants-chercheurs au titre du référentiel horaire, parce qu'ils assument des responsabilités particulières comme une responsabilité d'année, n'entrent pas dans la composante C2.

Monsieur DELABAERE répond que le ministère va mettre en place un groupe de travail associant FU et CDEFI, qui devrait rendre ses conclusions en juillet 2022 notamment par rapport à ce type de questions. Le ministère a un manque de visibilité de la politique des universités, concernant à la fois l'utilisation des primes pour charges d'administration, des primes de responsabilités pédagogiques et l'utilisation du référentiel horaire.

L'Université d'Angers a fait le choix de faire disparaître toutes les primes de responsabilités pédagogiques et de les intégrer dans le référentiel horaire. D'autres établissements ont fait le choix de conserver quelques primes de responsabilités pédagogiques, mais utilisent également le référentiel horaire. Une dernière catégorie d'établissements utilise très peu le référentiel horaire et conserve les primes de responsabilités pédagogiques.

L'avantage des primes de responsabilités pédagogiques pour le ministère est que son enveloppe est définie au niveau du Conseil d'administration de l'établissement. Ils en ont donc une meilleure visibilité.

L'Université d'Angers a mis en place un groupe de travail sur le référentiel des équivalences horaires afin de l'actualiser et de mieux cerner sa traduction en composantes. Ces réflexions devraient clarifier le futur emploi de la C2 du RIPEC.

Les primes de responsabilités pédagogiques sont traduites en équivalent heures TD, mais avec des principes de possibilité de décharge. Le référentiel horaire correspond quant à lui à la prise en compte d'une prestation. Si un dépassement du nombre d'heures équivalent TD est constaté, il ne s'agit plus de décharges mais se traduit par des heures complémentaires. C'est sans doute la raison pour laquelle l'Université d'Angers, qui est sous-dotée, a préféré intégrer toutes les primes de responsabilités pédagogiques dans le cadre du référentiel horaire.

Dans la nouvelle architecture, tous les établissements ont dû transmettre un décompte de l'utilisation des primes pour permettre au ministère d'avoir une meilleure visibilité. Monsieur DELABAERE ignore ainsi sur quels éléments s'est basé le ministère pour définir le montant actuel apparaissant dans le protocole d'accord du 12 octobre 2020 associé à la LPR. Quoi qu'il en soit, l'enveloppe programmée pour 2027 sur la C2 paraît conséquente.

Par rapport à l'utilisation actuelle des différentes PRP et PCA, des possibilités de transfert de décharges et l'utilisation du référentiel horaire, le ministère s'est aperçu qu'il ne contrôlait pas toutes les zones dans lesquelles sera proposée la C2. La C2 n'octroiera pas de décharge. Cela changera le modèle de l'Université, qui ne propose pas beaucoup de PCA et pas du tout de PRP.

Monsieur ROBLÉDO explique le choix de l'Université d'Angers de ne plus proposer de PRP. À l'époque, les heures complémentaires étaient exonérées d'impôts mais les primes restaient imposables. Il existait la possibilité de transformer les primes par le mécanisme du référentiel en équivalences horaires. Tout ce qui était auparavant considéré dans les composantes comme des PRP ont été transformées en un équivalent horaire, déclenchant un calcul d'heures.

Même si le contexte au niveau de l'imposition a par la suite changé, il ne semblait pas pertinent de revenir aux PRP.

Différents éléments pourront désormais être pris en compte dans les parties C2 et C3. Monsieur CHAUVET répond que lorsqu'il devra trouver un responsable d'année, il lui faudra des certitudes et non des probabilités de ce qui pourrait être obtenu au titre de la C2 ou C3.

Monsieur ROBLÉDO l'entend parfaitement, c'est la raison pour laquelle des pourcentages ont été établis dans un premier temps pour la C3 car la dimension pédagogique nécessite d'être affinée.

Au global, le nombre de primes individuelles, et non fonctionnelles, sera plus important qu'auparavant.

Monsieur LEMAIRE croit comprendre qu'il existe un changement de philosophie entre la PEDR et le RIPEC, et que l'activité scientifique serait moins prise en considération, au profit de l'activité pédagogique. Monsieur ROBLÉDO répond par la négative. Au moins 30% des primes seront concernées par l'activité scientifique. Cette dimension prend la place de la PEDR.

Il existera à terme exactement le même montant et le même volume de primes de la C3 liées l'investissement pédagogique. L'investissement pédagogique et l'investissement scientifique sont désormais placés au même niveau. L'un ne prend pas la place de l'autre.

Madame LEFRANÇOIS demande si ces primes permettent de cotiser à la retraite. Elle pose la même question concernant les heures complémentaires.

Monsieur HUISMAN répond que 5% des heures complémentaires sont pris en compte. Il ne connaît pas la réponse concernant les primes.

Monsieur ROBLÉDO répond que ces primes seront proposées en plus des heures complémentaires. Elles ne se substituent pas aux heures complémentaires. La composante C3 est différente des composantes C1 et C2 qui reconnaissent une fonction. La composante C3 correspond à la reconnaissance d'une implication. Cela revient à une prime au mérite.

Madame TAÏBI note que les primes sont augmentées mais pas les salaires. La différence la plus importante pour une prise en considération au niveau de la retraite se situe à ce niveau.

Les administrateurs procèdent au vote, en tenant compte de l'ajout demandé par le Comité technique :

Au titre de l'année 2022 qui voit la mise en place du RIPEC et de la composante C3, l'Université d'Angers souhaite particulièrement valoriser au sein de ses lignes directrices de gestion :

- l'activité scientifique : 80% des attributions,
- l'ensemble des missions de l'enseignant-chercheur : 20% des attributions,
- l'avis du CAC restreint sera sollicité sur la proposition d'attribution,
- une attention particulière sera donnée à l'égalité professionnelle femme homme dès l'attribution des premières primes individuelles en 2022.

Une enveloppe de 190 000€ (C3) est proposée au titre de l'année 2022 avec une prime de 5 000€ par bénéficiaire.

Ces propositions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions, 1 membre est parti en cours de séance.

5-5 Modification de la délibération CA0119-2021 du 29 novembre 2021 relative aux critères d'attribution et l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022

Monsieur DELABAERE rappelle que la composante C3 du RIPEC se substituant à la PEDR pour les enseignants-chercheurs hors santé, la PEDR devient exclusivement réservée aux Hospitalo-universitaires.

En conséquence, les modifications proposées de la délibération adoptée par le Conseil d'administration du 29 novembre 2021 sont les suivantes :

- limitation de l'objet aux seuls personnels hospitalo-universitaires,
- tous les dossiers notés A reçoivent la prime dans la limite de la dotation. C'est le CNU qui va analyser les dossiers.
- une enveloppe budgétaire globale de 15 000 € et une prime de 5 000€ par bénéficiaire.

Pour effectuer ce calcul, les services ont observé les 5 dernières années d'attribution de la PEDR. Cela représentait une moyenne de 2,3 hospitalo-universitaires par an.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

5-6 Voie temporaire d'accès au corps des PR - Campagne de promotion interne au titre des années 2021 et 2022

Monsieur DELABAERE explique qu'il s'agit d'une expérimentation sur 5 ans, de 2021 à 2025, d'une voie temporaire de promotion interne de MCF à PR. Si en 2025 les 2000 promotions visées n'ont pas été atteintes, il sera possible pour le ministère d'envisager une prolongation du dispositif jusqu'en 2026.

Sont visés les MCF HDR de classe normale ayant plus de 10 ans d'ancienneté au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste de nomination est proposée (pour $\frac{1}{4}$ des promotions visées au plan national) et les MCF HDR Hors classe (pour $\frac{3}{4}$ des promotions).

Le public prioritaire sera les enseignants-chercheurs bénéficiant d'une certaine expérience et ayant prouvé leur implication, tels que les MCF HDR Hors classe.

Le contingent de promotions est fixé à un maximum de 400 promotions par an. Le MESRI détermine, par un arrêté annuel, le nombre de promotions par établissement. Pour l'Université, cela correspondra à 3 promotions en 2021 et 4 promotions en 2022.

La procédure met en œuvre les principes des LDG « promotion et valorisation des parcours professionnels » du MESRI, notamment en matière d'égalité femmes hommes, en tenant compte de leur part respective dans les disciplines concernées.

Monsieur DELABAERE présente la procédure concernant cette voie temporaire d'accès au corps des PR (diapositive 126).

Il présente le calendrier des campagnes 2021 et 2022 de promotions internes dans le corps de PR (diapositive 127).

5-7 Modification de la délibération CA-025-2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels

Monsieur DELABAERE présente les orientations générales définies par le plan national et par le plan local (diapositive 135). Les orientations nationales préconisent trois objectifs.

Une augmentation des enseignants-chercheurs de niveau « professeur », en particulier au sein des sections les moins favorisées.

Une amélioration du déroulement de carrière pour les maîtres de conférences expérimentés qui jouent un rôle essentiel dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en reconnaissant leur valeur professionnelle et leurs acquis de l'expérience, sur l'ensemble des missions qu'ils assument et des activités qu'ils exercent (sont particulièrement concernés les MCF hors classe).

Le troisième objectif sera de mettre en œuvre un dispositif qui puisse améliorer l'accès des femmes au corps supérieur. Le ministère estime que le dispositif devra être beaucoup plus favorable aux femmes que les concours usuels organisés.

L'Université doit fixer ses propres lignes de gestion. Monsieur DELABAERE rappelle qu'il faut tenir compte de 7 possibilités de promotion, 3 au titre de 2021 et 4 au titre de 2022. Il ajoute qu'il est difficile de se prononcer sur les 5 années à venir car cela est dépendant du vivier et du nombre de promotions qui sera alloué à l'UA. Il rappelle que le Ministère n'a pas de visibilité sur le vivier de HDR. L'UA a récemment consolidé son fichier de données sur cette question.

Le ministère a conseillé de viser les sections 11, 14, 16, 19, 23, 27, 32, 36, 60, 64, 65, 67, 68 et 86 en vérifiant si un vivier est bien disponible au sein de l'établissement. Les préconisations sont à adapter en fonction du vivier et des situations locales.

L'annexe 1a des LDG promotion et valorisation des parcours professionnels de l'Université doit être complétée pour intégrer cette nouvelle voie de promotion (LDG MESRI) et des éléments spécifiques liés à la stratégie de l'Université pour les années 2021 et 2022.

Monsieur DELABAERE présente le texte qui a été approuvé par le Comité technique avec 8 avis favorables (diapositive 130).

Monsieur LEMAIRE est perplexe par rapport à la préconisation suivante : « l'existence dans la section d'un vivier d'enseignants-chercheurs éligibles comportant au moins une femme ».

Il estime qu'un vivier doit nécessairement comporter plusieurs personnes. En indiquant au « moins une femme », cela signifie que la section peut comporter qu'une seule femme. Cela lui semble problématique.

Monsieur ROBLÉDO l'entend. Il convient de disposer d'un vivier suffisant, ce qui signifie nécessairement supérieur à un. Le ministère estime qu'un vivier égal à un est insuffisant, même s'il s'agit d'une femme.

Le premier vote demandé aux administrateurs dans ce cadre doit permettre de fixer des règles générales qui doivent ensuite être appliquées au contexte de l'Université d'Angers. Il convient d'observer les décisions qui peuvent être prises.

L'Université d'Angers souhaite donner plus de collégialité au processus de sélection final des candidats. Pour cela, l'avis du Conseil académique restreint sera sollicité sur la constitution des comités d'audition avant la désignation de leurs membres par le Président.

Pour la campagne 2022 au titre des années 2021 et 2022, l'Université d'Angers vise un double objectif : privilégier les sections présentant un ratio PR/MCF défavorable et améliorer l'accès des femmes au corps supérieur. Pour cela, les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière dans le choix des disciplines (sections CNU) dans lesquelles seront ouvertes des possibilités de promotions :

- un ratio PR/MCF défavorable ;

- l'existence dans la section d'un vivier d'enseignants-chercheurs éligibles comportant au moins une femme ;
- un déficit cumulé de PR et de femmes PR par rapport à la moyenne nationale, pour la section.

Ces objectifs et critères sont approuvés.

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour, 1 membre porteur d'une procuration ayant regagné la séance.

5-7 a LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – 1er choix des sections

Monsieur DELABAERE explique qu'il s'agit désormais de déterminer les possibilités de promotions internes à allouer à l'Université au titre de l'année 2021 et au titre de l'année 2022, par discipline.

Lorsque les lignes directrices de gestion sont appliquées dans leur intégralité, en tenant compte des lignes de gestion du ministère et de celles qui viennent d'être votées par les administrateurs, 5 sections vérifient l'ensemble des critères.

La section 8 fait par exemple apparaître 2 MCF HDR recevables dont une 1 femme ;
la section 16 comprend 3 MCF HDR recevables, dont 2 femmes en observant la promotion au titre de 2022 ;
la section 23 comprend 2 MCF HDR recevables, dont 2 femmes ;
la section CNU 27 comprend 4 MCF HDR recevables, dont une femme ;
la section CNU 86 comprend 2 MCF HDR recevables, dont une femme en 2022.

3 sections vérifient l'ensemble des critères énoncés précédemment mais n'ont pas un vivier suffisant sur certains critères.

La section 19 ne comporte aucun professeur au niveau local. 2 MCF HDR sont recevables mais aucune femme ne remplit les conditions.

La section 31 est dans la même situation et comporte 2 MCF HDR recevables, mais aucune femme ne remplit les conditions.

La section 64 fait partie des sections fléchées par le ministère. Au niveau local, elle ne comporte que 1 MCF HDR recevable, et une femme remplit les conditions.

Monsieur DELABAERE présente le fichier excel récapitulatif l'ensemble des sections CNU en mettant en évidence les sections concernées par les différents critères.

Monsieur LEMAIRE explique qu'il n'envisage pas de s'opposer à ces mesures qu'il juge tout à fait légitimes. Les préconisations peuvent néanmoins s'apparenter à des discriminations à rebours. Promouvoir une femme, lorsque le vivier ne comporte qu'une seule femme, revient à pénaliser tous les hommes également éligibles. Lorsque la section présente plus de 2 femmes éligibles, un concours est véritablement organisé. Cela est différent. Lorsque ce type de dispositifs sont mis en place, ils doivent être établis sur plusieurs années pour permettre de puiser régulièrement dans les viviers, de manière à pouvoir rendre éligibles plusieurs femmes à ces différents postes. Il s'agit d'une logique de discrimination positive, ce qui est souhaitable. Cela ne doit pas aboutir à une discrimination à rebours, ce qui sera inévitablement le cas avec les sections qui ne proposent qu'une seule femme éligible. Les recours risquent d'être systématiques et légitimes au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Monsieur ROBLÉDO répond que 7 possibilités existent en observant les principes retenus. 5 possibilités sont indiscutables, parce qu'elles cumulent toutes les conditions et répondent aux trois critères. Le premier critère correspond à un delta très défavorable des PR hommes femmes par rapport à la cible nationale. Le second critère se rapporte à une différence entre le nombre de PR à l'Université, tout sexe confondu, par rapport au nombre de PR dans la section concernée au niveau national. Le 3ème critère est la différence du pourcentage de PR femmes à l'Université d'Angers dans la section concernée par rapport à la moyenne des PR femmes à l'échelle nationale.

L'objectif est de parvenir à la fin du processus à une répartition moyenne de 40% de professeurs pour 60% des maîtres de conférences. Il faut consentir un effort particulier là où le déficit est le plus important par rapport à la cible à atteindre.

Lorsqu'un delta important est constaté par rapport à la cible, il est logique d'observer également un delta négatif entre le pourcentage de professeurs à l'université par rapport à la moyenne nationale. Ce delta négatif s'observe également entre les PR femmes de l'Université et les PR femmes au niveau national.

En cumulant tous ces critères, en tenant compte des sections ciblées par le ministère et en identifiant les corrélations les plus importantes, 5 sections peuvent être identifiées : 8, 16, 23, 27 et 86.

L'Université dispose de 7 possibilités. Il reste en conséquence 2 sections à identifier. En tenant compte des critères que l'Université a choisis, 3 sections peuvent être identifiées. La section 19 est déficitaire en PR (-40%), mais n'apparaissait pas nécessairement dans le premier filtre car elle ne proposait pas de vivier femme.

La même situation est observée pour la section 31 qui est également déficitaire en PR (- 20%) mais qui ne dispose pas de vivier femme.

Il reste également la section 64, ciblée par le ministère, avec un déficit de moins 23% en PR. La section comporte 4 MCF HDR mais ils n'ont pas l'ancienneté suffisante. Il ne reste qu'une seule personne qui remplit les critères et le vivier est insuffisant. Il s'agit d'une femme, cette section reprend donc tout de même un critère.

En conclusion, il reste 2 sections à cibler parmi 3 sections. Dans chacune des 3 sections, un des critères n'est pas totalement respecté.

Monsieur CHAUVET explique que si le Conseil d'administration décide de mettre la section 64 dans les cibles prioritaires, le Président devra promouvoir la personne. Cela signifie qu'il n'opère aucun choix et qu'il n'exerce pas son pouvoir d'appréciation. La décision est par conséquent illégale. Monsieur CHAUVET ne peut pas se prononcer de façon favorable à une mesure qui est très vraisemblablement illégale.

Madame TAÏBI demande si ces possibilités de promotions seront étudiées par les comités de sélection des départements. Elle a le sentiment qu'il serait légitime que les départements donnent leur avis.

Monsieur ROBLÉDO et Monsieur DELABAERE répondent de façon négative. Les situations ne seront pas étudiées par les départements.

Monsieur ROBLÉDO explique que quand ce dispositif a été envisagé, il pensait qu'il serait nécessaire d'évaluer dans un premier temps chaque candidat potentiel, et qu'en fonction des possibilités identifiées, les sections CNU auraient été ouvertes. Les départements et les laboratoires auraient été sollicités. Le ministère n'a pas demandé de procéder ainsi. Le ministère demande que les sections CNU soient fléchées par rapport à un potentiel vivier.

Monsieur ROBLÉDO explique que lorsque le vivier n'est constitué que d'une seule personne, la décision logique serait de ne pas ouvrir la possibilité de promotion même s'il s'agit d'une femme.

Si les possibilités ne sont pas ouvertes en section 64, il reste des possibilités en section 19 et en section 31.

Concernant la section 64, un vivier sera disponible ultérieurement, probablement en 2023 ou 2024.

Monsieur DELABAERE explique que l'Université n'a pas connaissance de façon précise des enseignants-chercheurs qui vont passer leur HDR. 2 personnes de la section 11 devraient par exemple bientôt passer leur HDR. Les viviers vont apparaître au fur et à mesure. Il encourage vivement les enseignants-chercheurs à passer leur HDR, notamment ceux relevant des sections qui présentent un déficit en termes de professeurs et de manière plus général les collègues femmes, en cohérence avec l'une des actions du plan égalité professionnelle.

Au terme des échanges, la proposition est la suivante :

Le Conseil d'administration répartit par discipline les possibilités de promotions internes allouées à l'Université, au titre de l'année 2021 (3 possibilités) et au titre de l'année 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement.

Le Conseil d'administration approuve les 5 sections vérifiant l'ensemble des critères (au titre de 2021 ou 2022)

Section CNU 08 : 1 promotion

Section CNU 16 : 1 promotion

Section CNU 23 : 1 promotion

Section CNU 27 : 1 promotion

Section CNU 86 : 1 promotion

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-7 b LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – 2ème choix des sections

Monsieur ROBLÉDO propose de conserver les sections 19 et 31, la section 64 ne proposant qu'une seule possibilité comme indiqué précédemment.

Le Conseil d'administration se prononce sur le choix de 2 sections parmi les 3 sections vérifiant l'ensemble des critères hors question sur le vivier (au titre de 2021 ou 2022)

Le Conseil d'administration approuve le choix des 2 sections suivantes :

Section CNU 19 : 1 promotion
Section CNU 31 : 1 promotion

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-7 c LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – ventilation par année

En cohérence avec les votes précédents, Monsieur DELABAERE explique qu'il convient de se prononcer sur la ventilation des promotions par années.

Les sections 16 et 86 doivent impérativement être proposées au titre de l'année 2022 afin de satisfaire à la condition d'un vivier suffisant.

La section 08 comporte un déficit en PR de -40%, il est donc logique d'en faire une priorisation. Il est également important de trouver un certain équilibre disciplinaire dans la clef de répartition 2021-2022. 3 des 7 sections visées sont du côté des disciplines des sciences humaines et sociales. Il semble pertinent de les répartir par rapport à ces 2 années.

Il est également important qu'au titre de l'année 2021 et au titre de l'année 2022, il soit possible de tendre vers une égalité femmes hommes. Ainsi, si la section 19 est intégrée en 2021, il est certain qu'une femme n'y sera pas promue.

Madame REY explique qu'à l'ESTHUA, il est déjà prévu deux postes de professeurs à la rentrée prochaine dans les sections 19 et 23. Elle ignore si les collègues sont concernés par les possibilités de promotions qui viennent d'être présentées. Monsieur DELABAERE répond que si les collègues sont concernés, il les encourage à déposer leur candidature. Dans les concours usuels qui sont ouverts, les collègues sont mis en concurrence par rapport à des personnes extérieures.

Par rapport au calendrier qui vient d'être indiqué, Madame REY pense que le retour concernant les 2 postes sera connu avant les possibilités de promotion. En conséquence, le vivier présenté pourrait ne plus être disponible. Monsieur DELABAERE explique que si ces personnes candidatent dans le cadre d'une promotion ouverte au titre de 2021, elles seront promues au 1er septembre 2021 et non pas au 1er septembre 2022, avec effet rétroactif. Elles ont donc un intérêt à postuler.

Il espère par ailleurs que les différents collègues concernés par ces possibilités de promotion déposeront réellement un dossier.

Madame TAÏBI comprend que les collègues doivent postuler dès à présent, qu'il s'agisse des années 2021 et 2022. Monsieur ROBLÉDO et Monsieur DELABAERE le confirment.

Monsieur DELABAERE explique que si les membres du Conseil d'administration sont favorables à ces propositions, il va transmettre un message pour expliquer les possibilités de promotion pour 2021 et 2022 et inciter le plus grand nombre d'éligibles à candidater.

Le Conseil d'administration se prononce sur la ventilation par années des possibilités de promotions internes.

Le Conseil d'administration approuve les possibilités de promotion suivantes :

Le Conseil d'administration approuve les possibilités de promotion suivantes :

- Promotions internes LPR au titre de 2021 – 3 possibilités
 - Section CNU 08 : 1 promotion
 - Section CNU 19 : 1 promotion
 - Section CNU 27 : 1 promotion

- Promotions internes LPR au titre de 2022 – 4 possibilités
 - Section CNU 16 : 1 promotion
 - Section CNU 23 : 1 promotion
 - Section CNU 31 : 1 promotion
 - Section CNU 86 : 1 promotion

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-8 Modification de la délibération CA-115-2021 relative aux primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est demandé l'ajout de de la prime de la directrice du SCAFOP, du chargé de mission Psychologie de la COMUE et du chargé de missions STAPS de la COMUE.

Concernant les primes des chargés de missions de la COMUE, il s'agit de projets portés dans le cadre de la COMUE concernant un travail sur les filières à gros effectifs. Il est prévu un chargé de mission psychologie et un chargé de mission STAPS à la fois à Angers et au Mans.

L'ajout des PCA suivantes :

- Directrice du SCAFOP
- Chargé de mission Psychologie COMUE
- Chargé de mission STAPS COMUE

est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-9 Modification de la délibération CA-073-2021 relative au référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2021-2022

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est notamment proposé l'ajout d'une prise en compte de l'innovation pédagogique et de l'accompagnement concernant l'organisation et la mise en œuvre d'une évaluation formative complexe (définie conjointement par la composante et l'équipe pédagogique – cahier des charges Thélème) comportant un temps spécifique de rétroaction collective, et dans le cadre d'un enseignement d'au moins 18h de CM et à grands effectifs.

Une distinction est opérée en fonction des niveaux de groupe qui concernent des promotions de 200 (6h eq. TD) ou 400 étudiants (10h eq. TD). Cette prime permet de reconnaître l'accompagnement des étudiants sur la compréhension de leur résultat.

Monsieur DELABAERE ajoute que ce rajout dans le référentiel horaire est lié à la mise en place d'innovations pédagogiques dans le cadre THELEME. Elle fait suite à des discussions menées principalement avec la Faculté de droit, économie, gestion, avec des cours d'une durée suffisante pour ne pas permettre d'avoir une granularité trop fine.

Monsieur DANIEL explique que le terme « évaluation formative complexe » avait notamment pour objectif d'éliminer de cette rubrique la correction de QCM.

Monsieur LERICHE note qu'il est accordé une rémunération pour les cours magistraux supérieurs à 18h. Dans beaucoup de composantes, les cours magistraux sont évalués de manière différente des travaux dirigés et il est possible de parvenir rapidement à ce chiffre de 18h sur une période. À la Faculté des sciences, les cours magistraux et les travaux dirigés forment un tout et il s'agit d'une seule évaluation. En conséquence, cette ligne exclue toutes les unités d'enseignement de la Faculté des sciences qui mène également l'expérimentation Thélème.

Monsieur DELABAERE explique que la Faculté de droit économie gestion est la seule composante à avoir proposé la mise en place de Thélème pour les 3 années de licence dès la rentrée prochaine et que les discussions ont eu lieu dans ce cadre.

Il propose que l'adaptation pour la Faculté des lettres, langues et sciences humaines et la Faculté des sciences fassent l'objet d'une discussion ultérieure, notamment dans le cadre du travail sur le référentiel des équivalences horaires. Il pourrait être envisagé une discussion plus fine avec Madame Sabine MALLET, pilote de Thélème.

Monsieur DELABAERE explique qu'il est prévu deux autres modifications, dans la rubrique « Animation, encadrement ou valorisation de la recherche ».

Ces 2 modifications sont inscrites dans un financement DRIED. Le Bureau de la Commission de la recherche et la Commission de la recherche ont souhaité une actualisation par rapport à deux lignes :

- Coordination scientifique de projets de recherche européens. Ce projet concerne des porteurs de projets européens pour Horizon Europe avec un travail important et la nécessité d'un accompagnement de Cap Europe. Il a été proposé de passer de 48 h équivalent TD à un maximum de 60 h équivalent TD.

- Coordination scientifique de projets de recherche ou de valorisation stratégiques pour l'établissement. Il était prévu dans l'ancien référentiel un maximum de 48 h eq TD. Il est désormais demandé de passer à 60 h équivalent TD.

Monsieur HINDRE comprend la prime instaurée pour la coordination scientifique pour des projets européens. Toutefois, cette prime récompense uniquement le porteur de projets. Or, dans ce type de projets, plusieurs personnes participent. Il pourrait être pertinent d'élargir cette possibilité ou de répartir les heures proposées.

Monsieur DELABAERE répond que ces primes vont nécessiter une réflexion entre ce qui relève du référentiel horaire et ce qui relève de la composante C3 du RIPEC, sur la partie activité scientifique, ou de la composante C2 du RIPEC au niveau fonctionnel. Il ignore

si la prime de 60 h eq.TD peut être divisée entre plusieurs personnes mais rien dans le référentiel n'y fait opposition.

Les modifications demandées sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-10 Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires universitaires de santé

Monsieur DELABAERE explique que les postes de professeurs associés des disciplines médicales sont créés dans le cadre du plan Territoire universitaire de Santé. Leur financement est externe et provient des collectivités, ils passent par une convention avec les différents partenaires qui souhaitent créer ces postes.

Il présente les trois supports d'emplois demandés (diapositive 137).

Le Conseil d'administration doit voter la création de ces postes parce qu'ils entrent dans le plafond d'emploi Etat.

Les trois supports de poste suivants :

- PAST en Néphrologie
- PAST en Médecine d'Urgence
- PAST en Radiothérapie

sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

6. Enseignement et conventions

6-1 Calendrier universitaire 2022-2023

Monsieur ROBLÉDO présente les votes de la Commission de la formation et de la vie universitaire puis soumet le calendrier universitaire au vote des administrateurs.

Le calendrier universitaire est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

6-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en master

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la plateforme « trouver mon master » n'a pas été mise en place cette année.

Il est nécessaire de voter un calendrier des admissions et des inscriptions pour permettre un minimum de coordination à l'échelle nationale, de manière que les établissements puissent gérer leurs listes complémentaires. Certaines dates butoirs proposées imposent aux étudiants de réaliser rapidement un choix d'inscription dans les établissements dans lesquels ils sont retenus.

S'ils ne répondent pas dans les temps, leur place se libère même si ces étudiants étaient inscrits sur la liste principale.

Monsieur ROBLÉDO précise les différentes places (diapositives 141 et 142).

Le calendrier de la campagne de recrutement en Master est approuvé. Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour.

Le calendrier des inscriptions en Master est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

6-3 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

Monsieur ROBLÉDO explique que l'INSPE, anciennement IUFM puis ESPE, a connu plusieurs évolutions réglementaires.

L'INSPE est une composante rattachée à l'Université de Nantes. L'Université de Nantes dépose le dossier d'accréditation mais les établissements partenaires, soit l'Université d'Angers et Le Mans Université, doivent formuler un avis.

Monsieur ROBLÉDO présente les axes stratégiques du prochain contrat qui concernent la qualité de la formation, la recherche et l'international (diapositive 145). L'offre de formation reste inchangée (diapositive 146).

Ce dossier d'accréditation a fait l'objet d'une discussion en Conseil académique plénier. Un des membres du Conseil académique plénier a regretté le déploiement des moyens dans le cadre de l'INSPE. Il a estimé que les maquettes avaient tendance à se réduire et que l'accompagnement des étudiants devenait moins important qu'auparavant.

Monsieur AKIN demande si l'Université d'Angers ne pourrait pas envisager d'avoir son propre INSPE.

Monsieur ROBLÉDO répond que différentes discussions ont été engagées. L'IUFM des Pays de la Loire était auparavant une entité autonome et était présente sur de nombreux sites. Lorsque la formation a été universitarisée, il a fallu prendre différentes décisions et envisager le rattachement à un établissement. La question du rattachement à une université spécifique s'est alors posée. Les négociations de l'époque ont conduit au rattachement de l'institution à l'Université de Nantes. Il n'est pas envisagé que l'université d'Angers dispose de son propre INSPE. Les étudiants de l'Université d'Angers qui suivent les formations concernées sont aussi bien accompagnés qu'ailleurs.

Le dossier d'accréditation est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre porteur d'une procuration est parti en fin de séance.

6-4 Modification de la délibération CA 145-2021 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé à la rentrée de septembre 2022

Monsieur ROBLÉDO explique que la Région accepte de financer 27 places en maïeutique en 2ème année à la rentrée de septembre 2022. 25 places avaient été votées par la Commission de la formation et de la vie universitaire et le Conseil d'administration en décembre 2021. Deux places supplémentaires sont donc ouvertes.

Une place est ouverte en Pluripass, l'autre en LAS.

La modification de la délibération CA 145-2021 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6-5 Création de l'attestation universitaire « Simulation en Santé niveau 2 » - Faculté de santé

Madame RICHARD explique que l'attestation universitaire simulation en santé niveau 1 rencontre beaucoup de succès, avec un nombre significatif d'inscrits. Les participants souhaitent un approfondissement des connaissances.

Cette attestation conforte par ailleurs l'existence du centre de simulation et l'expertise pédagogique de la Faculté de Santé.

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6-6 Création du DIU physiologie, médecine et traumatologie du sport – Faculté de santé

Madame RICHARD explique que jusqu'à cette année, des capacités étaient proposées. Ces formations étaient ouvertes en formation continue et permettaient une forme de spécialisation, notamment en médecine du sport. Ces capacités étaient le résidu d'un ancien système de spécialisation qui a vocation à disparaître.

Il existe également un diplôme d'études spécialisées de médecine du sport. Il s'agit d'une formation spécialisée transversale accessible à des médecins d'autres spécialités comme des orthopédistes, des rhumatologues etc... Ce diplôme forme un petit nombre de personnes.

En parallèle, il existe une importante demande de la part des différents clubs de bénéficier de médecins généralistes disposant d'un minimum d'expertise de certains aspects de la médecine du sport. Cela explique la création d'un certain nombre de diplômes universitaires dans ce cadre.

La création du DIU est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 20h30.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

1. ANNEXE : Diaporama de la séance du 10 mars 2022

Conseil d'Administration du Jeudi 10 mars 2022

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CA
3. Prospective et moyens
4. Vie de l'établissement
5. Ressources Humaines
6. Enseignement et conventions
7. Décisions prises par délégation du CA au Président

1. Informations

1.1 Rapport d'évaluation HCERES et réponse de l'établissement

1.2 Retour sur les appels à projets

1.3 Méthodologie du contrat d'établissement

1.4 Elections étudiantes et point sur les commissions permanentes

1.1 Rapport d'évaluation HCERES

points forts- points à améliorer

- Un sentiment d'appartenance très fort,
 - Une adhésion à un mode de gouvernance participatif,
 - Un dialogue social de qualité,
 - Une culture de la collaboration,
 - Une comitologie qui favorise le dialogue,
 - Des schémas directeurs formalisés et structurés,
 - Une université engagée dans son territoire,
 - Un soutien très fort des collectivités locales et territoriales,
 - Une politique de formation ambitieuse,
 - Des outils de structuration de la recherche efficaces et partagés,
 - Des outils de gestion financière opérationnels
- Une définition insuffisante des objectifs stratégiques de développement, qui empêche la hiérarchisation des projets et risque d'être à l'origine d'une dispersion des énergies.
 - Une charge de travail des personnels qui atteint ses limites et l'encadrement insuffisant d'un certain nombre de formations.
 - Une dotation actuelle qui n'est plus en adéquation avec la réalité des activités de l'établissement et qui pourrait être un frein à l'avancement des projets.
 - Une dégradation des résultats financiers qui fait peser un risque sur la capacité d'investissement de l'université à moyen terme.
 - Un manque de communication interne sur les objectifs et les projets développés dans le cadre de la ComUE expérimentale.
 - Une absence de stratégie de développement de l'offre de formation et de la recherche à l'international.

1.1 Rapport d'évaluation HCERES

Recommandations

- Affirmer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie qui inverse l'évolution de la situation financière.
- Veiller à la définition d'une politique de valorisation de la formation et de la recherche dans le cadre de la ComUE expérimentale pour favoriser les innovations et amplifier le développement des ressources propres.
- Développer des actions de soutien à la recherche, notamment en coordination avec les EPST.
- Renforcer l'accompagnement au montage de projets et améliorer leur mode de gestion.
- Poursuivre la structuration de la démarche qualité pour en faire une aide au pilotage global de l'université.
- Coordonner les nombreuses initiatives en matière de vie étudiante à l'échelle de l'établissement pour améliorer leur dissémination au bénéfice de l'ensemble de la communauté.
- Saisir les possibilités offertes par les projets structurants en cours, notamment dans le cadre de la ComUE expérimentale et du Data Center, pour développer des mutualisations d'offre de service.

1.1 Rapport d'évaluation HCERES réponse de l'établissement

Observations du Président de l'Université d'Angers en réponse à la lecture de ce rapport.

POUR INFORMATION

1-2 Appels à projets ComUE

MESRI AMI - Emergences -

M2ORA "Micro-master pour une attractivité internationale de la formation à-par la Recherche en licence"

Dépôt

✓ 01 Déc 21

Réponse favorable

✓ Fév. 22



PIA 4

INTEGRAAL - Excellences sous toutes ses formes – Vague 2

Dépôt

✓ 01 février 22

Réponse

Avril 22

AAP «Excellences sous toutes ses formes» - ExcellencES – vague 2

- ✓ **Objectif** : reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.
- ✓ **Porteurs de projets** : établissement d'enseignement supérieur ou regroupement d'établissements de ce type. D'autres acteurs peuvent être associés : organismes nationaux de recherche, collectivités locales, entreprises...
- ✓ **Enveloppe** : 800 M€
- ✓ **Opérateur** : ANR

Pour plus d'informations

Clôture vague 2 : 01/02/2022

Clôture finale : 31/10/2022

Appels à projets UA

PIA 4

- AMI CMA-Compétences et Métiers d'avenir
- Accélération des stratégies de développement des etbs ESR

Dépôt

- 05 juillet 22
- 14 juin 22

MESRI

- Chaire Professeur Junior – 2 ème vague
- Label SAPS* – 2 ème vague

**Science avec et pour la société*

Dépôt

- ✓ 21 Février 22
- ✓ 01 Mars 22

Réponse

Appels à projets UA

EUROPE

Alliance Européenne- EU GREEN

MSCA COFUND Phd

Dépôt

Mars 22

Février 23

Présentation du projet INTEGRAAL

- Éléments de contexte
- Signature du projet
- Priorités et actions clés
- Des actions concrètes
- Montage budgétaire
- Mise en cohérence avec les stratégies et actions portées par les collectivités territoriales
- Gouvernance

6 partenaires :

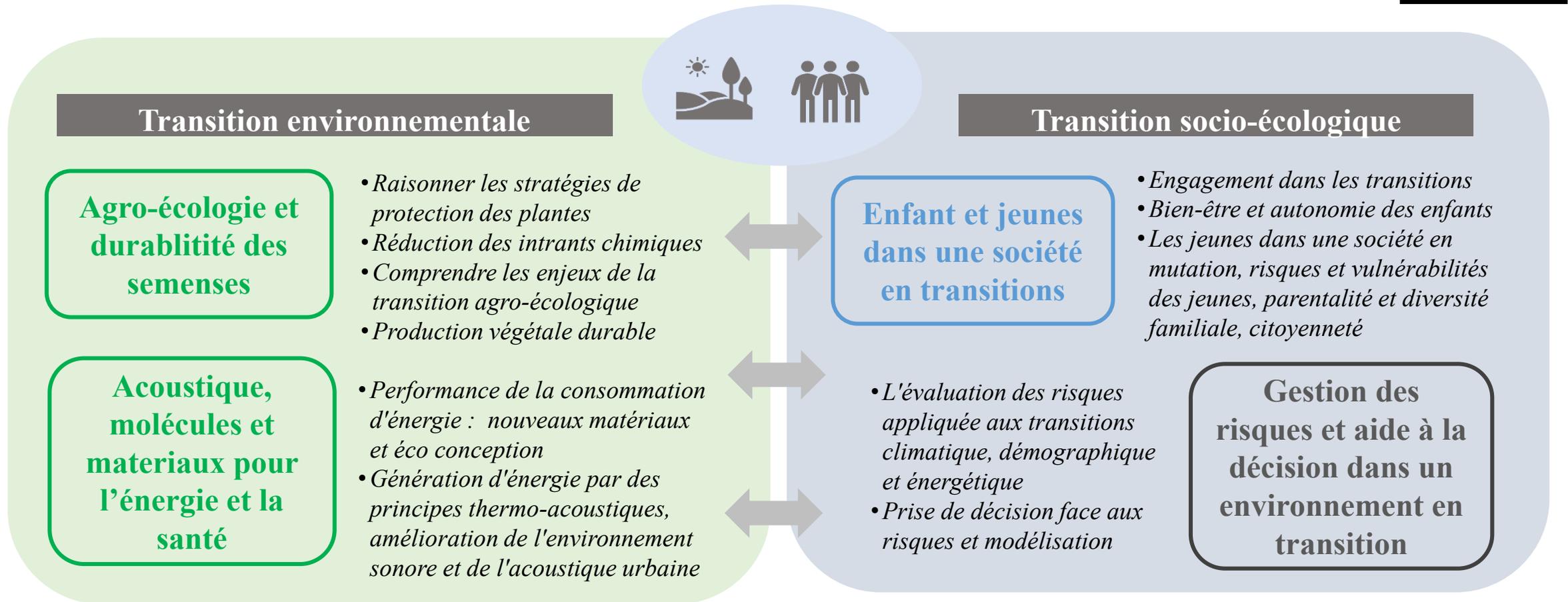
- **COMUE Angers – Le Mans**
- Université d'Angers
- Le Mans Université
- INRAE
- CNRS
- Institut Agro Rennes-Angers

Co-porteurs : Françoise GROLLEAU & Charles PEZERAT

Quelques éléments de contexte

- ❑ Réponse de la COMUE Angers-Le Mans à l'appel à projet PIA4 Vague 2
« Excellences sous toutes ses formes » (1^{er} février 2022)
- ❑ 15 projets retenus sur 35 en Vague 1
(8/12 pour les établissements Idex-Isite ; 7/23 pour les autres)
pour un montant total de 292 M€
- ❑ Montant encore mobilisable : 295 M€ pour les projets hors Idex/Isite

Signature d'INTEGRAAL



Priorités et actions clés

Priorité 1

Soutenir la recherche à fort impact dans le champ des transitions

Axe I :

Renforcement des capacités de recherche
Soutien à la recherche interdisciplinaire émergente
Hub recherche

Priorité 2

Développer une offre de formation de haut niveau et attractive

Axe II :

Graduate programmes
Consolidation du lien M et D
Bourses d'excellence
Intégration de cours transversaux
Micro-masters



Priorité 3

Stimuler l'innovation collaborative et le lien aux entreprises

Axe III :

Cellule partenariats
Hub Entreprises
Open labs

Priorité 4

Interaction avec la société et engagement en matière de RSE

Axe IV :
Label SAPS

Axe V :
Green campus
Engagement DD&RS

Des actions concrètes

► Projet Green Campus sur Belle Beille

The logo for INRAE, consisting of the letters 'INRAE' in a bold, teal, sans-serif font.The logo for l'institut Agro, featuring the text 'l'institut Agro' in a black serif font, with 'agriculture • alimentation • environnement' in a smaller black sans-serif font below it. To the right is a blue circular logo with 'AGRO CAMPUS' in white.

Territoire de 100 hectares partagés par INRAE, l'UA et l'institut Agro Angers-Rennes dont 50 hectares de surface agricole pour l'expérimentation. Un campus en mutation qui accueille Terres des Sciences, Plant&Cité, Angers technopole + un projet de réseau de chaleur et des réhabilitations diverses. Nombre d'étudiants en croissance, centralisation des services à la Passerelle, arrivée du tramway, parcours santé, jardins partagés, logements étudiants et une jonction campus-quartier à repenser.

Ambition de réaliser un double projet

- **un projet d'éco-campus exemplaire (1er site pilote pour l'INRAE en France)**
- un projet de quartier-campus inclusif, durable et attractif

Conditions pour réussir : un comité de pilotage associant les parties prenantes, Angers Loire Métropole, l'ADEME et les associations étudiantes

INTEGRAAL: Construction budgétaire

ANR 1 M€

Volet 1 : Pilotage institutionnel
Leader et Manager de projet, communication, veille,
cellule internationale...
Total : 1,9 M€

ANR 7,6 M€

Volet 2 : Recherche
Soutien aux projets de recherche structurants,
émergents et interdisciplinaires
Thèses, post-docs, fonctionnement
Total : 11,4 M€

ANR 8 M€

Volet 3 : Formation
Bourses d'excellence de mobilité en Master
Bourses de thèses de mobilité et environnement
Formations transversales, interdisciplinaires,
micromasters, summer schools
Total : 140 M€

DUREE DU PROJET 10 ANS

BUDGET TOTAL: 160,6 M€

PIA 4 : 20,3 M€ (8% overheads)

Autres financeurs dont les collectivités sur leurs outils
de financement existants et soutien ciblé sur les
dispositifs innovants

ANR 1 M€

Volet 4 : Innovation, partenariats
Cellule partenariat, maturation de projets, aménagement salles, Fab labs ,
Openlabs
Total : 3,4 M€

ANR 1,2 M€

Volet 5 : Science et Société
Actions à destination des écoles, lycées et personnels
AMI sciences participatives, Evènements, Projet de démonstrateurs RSE
Total : 3,9 M€

INTEGRAAL

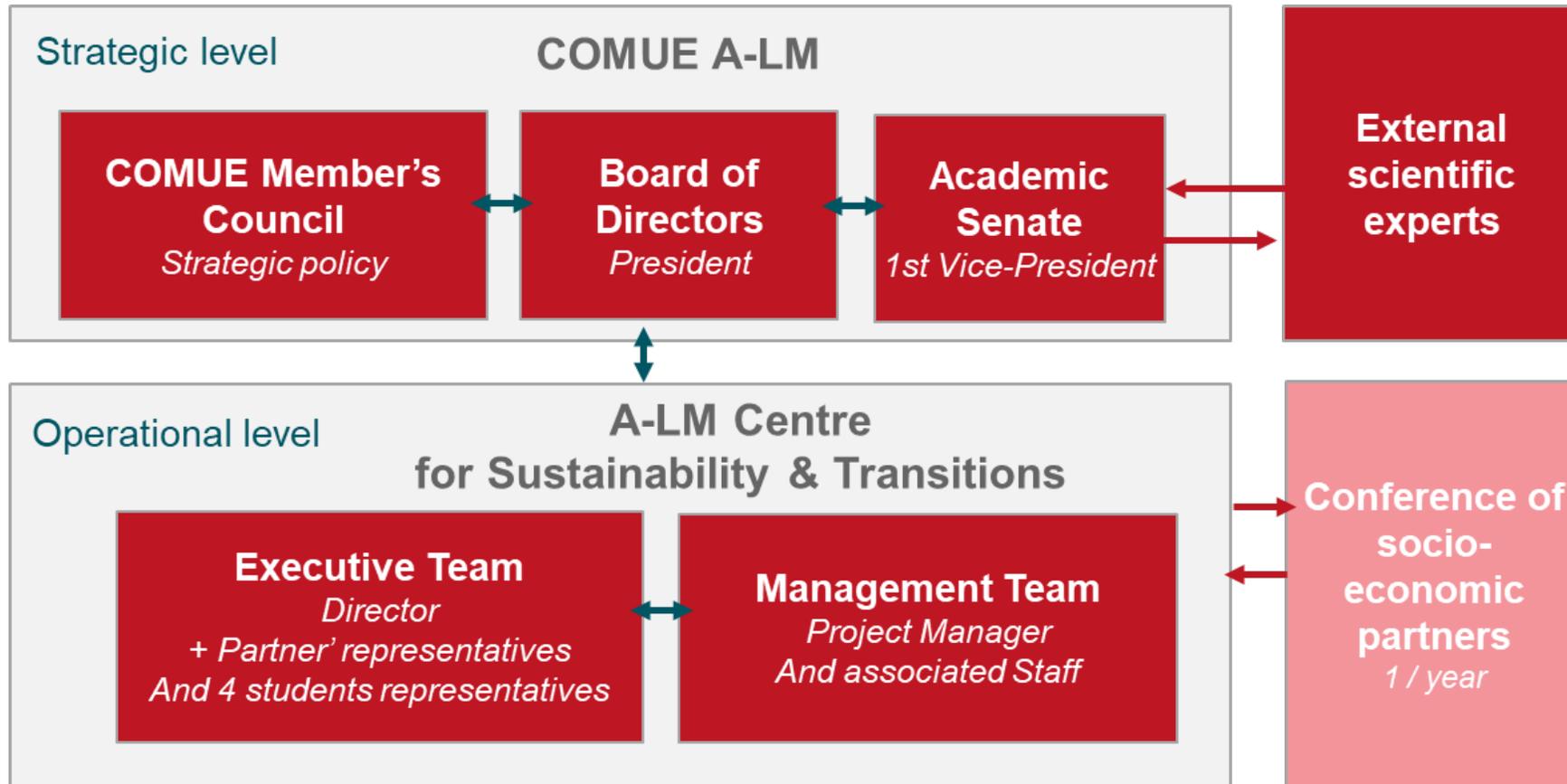


Mise en cohérence avec les stratégies et actions portées par les collectivités territoriales

Synergies avec les ambitions de la stratégie ESRI pour développer un modèle d'études supérieures attractif et fertile, conçu avec les ONR, pour maximiser l'effet levier du PIA4.

Alignement avec des projets comme Territoire Intelligent (ALM), Chaire Neutralité Carbone 2040 (LMM), Département Bas Carbone (Mayenne). Appui au dialogue Sciences-Sociétés (SARTerritoires)

Gouvernance d'INTEGRAAL



**Création d'un
centre des
transitions et
de la durabilité**

Vague B Contrat de site 2022-2027



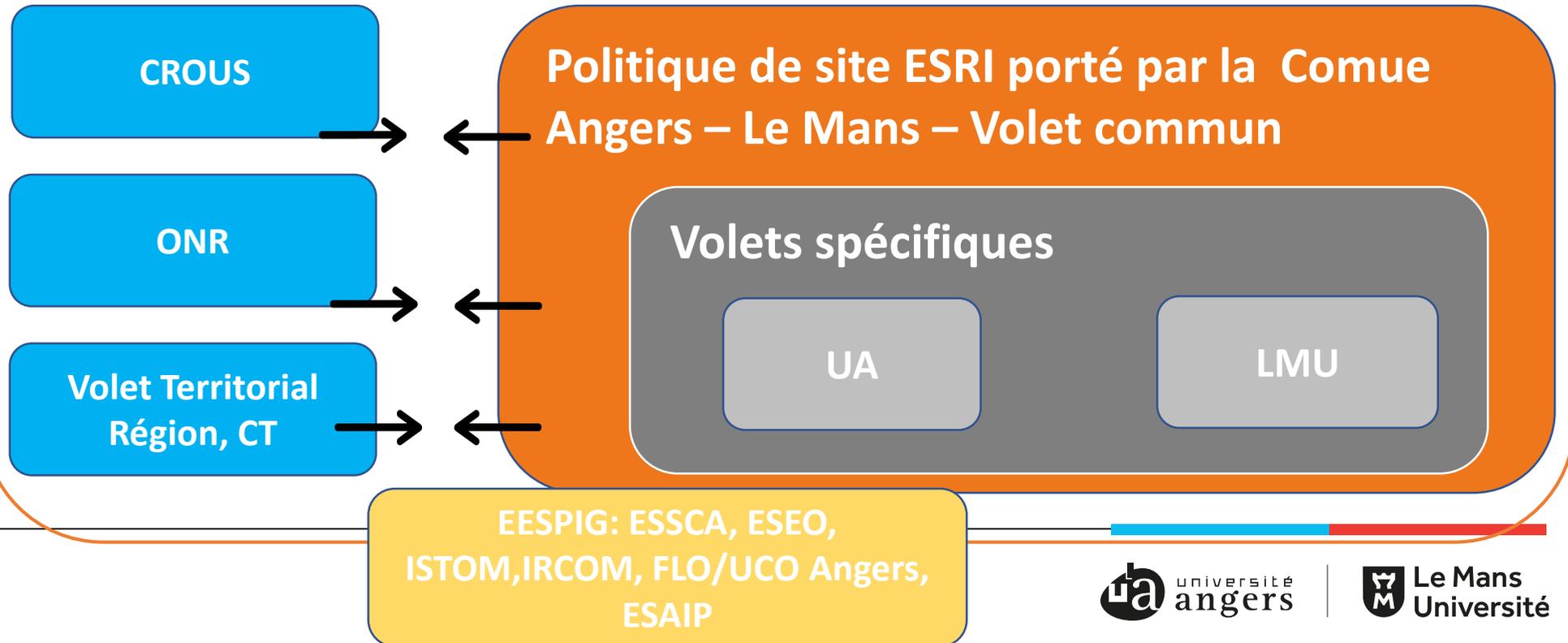
A RETENIR

- **Durée 6 ans**
- ***Plus stratégique et plus resserré***
- **Affirmer une signature /une identité à l'échelle du site**
- **Axes stratégiques du site ET des établissements**
- **Le DSG annuel s'appuiera sur le contrat de site**

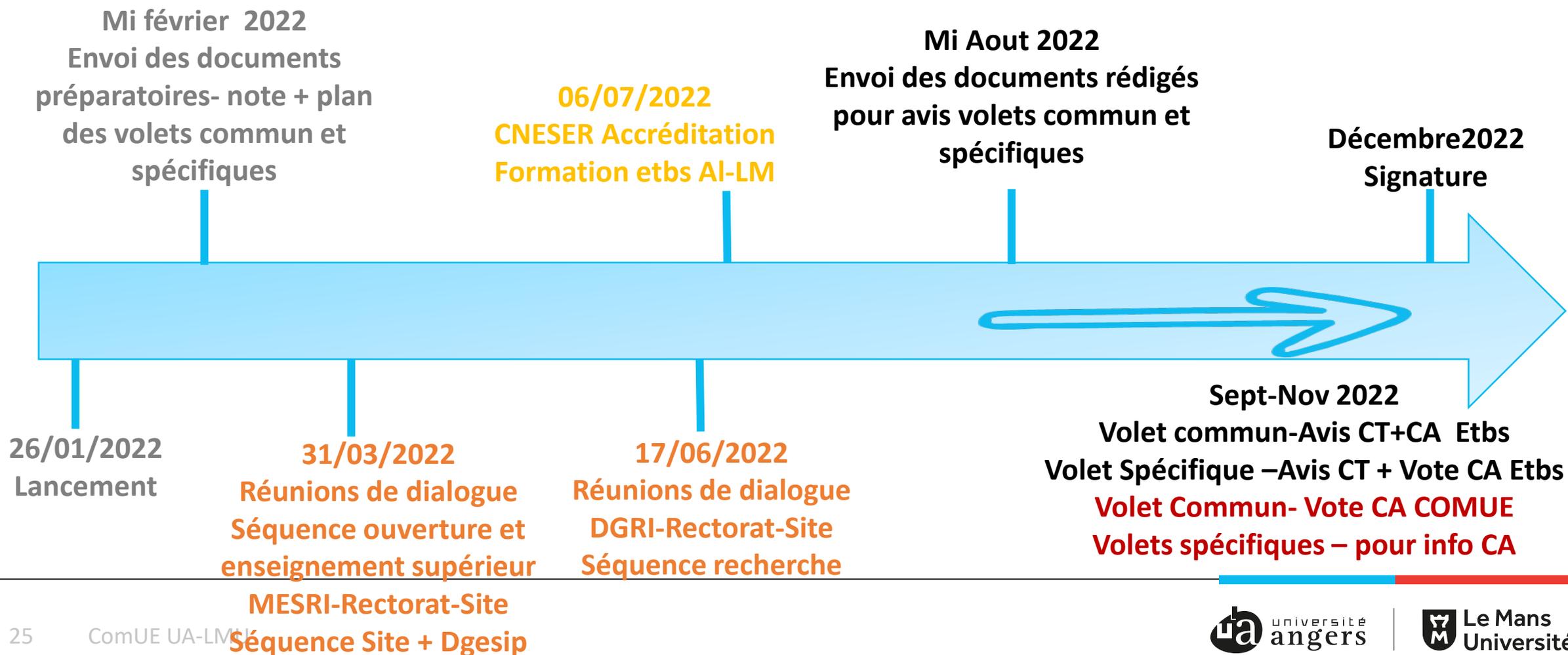
Vague B Contrat de site 2022-2027



Contrat pluriannuel - Rectorat et DGESIP & DGRI



Vague B Calendrier - Contrat de site 2022-2027



Vague B Contrat de site 2022-2027

1. Présentation générale -3 pages

signature du site, environnement, forces et faiblesses, ...

2. Axes stratégiques et objectifs

Organisation du site/volet commun participation des étbs/volet spécifique + axes thématiques libres

3. Objectifs, actions, jalons, indicateurs



10-12 pages maxi/volet sans les annexes

1-4 Point élections étudiantes

Le renouvellement des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université a eu lieu le 8 et 9 février 2022 par voie électronique.

Conseil d'administration : Taux de participation **de 12,43%**, en hausse par rapport à 2020 où il était de 8%.

Pour information :

CFVU : Taux de participation **de 8,32%**, en hausse par rapport à 2020 où il était de 7,16%.

CR : Taux de participation **de 19,49 %**. Comparaison difficile avec les années précédentes en raison de l'absence de candidats.

1-1 Point élections étudiantes

Sont élus représentants au Conseil d'administration

Liste présentée par « BOUGE TA FAC avec la FÉ2A et les assos étudiantes »

Titulaires :

- BICHE Sarah
- CERVERA Matteo
- BAHRI Ekram

Suppléants :

- PASQUINI Kyrian
- PERRITON Jade
- BODSON Maxime

Liste présentée par « UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes : des élu.e.s de proximité pour un service public de qualité »

Titulaire :

- AKIN Yahya Pasa
- JARDINAUD Chloë

Suppléants :

- FRANZONE Ignacio
- BION Lily

Liste présentée par « UNI : Étudiez, on s'occupe du reste ! »

Titulaire :

- BOUVET Grégoire
(démissionnaire)

Suppléant :

- GANIVET Fanny
(démissionnaire)

Pour information (suivants de liste) : D'ESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume (Tit.) et MUCCI Nicolas (CADOUX Annaëlle étant déjà suppléante à la CFVU)

1-5 Point élections aux commissions statutaires

Des élections sont organisées en ligne afin de pourvoir les sièges aux Commissions permanentes et Conseils de gestion de services communs de l'Université d'Angers.

Les appels à candidatures débutent le mercredi 23 février 2022.

Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 9 mars 2022 inclus**.

Les électeurs sont les membres titulaires du Conseil d'administration, à l'exception de l'élection à la Commission Vie d'établissement où seuls les représentants titulaires des étudiants votent.

Les élections se tiendront **du lundi 14 mars 2022 à 9h au mardi 15 mars 2022 à 17h**.

Les résultats sont proclamés par arrêté du Président de l'Université d'Angers.

1-5 Point élections aux commissions statutaires

	Sièges	Candidats
Commission des statuts	4 (2 par les membres des conseils centraux)	Représentants des étudiants élus à un conseil central, titulaires et suppléants, pour 2 sièges Ensemble des étudiants de l'UA pour les 2 autres sièges
Commission des relations internationales	1	Ensemble des étudiants de l'UA
Commission permanente du numérique	2	Ensemble des représentants titulaires et suppléants élus au Conseil d'administration
Commission du patrimoine immobilier	2	Ensemble des étudiants de l'UA
Commission vie d'établissement	2	Étudiants élus, titulaires et suppléants, du CA
Commission égalité	4	3 sièges de représentants des étudiants issus des cycles licence et master 1 siège de représentant des étudiants issu du cycle doctorat
Conseil de gestion du service commun de documentation et des archives	3	Ensemble des étudiants de l'UA



1-6 Point élections collège usagers COMUE UA LMU

- 6 sièges collège usagers (3 titulaires, 3 suppléants) sont à pourvoir au CA de la COMUE UA LMU
- Election au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.
- Alternance des sexes
- Dépôt des candidatures **le 14 mars 2022 à 12h** au plus tard auprès de laurence.esteve@univ-angers.fr/bureau 421 présidence
- Le scrutin aura lieu du **5 avril 9h au 6 avril 16h** sans interruption par voie électronique

2. Approbation du procès-verbal du CA

2-1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2021 –
VOTE

3. Prospective et moyens 1/2

3.1 Rapport annuel de performance 2021 - **vote**

3.2 Approbation du Compte financier 2021 et affectation du résultat – **vote**

3.3 Rapport annuel de l'activité de la fondation – **vote**

3.4 Dispositif du contrôle interne budgétaire – plan d'action 2022 - **vote**

3.5 Tarifs de la formation continue 2022-2023 – **vote**

3. Prospective et moyens 2/2

3.6 CPER 21/27 - Volet Immobilier - Dossier d'expertise et de labellisation - Action Extension et restructuration POLYTECH ANGERS - **vote**

3.7 Logement étudiant - CAMPUS BELLE BEILLE - Parcelle IS62 - Remise partielle à l'Etat pour aliénation - **REPORT**

3.8 Demandes de subvention des associations - **vote**

3-1 Rapport Annuel de Performance

2021

Indicateurs communs : la réussite en Licence

Taux de réussite en L en 3 ans 2019-2020 calculé par l'UA (méthode 3)

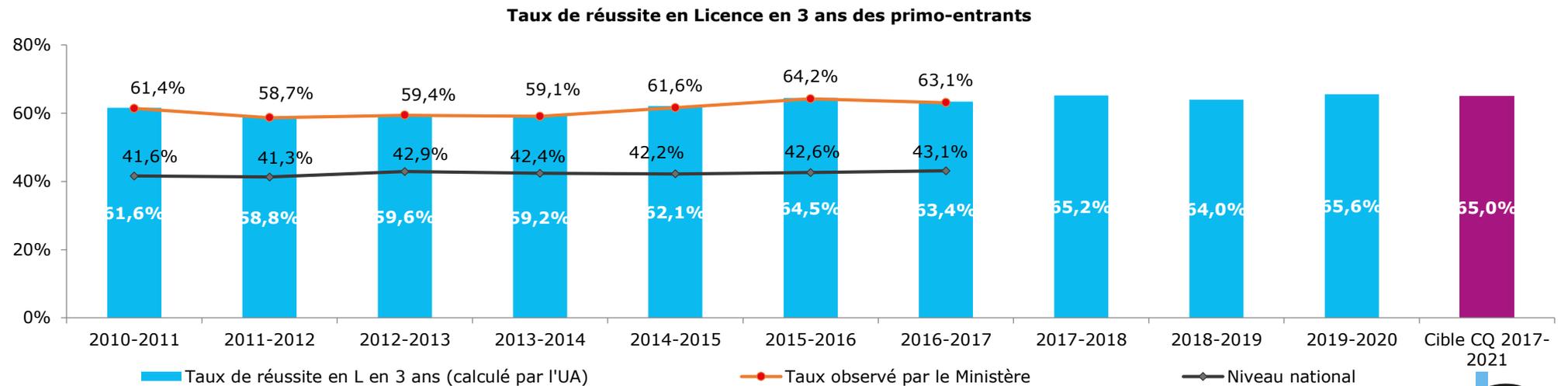
Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2020

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 3 années

UA
65,6%

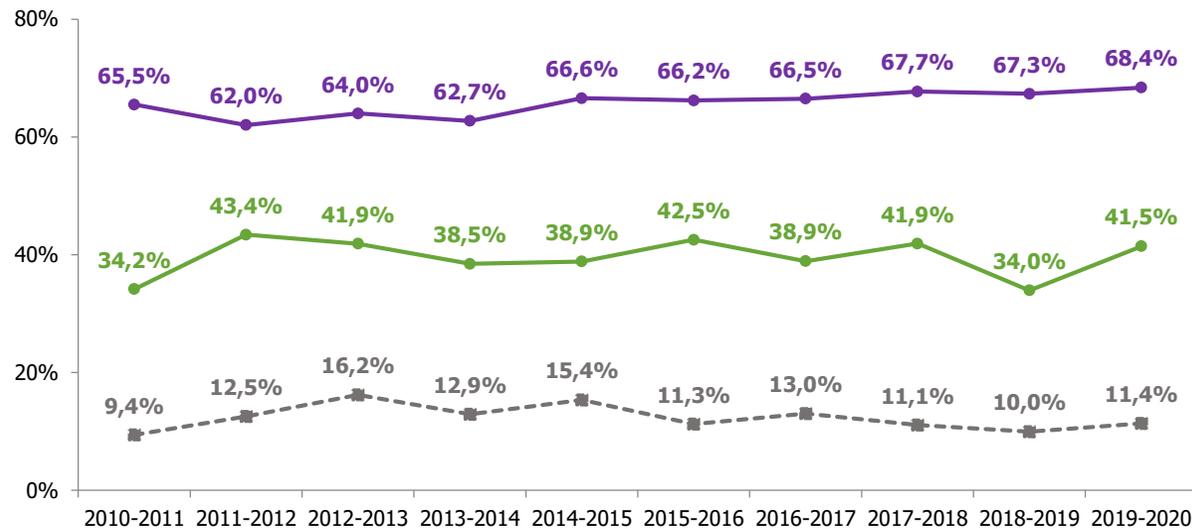


Chiffres calculés par l'UA

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2020

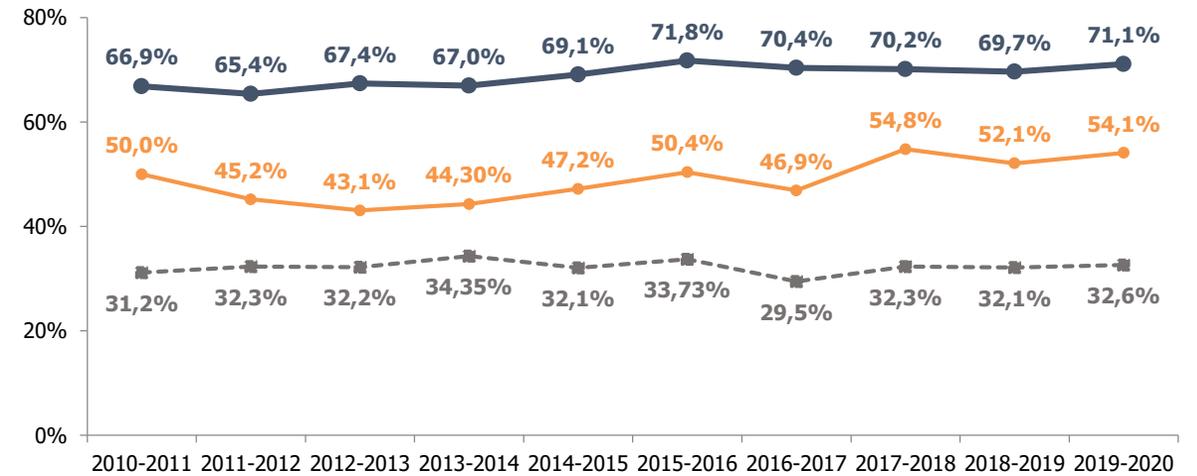
Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Taux de réussite en L en 3 ans par type de bac



- Taux de réussite en L en 3 ans des bacheliers généraux
- Taux de réussite en L en 3 ans des bacheliers pro. et techno.
- Proportion des bacheliers pro. et techno.

Taux de réussite en L en 3 ans par genre



- Proportion d'hommes à l'UA
- Taux de réussite en L en 3 ans des hommes
- Taux de réussite en L en 3 ans des femmes

Chiffres calculés par l'UA

Statistiques nationales de réussite en DUT/Licence et outil interne

Taux de réussite en L en 3 ans ou 4 ans (nouvelle méthodologie MESRI)

Taux de réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans (nouvelle méthodologie MESRI)

Outil devenir des néobacheliers

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2020

Note flash du Ministère parue le 24 novembre 2021 => **nouvelle méthodologie** !

Néobacheliers inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 à l'UA en 2017-2018 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.

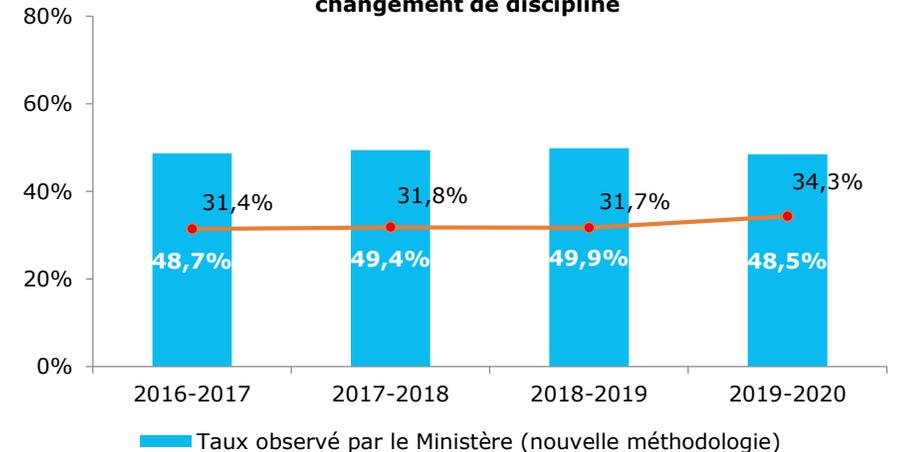
UA
48,5%

- **UA 3^{ème} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +14,2 points par rapport à la moyenne nationale (34,3%)

Valeur ajoutée
+ 10

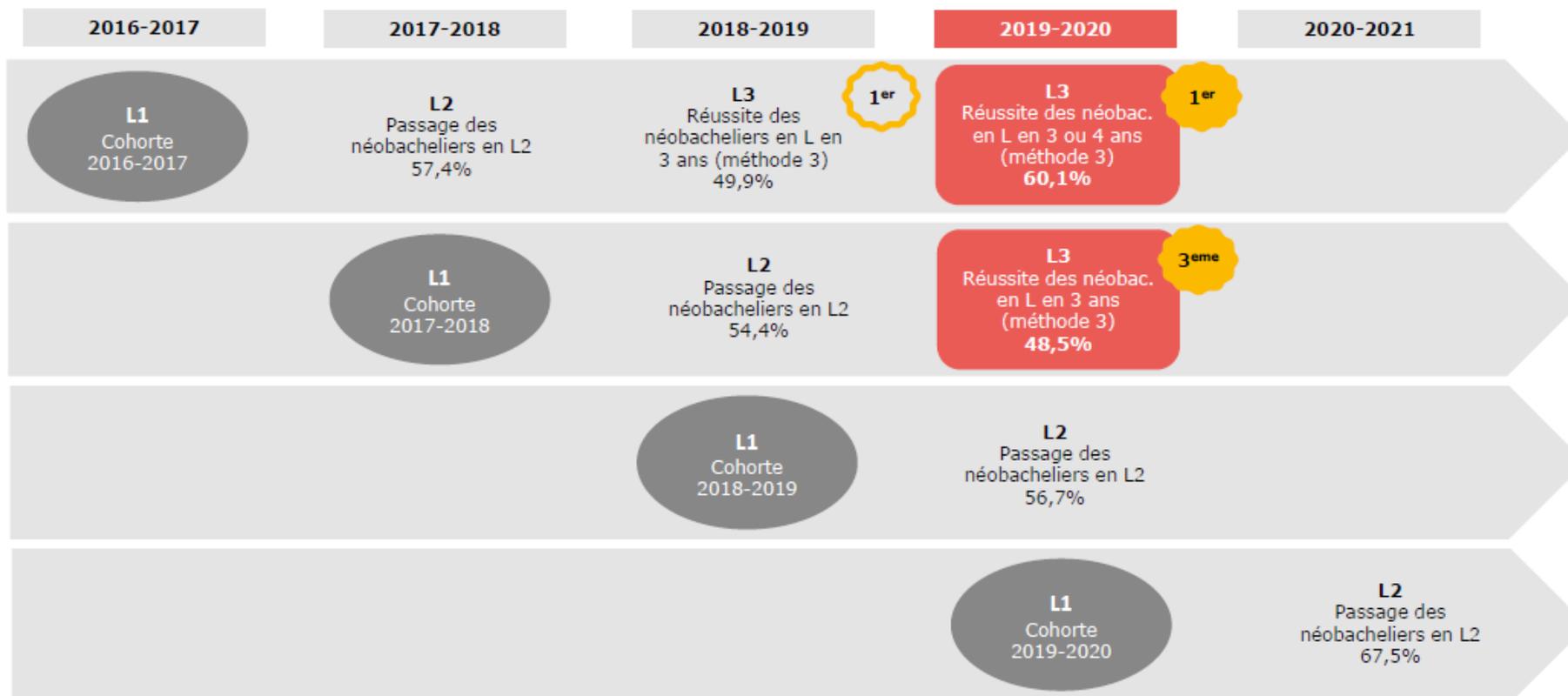
- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 3^{ème} place nationale** sur la valeur ajoutée

Taux de réussite en Licence en 3 ans néobacheliers sans changement de discipline



Chiffres calculés par le Ministère, l'UA est en attente des données pour le calcul en interne

Taux de réussite en Licence en 3 ou 4 ans des diplômés 2019 et 2020

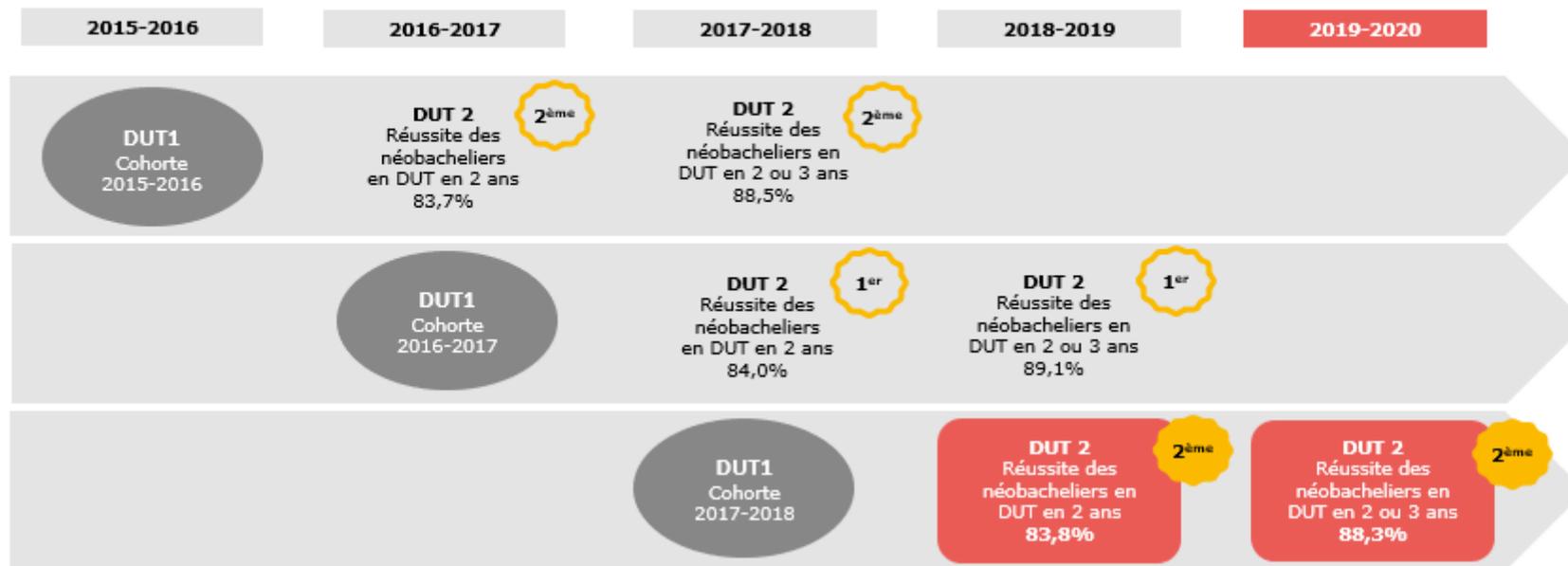


Observations :

Baisse de la réussite en licence en 3 ans en 2019-2020.

Hausse du taux de passage de L1 en L2 dès 2019-2020.

Taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans des diplômés 2019 et 2020



Observations :

Légère baisse de la réussite en 2 ou 3 ans en 2019-2020.

Indicateurs communs : la réussite en Master et en doctorat

Taux de réussite en M en 2 ans 2018-2019 calculé par l'UA (méthode 3)

Taux de réussite en M en 2 ans 2018-2019 (nouvelle méthodologie MESRI)

Réussite en doctorat

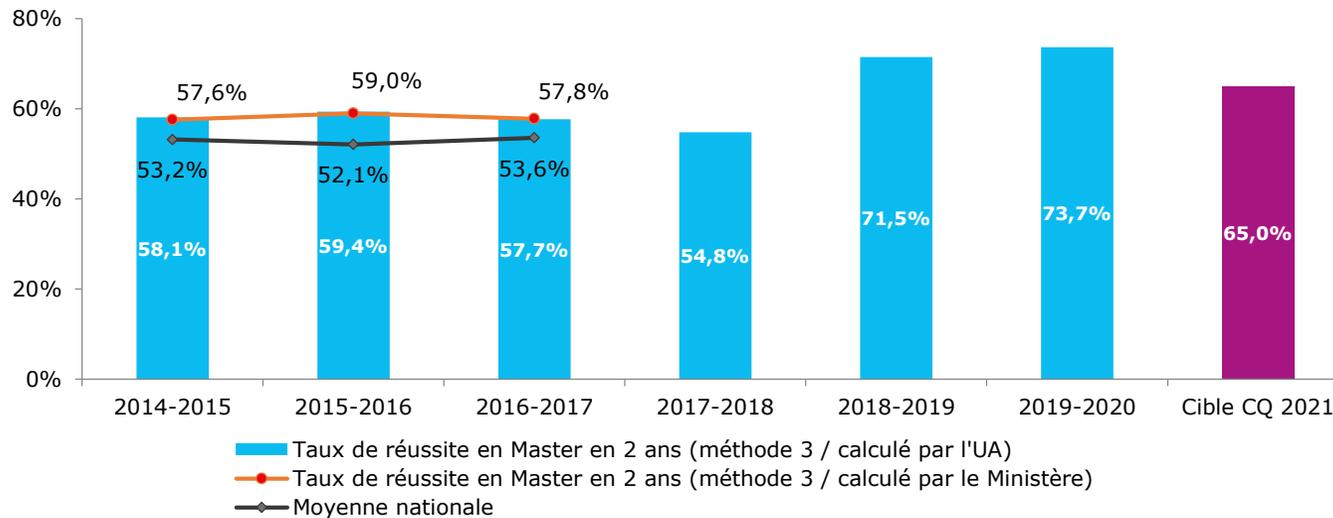
Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2020

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Méthode 3

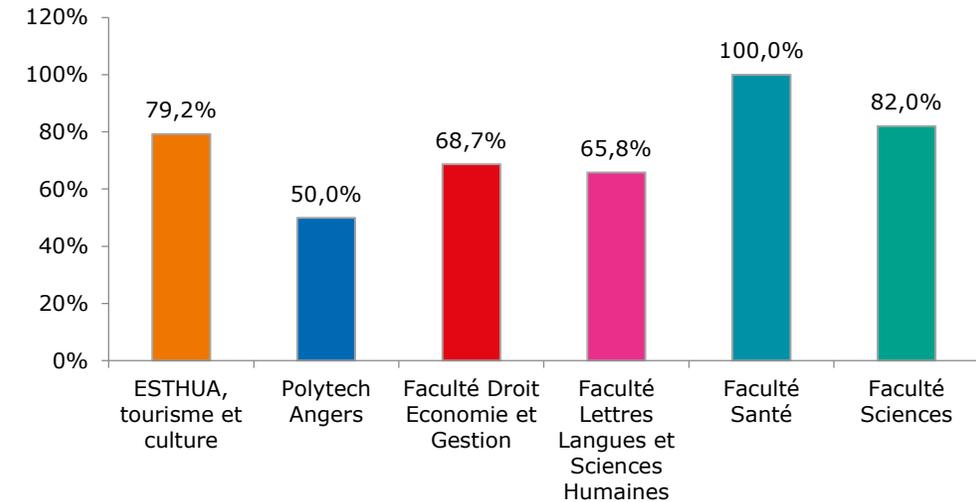
- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 2 années

UA
73,7%



Chiffres calculés par l'UA

Diplômés 2019-2020 : réussite en M en 2 ans



Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019



Note flash du Ministère => **nouvelle méthodologie**

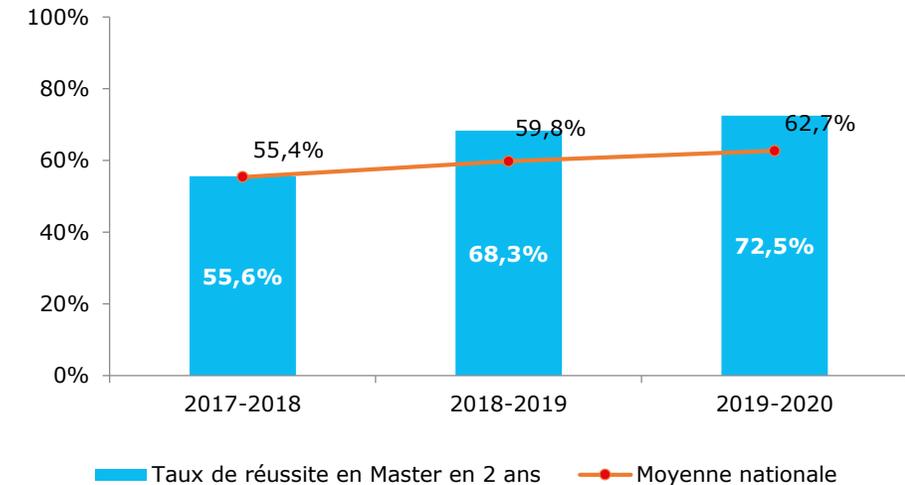
Étudiants de l'UA, inscrits pour la 1^{ère} fois en M1 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Master. La réussite est l'obtention du diplôme quel que soit l'établissement.

UA
72,5%

- **UA 10^{ème} place nationale** sur le taux de réussite en M en 2 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +9,8 points par rapport à la moyenne nationale (62,7%)

Valeur ajoutée + 6,8

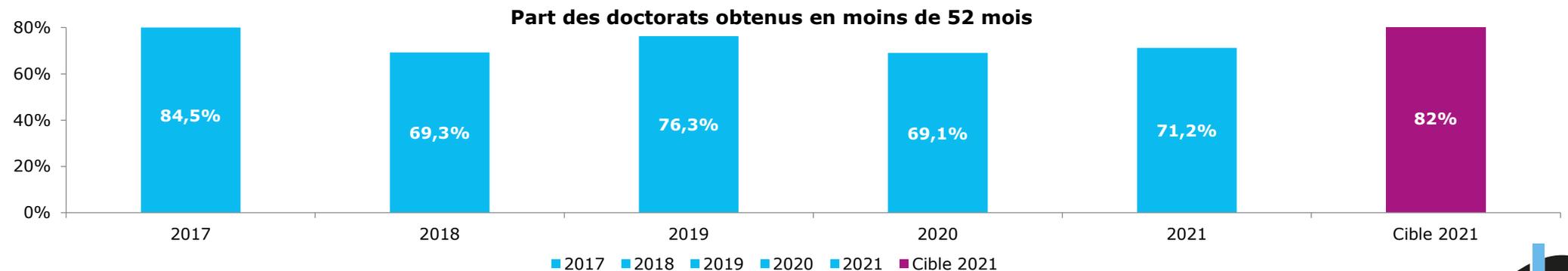
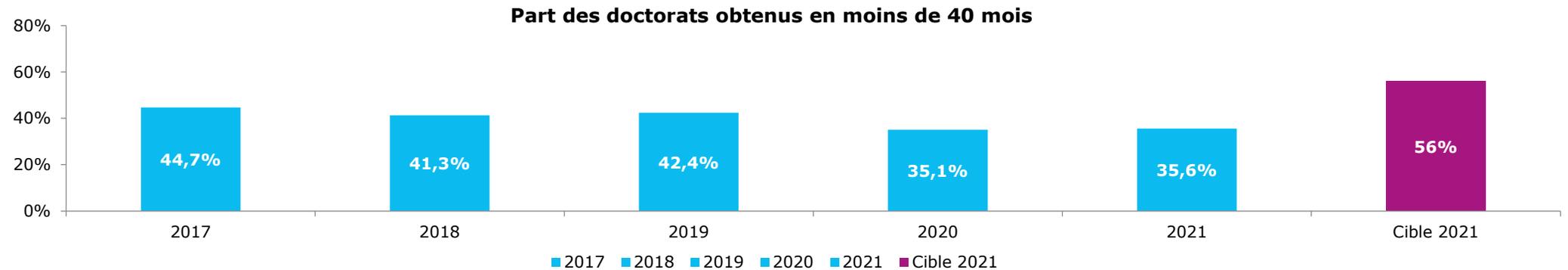
- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 15^{ème} place nationale** sur la valeur ajoutée



université
angers

Réussite en Doctorat

Indicateur commun (CQ 2017-2021)



Chiffres calculés par l'UA

Indicateurs communs : accès aux services et ressources documentaires de la BU

Accès aux services et ressources documentaires de la BU

Indicateur commun (CQ 2017-2021)



Après une chute des entrées en 2020 à cause du confinement, **retour à la hausse en 2021**.

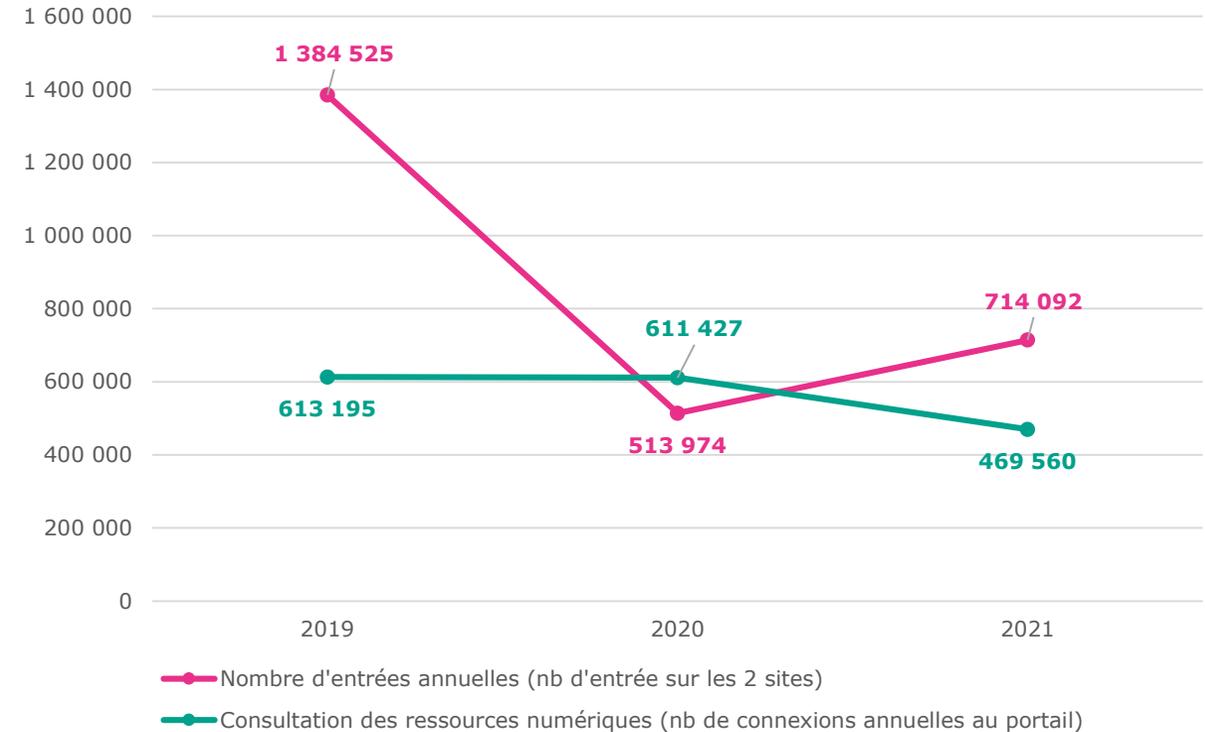


Accès direct à Affluences pour la réservation des salles et des places

En 2021, 85% des réservations ont été passées directement par l'application mobile Affluences, sans rebondir depuis le site de la BU.

Accès à la documentation électronique

- Développement de la connexion « accès direct institution » permettant aux utilisateurs de s'y connecter directement sur le site éditeur sans passer par le site de la BU
- Développement de l'Open Access pour que les utilisateurs trouvent directement les articles en texte intégral en ligne en open access éditeur



université
angers

Indicateurs spécifiques

Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française

Nb de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse

Nombre de projets financés par le FDSIE et taux d'exécution

Égalité Femme / Homme

Quelques indicateurs spécifiques de l'UA

Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française

- De 2017 à 2019 : 1,10% (*indicateur en année glissante*)
- 3^{ème} parution du rapport OST* avec un taux en hausse
- +0,05 point en 4 ans

Nb de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse

- 61 en 2020-2021
- 3^{ème} année en baisse, tout comme le nombre de doctorants inscrits à l'UA

Quelques indicateurs spécifiques de l'UA

Nombre de projets financés par le FDSIE et taux d'exécution

- Nombre de projets financés par le FDSIE : 51 en 2021 ; 25 en 2020 ; 73 en 2019
- Taux d'exécution du FDSIE de 102% en 2021 contre 39,2% en 2020

Égalité Femme / Homme

- Maître de conférence : 47,5% de femmes en 2021 ; +0,4 point
- Professeurs des universités : 23,8% de femmes en 2021 ; -1,4 point

3-2Compte financier 2021

Conseil d'Administration du 10 mars 2022

Commission du budget du 28/02/22 (Vote à la majorité moins 1 abstention)

Sommaire

- Introduction (O. Agnely – Agent comptable)
- Exécution budgétaire 2021 et analyse budgétaire (C. Robledo – Président)
- Compte financier, annexes et analyse financière (O. Agnely – Agent comptable)
- Rapport du commissaires aux comptes (D. Grignon – KPMG)
- Proposition d'affectation du résultat (O. Agnely – Agent comptable)
- Délibération du conseil d'administration (C. Robledo – Président)

Introduction

- Le compte financier est établi à la fin de l'exercice
- Il est soumis à différentes préconisations réglementaires

Notamment :

Article 202, 208, 210 à 214 du décret GBCP

Article R719-100 à R719-104 du code de l'Éducation,....

Introduction

La présentation du compte financier devant le conseil d'administration remplit un double objectif :

- Arrêter les comptes au 31 décembre
- Présenter et analyser l'exécution budgétaire

Tableaux pour vote

- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2)
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4)
- Les états financiers : bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6) et annexe des comptes annuels
- La balance des comptes des valeurs inactives
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)

Tableaux pour l'information de l'organe délibérant

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3)
- Le tableau des opérations pour comptes de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau détaillé des opérations pluriannuelles (tableau 10)
- Le tableau retraçant les moyens des U.M.R (tableau 11)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 12)
- Le rapport de gestion de l'ordonnateur
- Le rapport annuel de performances de l'établissement

Exécution budgétaire & analyse budgétaire

- Commentaire, plus détaillé dans le rapport de gestion

CONTEXTE D'EXECUTION

- Après 10 années de hausse constante des effectifs et avec une augmentation exceptionnelle de +1000 étudiants à la rentrée 2020, une stagnation est enregistrée à la rentrée 2021
- Transition énergétique et impact carbone (plan de relance / intracting / renouvellement parc auto)
- 2021 année de transition CPER 2015-2020 et CPER 2021-2027 (des opérations se terminent DATA CENTER/PASSERELLE/IUT/MEDECINE et d'autres commencent LLSH/POLYTECH/BIBLIOTHEQUE/SCIENCES/...)
- Impact des dispositifs nationaux notamment LPR (notamment mesures RH) / Dialogue stratégique de gestion (enveloppe rattrapage)
- 2021 Toujours marquée par le COVID
- Vie des campus (actions CVEC)
- Démarrage EUR LUMOMAT / HYPE 13
- Augmentation de l'apprentissage et de son mode de financement
- Réforme études en santé

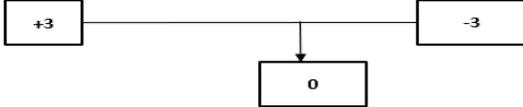
Tableau 1 : AUTORISATIONS D'EMPLOIS

ECART Réel - BR

CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	2	-6	-4
BIATSS	1	3	4
TOTAL	3	-3	0

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat en ETPT				Emplois financés hors SCSP en ETPT				GLOBAL			
			CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021	CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021	CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	731	735	733	733					731	735	733	733
		CDI	1	1	1	1	7	7	8	8	8	8	9	9
	Non permanents	CDD	207	212	204	206	131	155	147	141	338	367	351	347
S/total EC			939	948	938	940	138	162	155	149	1077	1110	1093	1089
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)														
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	508	506	501	503					508	506	501	503
		CDI	0	7	5	5	106	131	133	133	106	138	138	138
	Non permanents	CDD	31	37	27	26	174	186	194	197	205	223	221	223
S/total Biatss			539	550	533	534	280	317	327	330	819	867	860	864
Totaux			1478	1498	1471	1474	418	479	482	479	1896	1977	1953	1953

Plafond global des emplois voté par le CA **



Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

1 580

Evolution - Tableau des emplois

CATEGORIE D'EMPLOI	EMPLOIS SOUS PLAFOND ETAT						EMPLOIS FINANCES HORS SCSP						GLOBAL					
	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET EXECUTE 2019	BUDGET EXECUTE 2020	BUDGET RECTIFICATIF 2021	BUDGET EXECUTE 2021	ECART REEL-BR 2021 SOUS PLAFOND ETAT	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET EXECUTE 2019	BUDGET EXECUTE 2020	BUDGET RECTIFICATIF 2021	BUDGET EXECUTE 2021	ECART REEL-BR 2021 FINANCES HORS SCSP	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET EXECUTE 2019	BUDGET EXECUTE 2020	BUDGET RECTIFICATIF 2021	BUDGET EXECUTE 2021	GLOBAL ECART REEL-BR 2021
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	929,6	937,4	939,3	938	940	2	126,8	134,1	137,7	155	149	-6	1056,4	1071,5	1077	1093	1089	-4
BIATSS	515	538,7	538,5	533	534	-1	247,1	257,6	279,9	327	330	3	762,1	796,3	818,4	860	864	4
TOTAL EMPLOIS	1 444,60	1 476,10	1 477,80	1 471	1 474	3	373,9	391,7	417,6	482	479	-3	1 818,50	1 867,80	1 895,40	1 953	1 953	0
RAPPEL Plafond emploi fixé par l'Etat	1 560	1 573	1 572	1 579	1 580													



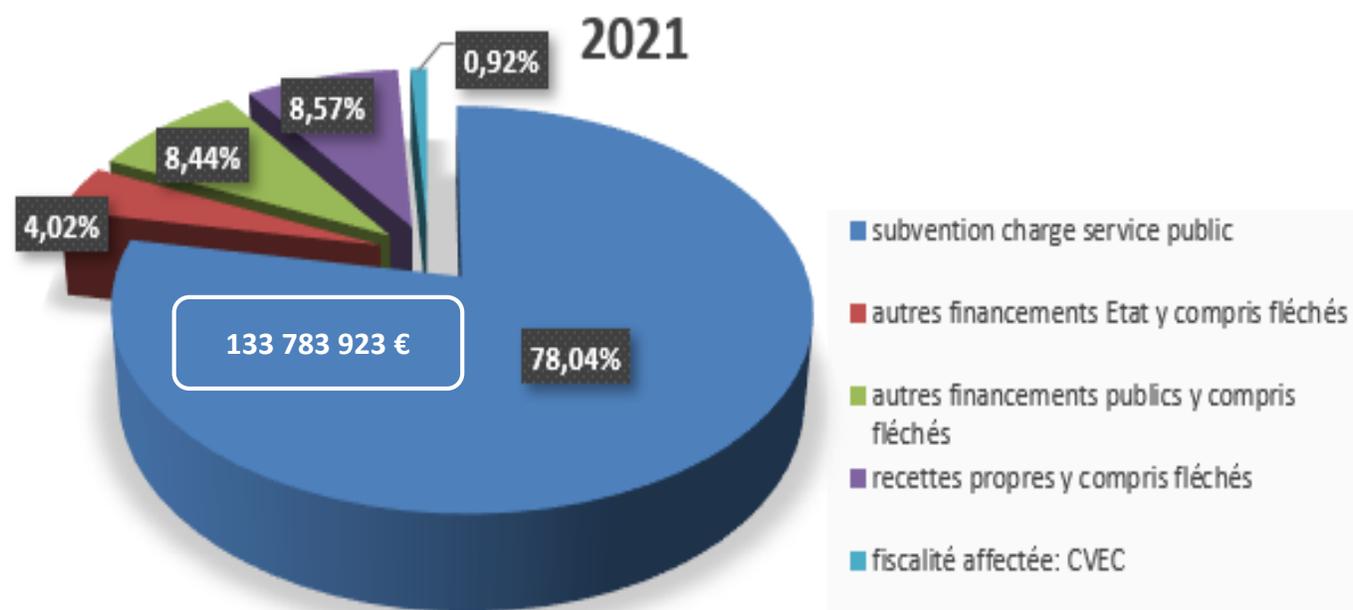
université
angers

Tableau 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES

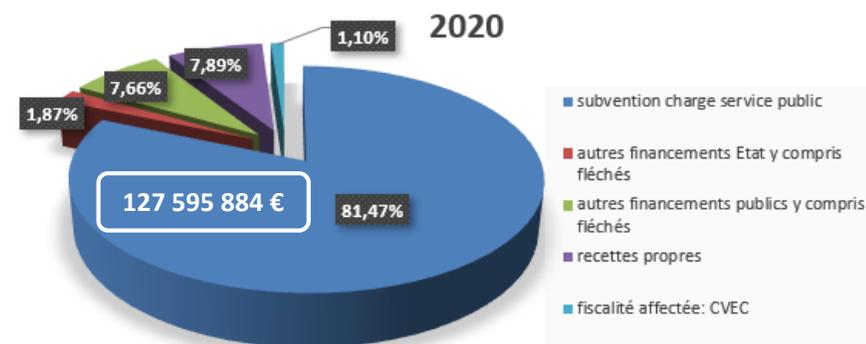
Dépenses					Recettes		
	Dernier Budget rectificatif 2021		Compte financier 2021		Dernier Budget rectificatif 2021	Compte financier 2021	RE
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	135 604 763	135 604 763	135 429 422,00	135 429 422,00	172 872 666	168 690 494,71	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>37 047 045</i>	<i>37 047 045</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	132 034 790	133 583 897,00	Subvention pour charges de service public
					9 577 616	6 387 460,66	Autres financements de l'Etat
					1 708 811	1 578 711,59	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	28 771 919	26 578 336	24 718 650,00	22 069 664,75	13 624 993	12 485 829,37	Autres financements publics
					15 926 456	14 654 596,09	Recettes propres
					2 606 435	2 477 406,14	Recettes fléchées **
					490 589	501 867,42	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	21 457 683	12 813 898	15 683 353,69	8 155 575,88	2 087 967	1 959 021,42	Autres financements publics fléchés
					27 879	16 517,30	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	0,00	0,00			
Personnel	-	-	0,00	0,00			
Fonctionnement	-	-	0,00	0,00			
Investissement	-	-	0,00	0,00			
TOTAL DES DÉPENSES	185 834 365	174 996 997	175 831 425,69	165 654 662,63	175 479 101	171 167 900,85	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		482 104		5 513 238,22	-	0,00	Solde budgétaire (déficit)

Solde budgétaire= RE-CP

LES RECETTES REALISEES (LG)



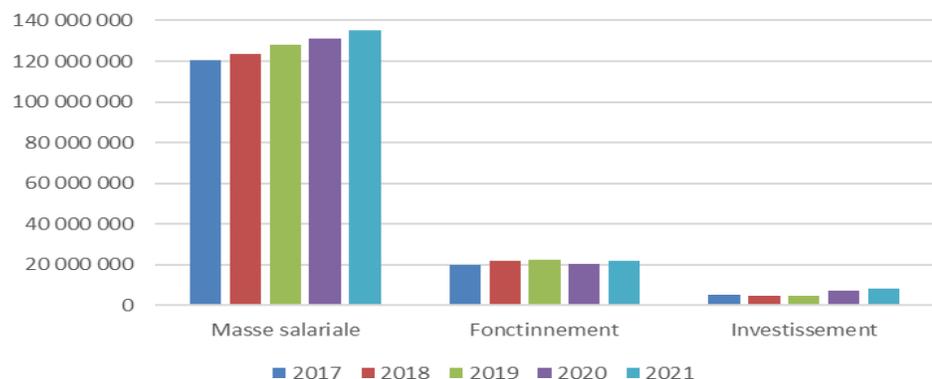
171 167 901 € : 97,54% d'exécution



156 620 378 € : 99,30% d'exécution

EXECUTION DES DEPENSES: AE et CP

Evolution des crédits de paiement (CP)



Masse salariale

135 429 422€ soit 77 %

135 429 422 € soit 81,8 %

Fonctionnement

24 718 650 € soit 14,1 %

22 069 664 € soit 13,3 %

Investissement

15 683 354 € soit 8,9 %

8 155 576 € soit 4,9 %

175 831 426 € d'exécution AE

165 654 663 € d'exécution CP



université
angers

Tableau 4 : EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
	Compte financier 2021	Compte financier 2021	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	0,00	5 513 238,22	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	0,00	5 492 622,76	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>	0,00	20 615,44	<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Fourniture de capitaux (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 341 151,06	1 539 319,48	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	604 541,71	2 450 747,82	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1=D2+b1+c1+e1)	1 945 692,77	9 503 305,52	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (I)	7 557 612,75	0,00	Variation de trésorerie (II)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>		<i>1 221 486,80</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>	<i>8 779 099,55</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	9 503 305,52	9 503 305,52	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Impact sur la trésorerie des opérations non budgétaires

Solde budgétaire GBCP

La variation de trésorerie résulte du solde budgétaire et de l'impact des opérations non budgétaires (AMI+TVA+opérations sur compte de tiers)

Tableau 6 : Compte de résultat et évolution de la situation patrimoniale

Charges/Emplois	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Dernier Budget Rectificatif 2021	Compte financier 2021	Produits/Ressources	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Dernier Budget Rectificatif 2021	Compte financier 2021
Personnel	126 223 561	129 308 227	133 702 454	134 051 222	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	127 819 395	130 601 992	132 806 427	136 497 018
Fonctionnement (autre que les charges de personnel)	35 259 016	33 481 777	37 634 313	35 642 783	Autres produits	33 768 881	31 090 297	37 419 521	33 657 023
<i>Dont Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC</i>	10 554 259	10 626 344	9 402 668	10 472 119	<i>Dont Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et quote part des subventions et produits de cession</i>	8 011 961	7 625 933	7 830 785	7 809 267
TOTAL DES CHARGES	161 482 576	162 790 004	171 336 767	169 694 005	TOTAL DES PRODUITS	161 588 276	161 692 290	170 225 948	170 154 041
Résultat prévisionnel - bénéfice	105 699			460 036	Résultat prévisionnel : perte		1 097 714	1 110 819	
IAF					CAF	2 647 997	1 902 696	461 064	3 122 887
TOTAL INVESTISSEMENT	12 610 925	7 233 335	12 847 759	8 012 508	AUTRES RESSOURCES	12 264 667	3 811 471	10 401 698	5 511 792
Augmentation du FOND DE ROULEMENT	2 301 739			622 171	Diminution du FOND DE ROULEMENT		1 519 168	1 984 997	

Avec un montant de charges de **169 694 005 €** et des produits à hauteur de **170 154 041 €**, le résultat comptable de l'exercice **2021** pour l'université est bénéficiaire et s'établit donc à **+ 460 036 €** et la capacité d'autofinancement à **+ 3 122 887 €**.

Avec un montant des investissements (emplois) de **8 012 508 €** et des ressources de **5 511 792 €**

La variation du Fonds de Roulement s'établit à **+ 622 171 €** au 31.12.2021.



Tableau 6 : Variations et niveaux du Fonds de Roulement et trésorerie

	Compte financier 2020	Dernier Budget Niveau 2021	Compte financier 2021
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 519 138	-1 984 997	622 171
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	68 617	-2 984 430	-6 935 442
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-1 887 785	999 433	7 557 613
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	22 267 766	20 282 769	22 889 937
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 973 657	-12 958 087	-16 909 098
Niveau de la TRESORERIE	32 241 423	33 240 856	39 799 036

Une variation du Fonds de Roulement de **+ 622 171 €** (augmentation) aboutit à un niveau de Fonds de Roulement de **22 889 937 €** au **31.12.2021** contre 22 267 766 € au 31.12.2020

Une variation de la Trésorerie (Abondement) de **7 557 613 €** aboutit à un niveau de trésorerie de **39 799 036 €** au **31.12.2021** contre 32 241 423 € au 31.12.2020.

Tableau 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES – DEPENSES (LG)

A - Exécution des dépenses		Prévision	Exécution					Restes à engager	Restes à payer	Solde à payer	
Opérations	Nature	Coût total des opérations (1)	AE consommées les années antérieures à 2021	AE consommées en 2021	Total des AE consommées	CP consommées les années antérieures à 2021	CP consommées en 2021	Total des CP consommés	(9) = (1) - (4)	(8) = (4) - (7)	(10) = (1) - (7)
			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)			
PPIDN05	PFPIPIDN : Projets pluriannuels DDN PPI à partir de 2017	2 293 466	1 054 112	10 646	1 043 466	983 194	-	983 194	1 250 000	60 272	1 310 272
PPRL902	PFPIPIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020	6 000 000	834 560	89 150	923 710	128 910	278 679	407 589	5 076 290	516 121	5 592 411
REHABSAN	PFPIPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER 1 (2007-2013) et 2	10 267 000	5 470 373	3 233 151	8 703 525	5 291 641	499 797	5 791 438	1 563 475	2 912 087	4 475 562
DATACTR	PFPIPIDPI : DATA CENTER CPER 2015-2020	2 127 887	1 994 886	133 001	2 127 887,15	1 455 258	652 834	2 108 092	-	19 795	19 795
EXTPASRL	PFPIPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER 2015-2020	4 000 000	3 428 088	373 388	3 801 475,98	1 415 263	1 820 481	3 235 743	198 524	565 733	764 257
PFPIPIDPI	PFPIPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 500 892	839 847	264 277	1 104 123,61	362 908	501 866	864 774	396 768	239 349	636 118
REABBUBB	PFPIPIDPI : REABBUBB (REHABILITATION BU BELLE BELLE	475 000	-	-	-	-	-	-	475 000	-	475 000
CVECPASN	PFPIPIDPI/VEVE : CVECPASN (Parcours santé)	475 000	-	-	-	-	-	-	475 000	-	475 000
CVECBUSS	PFPIPIDPI/VEVE : CVECBUSS (Living Center XXL)	660 000	-	-	-	-	-	-	660 000	-	660 000
PRFR3215	PLAN DE RELANCE : PRFR3215 : Restructuration énergétique site médecine -	2 320 000	-	2 319 999	2 319 999,09	-	259 342	259 342	1	2 060 657	2 060 658
PRFR3263	PLAN DE RELANCE : PRFR3263 : Rénovation de la chaufferie - Site : Daviers	162 329	-	161 329	161 329,31	-	161 097	161 097	1 000	232	1 232
PRFR3285	PLAN DE RELANCE : PRFR3285 : Action de performance énergétique à gains	125 779	-	118 374	118 374,40	-	-	-	7 405	118 374	125 779
PRFR3286	PLAN DE RELANCE : PRFR3286 : Rénovation de la chaufferie - Site : Daviers	64 521	-	59 963	59 963,39	-	48 617	48 617	4 557	11 346	15 904
PRFR3289	PLAN DE RELANCE : PRFR3289 : Modernisation des systèmes d'éclairages -	67 238	-	67 238	67 237,50	-	58 244	58 244	-	8 994	8 994
PRFR3290	PLAN DE RELANCE : PRFR3290 : Modernisation des systèmes d'éclairages -	45 961	-	45 902	45 902,37	-	44 180	44 180	58	1 722	1 780
PRFR3306	PLAN DE RELANCE : PRFR3306 : Modernisation des systèmes d'éclairages -	45 705	-	45 705	45 705,28	-	37 359	37 359	-	8 346	8 346
PRFR3323	PLAN DE RELANCE : PRFR3323 : Rénovation des systèmes d'éclairages -	29 717	-	29 717	29 716,86	-	22 323	22 323	-	7 394	7 394
PRFR3343	PLAN DE RELANCE : PRFR3343 : BU DE BELLE-BELLE Rénovation	5 661 000	-	5 340 046	5 340 046,04	-	281 864	281 864	320 954	5 058 182	5 379 136
Total programmes pluriannuels d'investissement		36 321 495	13 621 866	12 270 595	25 892 461	9 637 174	4 666 684	14 303 858	10 429 034	11 588 604	22 017 637
PFIRECCPER	Contrats de recherche financés par CPER	5 708 637	3 545 845	301 238	3 847 083	3 414 883	398 912	3 813 795	1 861 554	33 287	1 894 841
PFIREG40	Contrats de recherche financés par la REGION	8 653 425	4 966 953	1 133 000	6 099 953	4 602 014	1 089 905	5 691 920	2 553 473	408 033	2 961 506
PFIANR40	Contrats de recherche financés par l'ANR	6 873 232	2 702 933	952 047	3 654 980	2 562 774	967 035	3 529 809	3 218 252	125 171	3 343 422
PFISUBV40	Contrats de recherche financés par AUTRES	11 741 222	4 887 891	2 406 538	7 294 428,89	4 179 303	2 438 257	6 617 559	4 446 793	676 869	5 123 663
PFIREVALO	Contrats de valorisation	1 566 908	776 918	340 517	1 117 435,04	541 969	287 208	829 177	449 473	288 258	737 731
Total contrats de recherche non fléchés		34 543 424	16 880 539	5 133 340	22 013 879	15 300 943	5 181 318	20 482 260	12 529 545	1 531 618	14 061 163
PFIREHRFI	Projet RFI LUMOMAT	3 422 232	3 227 501	123 101	3 350 601	2 964 980	303 206	3 268 187	1 614 631	82 415	1 532 216
PFIREHRFI	Projet RFI TOURISME	4 336 797	3 586 547	248 653	3 835 199,82	3 433 822	304 192	3 738 014	501 598	97 185	598 783
PFIREHRFI	Projet RFI VEGETAL	7 377 066	6 381 016	498 826	6 879 842,00	5 881 792	689 254	6 571 046	497 224	308 796	806 020
PFIREHRFI	projet RFI ELECTRONIQUE	2 872 085	2 363 757	207 441	2 571 198,11	1 360 963	609 608	1 970 571	300 887	600 627	901 514
PFITHELEM	Projet THELEME	13 299 238	2 866 990	1 404 826	4 271 816,02	2 351 830	1 404 783	3 756 613	9 027 422	515 203	9 542 625
PFITOLE	ETOILE	4 906 824	368 567	406 478	781 044,99	368 567	405 052	773 619	4 131 779	1 426	4 133 205
PFILUMOMAT	EUR-LumoMAT	6 135 685	32 447	196 289	228 735,79	24 832	198 700	223 532	5 906 950	5 203	5 912 153
Total des opérations fléchées		42 349 929	18 826 824	3 085 614	21 918 438	16 386 787	3 914 796	20 301 583	20 437 491	1 610 855	22 048 346
Total contrats de recherche et opérations fléchées		76 893 353	35 707 363	8 218 954	43 932 317	31 687 730	9 096 114	40 783 843	32 967 036	3 142 473	36 109 509
Ss total personnel		35 413 816	16 467 561	4 782 049	21 249 610	15 862 013	4 782 049	20 644 061	14 164 207	605 548	14 769 755
Ss total fonctionnement et intervention		34 675 329	14 967 902	3 164 251	18 132 153	11 985 214	3 548 578	15 533 792	16 543 176	2 598 361	19 141 537
Ss total investissement		43 125 703	17 893 766	12 543 250	30 437 016	13 477 677	5 432 171	18 909 848	12 688 687	11 527 168	24 215 855
Total		113 214 847	49 329 229	20 489 549	69 818 778	41 324 903	13 762 797	55 087 701	43 396 069	14 731 077	58 127 147

Montant total des opérations : **113 214 847 €** - Montant Total des AE Consommés : **69 818 778 €** - Montant total des CP consommés : **55 087 701 €**

Les restes à payer à court terme : **14 731 077 €**

Le solde à payer sur les années futures : **58 127 147 €** (43 396 069 € + 14 731 077 €)



Tableau 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES – RECETTES

B - Exécution des recettes		Prévision			Financements extérieurs		Prévisions en N+1 et suivantes
Opérations	Nature	Coût total de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à 2021	Encaissements réalisés en 2021	Reste à encaisser en 2022 et suivantes
		(1)	(11)	(12)=(1) - (11)	(13)	(14)	(15) = (12) - (13) - (14)
PPIDDN05	PFIPIDDN : Projets pluriannuels DDN PPI à partir de 2017	2 293 466	2 293 466	-	0	-	-
PPIRL902	PFIPIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020	6 000 000	1 125 000	4 875 000	1 350 000	1 519 000	2 006 000
REHABSAN	PFIPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER 1 et 2	10 267 000	0	10 267 000	7 322 000	2 200 000	745 000
DATACTR	PFIPIDPI : DATA CENTER CPER 2015-2020	2 127 887	327 887	1 800 000	414 621	957 379	428 000
EXTPASRL	PFIPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER 2015-2020	4 000 000	0	4 000 000	891 543	2 407 978	700 479
PFIPIDPI	PFIPIDPI : Infrastructure collaborative EICCCPER	1 500 892	0	1 500 892	1 172 052	20 714	308 126
REABBUUB	PFIPIDPI : REABBUUB (REHABILITATION BU BELLE BEILLE	475 000	475 000	-	0	-	-
CVCEPSAN	PFIPIDPICVEC : CVCEPSAN (Parcours santé)	475 000	0	475 000	359 872	-	115 128
CVCEBUSS	PFIPIDPICVEC : CVCEBUSS (Living Center XXL)	860 000	200 000	460 000	278 000	-	182 000
PRFR3215	FINANCEMENT GLOBALE DES OPERATIONS DU PLAN DE RELANCE	8 522 250	0	8 522 250	-	2 071 250	6 451 000
Total programmes pluriannuels d'investissement		36 321 495	4 421 353	31 900 142	11 788 089	9 176 321	10 935 732
PFIRECCPER	Contrats de recherche financés par CPER	5 708 637	73 110	5 635 526	2 744 050	822 660	2 068 817
PFIREG40	Contrats de recherche financés par la REGION	8 653 425	51 929	8 601 496	4 224 468	1 215 652	3 161 376
PFIANR40	Contrats de recherche financés par l'ANR	6 873 232	9 403	6 863 828	3 653 988	1 362 951	1 846 890
PFISUBV40	Contrats de recherche financés par AUTRES	11 741 222	586 344	11 154 878	4 793 809	2 712 555	3 648 514
PFIRECVALO	Contrats de valorisation	1 566 908	28 685	1 538 224	580 286	342 278	615 660
Total contrats de recherche non fléchés		34 543 424	749 471	33 793 953	15 996 601	6 456 095	11 341 256
PFIRECHRFI	Projet RFI LUMOMAT	3 422 232	361 590	3 060 642	2 363 614	-	697 029
PFIRECHRFI	Projet RFI TOURISME	4 336 797	392 650	3 944 148	2 671 378	18 550	1 254 219
PFIRECHRFI	Projet RFI VEGETAL	7 377 066	1 491 353	5 885 714	4 421 805	48 518	1 415 390
PFIRECHRFI	projet RFI ELECTRONIQUE	2 872 085	0	2 872 085	2 131 895	37 373	702 817
PFITHELEM	Projet THELEME	13 299 238	0	13 299 238	3 592 826	1 200 812	8 505 600
PFIETOILE	ETOILE	4 906 824	0	4 906 824	490 715	491 396	3 924 713
PFILUMOMAT	EUR-LumoMAT	6 135 685	0	6 135 685	532 929	680 756	4 922 000
Total contrats de recherche fléchés		42 349 929	2 245 592	40 104 337	16 205 163	2 477 406	21 421 768
Total contrats de recherche		76 893 353	2 995 063	73 898 289	32 201 764	8 933 501	32 763 024
Total contrats de formation continue		-	0	-	0	-	-
PFIENSERA	Contrats ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	-	0	-	0	-	-
Total contrats d'enseignement		-	0	-	-	-	-
Ss total financement de l'Etat*		-	-	30 035 239	10 567 803	6 500 862	12 966 574
Ss total autres financements publics**		-	-	69 480 996	30 607 354	10 103 961	28 769 681
Ss total autres financements***		-	-	6 282 196	2 814 696	1 504 999	1 962 501
Total		113 214 847	7 416 416	105 798 431	43 989 853	18 109 822	43 698 756
						62 099 675	

Financements des opérations pluriannuelles : **105 798 431 €** - Total des encaissements reçus : **62 099 675 €**

Trésorerie accumulée antérieures à 2021 et en 2021 : **7 011 974 €**

(Total des encaissements : 62 099 675 € - Total des décaissements : 55 087 701 €)

Reste à encaisser sur les années futures : **43 698 756 €**

Prélèvement sur la trésorerie sur les années futures : **7 416 416 €** (43 698 756 € + 7 011 974 € - 58 127 147 €)

soit 18,6% de la trésorerie au 31.12.2021 (39 799 036 €)



Compte financier, annexes et analyse financière (Présentation des états comptables)

3 principaux états :

- Le Compte de résultat
- Le Bilan
- & l'Annexe

Compte de résultat

Le **compte de résultat** est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de l'Université, pour une période donnée, appelée exercice comptable.

Université d'Angers Année 2021 Période 01 à 15		COMPTE DE RESULTAT BUDGET CONSOLIDE			
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2021	Exercice 2020	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2021	Exercice 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	5 212,46	5 923,16	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	150 894 161,56	143 790 579,83
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	18 529 448,10	15 022 262,06	Subventions	149 296 865,84	142 222 422,73
<i>Rémunération du personnel</i>	80 811 874,74	77 269 075,83	Autres	1 597 295,72	1 568 157,10
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	11 495 440,70	10 274 446,36
<i>Charges sociales</i>	53 239 347,27	52 039 150,82	Ventes	10 800 276,22	9 800 226,95
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	10 437 849,55	10 595 002,48	Produits	695 164,48	474 219,41
<i>Autres charges</i>	6 633 782,59	7 826 644,15	Production stockée et immobilisée		
CHARGES D'INTERVENTION			<i>Autres produits</i>	7 729 879,36	7 617 433,21
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>	31 341,08	8 500,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	170 150 822,70	161 690 959,40
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>	34 269,25	31 341,08			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	169 691 783,96	162 789 399,58			
CHARGES FINANCIÈRES	2 221,12	604,28	PRODUITS FINANCIERS	3 218,23	1 330,10
<i>Impôt sur les sociétés</i>					
TOTAL CHARGES	171 912 905,08	162 790 003,86	TOTAL PRODUITS	170 154 040,93	161 692 289,50
Solde créditeur : Bénéfice	460 035,85		Solde débiteur : Perte		1 097 714,36
TOTAL GENERAL	171 912 905,08	162 790 003,86	TOTAL GENERAL	170 154 040,93	162 790 003,86

L'excédent dégagé par au compte de résultat du budget consolidé : 460 036 €

Université d'Angers Année 2021 Période 01 à 15		COMPTE DE RESULTAT FONDATION			
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2021	Exercice 2020	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2021	Exercice 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>			<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>		
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	14 091,33	17 433,20	Subventions		
<i>Rémunération du personnel</i>	13 711,85	13 711,85	Autres	40 140,00	67 712,36
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>		
<i>Charges sociales</i>	5 107,65	5 107,65	Ventes	40 140,00	67 712,36
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	104,92		Produits		
<i>Autres charges</i>	2 634,05	1 677,80	Production stockée et immobilisée		
CHARGES D'INTERVENTION			<i>Autres produits</i>		
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>	31 341,08	8 500,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	71 481,08	76 212,36
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>	34 269,25	31 341,08			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	69 919,05	69 271,58			
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
<i>Impôt sur les sociétés</i>					
TOTAL CHARGES	69 919,05	69 271,58	TOTAL PRODUITS	71 481,08	76 212,36
Solde créditeur : Bénéfice	1 562,03	6 940,78	Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	71 481,08	76 212,36	TOTAL GENERAL	71 481,08	76 212,36

Excédent budget Fondation : 1 562 €

Présentation du bilan

Définition : Un **bilan** est un état de synthèse qui permet de décrire en terme d'emplois et de ressources la situation patrimoniale de l'Université à une date donnée.

Le **bilan** prend la forme d'un tableau dont la partie des ressources est appelée "passif" et celle des emplois est appelée "actif".

Université d'Angers		BILAN COMPTABLE BUDGET CONSOLIDE					
Année 2021							
Période 01 à 16							
ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 790 964,16	-2 647 286,22	143 677,94	228 016,25	Financements de l'actif - Etat	68 166 101,59	72 553 408,46
Immobilisations corporelles	265 263 720,26	-143 378 886,87	121 884 833,39	124 018 759,44	Dotations et affectation		
Terrains	26 319,79	-11 741,89	14 577,90	9 628,12	Fonds propres des fondations	60 000,00	60 000,00
Constructions	180 414 209,23	-79 593 359,68	100 820 849,55	104 551 570,24	Dons et legs en capital		
Autres	84 823 191,24	-63 773 785,30	21 049 405,94	19 457 561,08	Autres		
Immobilisations financières	12 694,33		12 694,33	12 738,24	Réserves	52 659 861,57	51 823 534,70
					Report à nouveau	6 965,00	1 941 006,23
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	460 035,85	-1 097 714,36
					Situation nette	121 352 964,01	125 280 235,03
					Financements - autres que Etat	22 469 302,33	20 058 963,03
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	268 067 378,75	-146 026 173,09	122 041 205,66	124 259 513,93	TOTAL FONDS PROPRES	143 822 266,34	145 339 198,06
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours	11 185,19		11 185,19	9 758,83	Provisions pour risques	129 500,00	97 055,50
Avances et acomptes versés sur commandes	863 238,38		863 238,38	585 223,00	Provisions pour charges	933 388,56	807 695,55
Créances :	14 192 766,80	-11 718,88	14 181 047,92	10 313 754,22	Fonds dédiés	34 269,25	31 341,08
d'exploitation	14 192 766,80	-11 718,88	14 181 047,92	10 313 754,22	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 097 157,81	936 092,13
diverses							
Valeurs mobilières de placement					DETTES		
Disponibilités	39 799 035,82		39 799 035,82	32 241 423,07	<i>Dettes financières</i>		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	280 938,64		280 938,64	213 017,52	<i>Dettes d'exploitation</i>	9 251 366,29	7 662 523,47
Autres					<i>Dettes diverses</i>	7 815 294,33	5 425 746,52
					<i>Produits constatés d'avance</i>	15 190 566,84	8 259 130,39
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 147 164,83	-11 718,88	55 135 445,95	43 363 176,64	TOTAL DETTES	32 257 227,46	21 347 400,38
<i>Comptes de régularisation</i>					Trésorerie		
<i>Ecart de conversion Actif</i>					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	323 214 543,58	-146 037 891,97	177 176 651,61	167 622 690,57	TOTAL GENERAL	177 176 651,61	167 622 690,57

Université d'Angers		BILAN COMPTABLE FONDATION					
Année 2021							
Période 01 à 16							
ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Financements de l'actif - Etat		
Immobilisations corporelles	1 069,68	-104,92	964,76		Dotations et affectations		
Terrains					Fonds propres des fondations	60 000,00	60 000,00
Constructions					Dons et legs en capital		
Autres	1 069,68	-104,92	964,76		Autres		
Immobilisations financières					Réserves		
					Report à nouveau	6 965,00	24,22
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 562,03	6 940,78
					Situation nette	68 527,03	66 965,00
					Financements - autres que Etat		
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 069,68	-104,92	964,76		TOTAL FONDS PROPRES	68 527,03	66 965,00
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours					Provisions pour risques		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour charges		
Créances :	2 500,00		2 500,00	16 000,00	Fonds dédiés	34 269,25	31 341,08
d'exploitation	2 500,00		2 500,00	16 000,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 269,25	31 341,08
diverses							
Valeurs mobilières de placement					DETTES		
Disponibilités	103 043,89		103 043,89	82 341,08	<i>Dettes financières</i>		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				3 000,00	<i>Dettes d'exploitation</i>	3 712,37	3 035,00
Autres					<i>Dettes diverses</i>		
					<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	105 543,89		105 543,89	101 341,08	TOTAL DETTES	3 712,37	3 035,00
<i>Comptes de régularisation</i>					Trésorerie		
<i>Ecarts de conversion Actif</i>					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	106 613,57	-104,92	106 508,65	101 341,08	TOTAL GENERAL	106 508,65	101 341,08

Focus : Bilan fonctionnel

(à partir du bilan comptable, on établit le bilan fonctionnel)

				Variation 2020/2021	
	2019	2020	2021	en €	en %
CAPITAUX PROPRES	150 217 789	145 370 539	143 856 536	-1 514 004	-1,0%
PROVISIONS	992 349	1 156 741	1 074 607	-82 134	-8,3%
RESSOURCES STABLES	151 210 138	146 527 280	144 931 143	-1 596 137	-1,1%
ACTIF IMMOBILISES (Net)	127 423 204	124 259 514	122 041 206	-2 218 308	-1,7%
Fonds de roulement (FRNG)	23 786 934	22 267 766	22 889 937	622 171	2,6%
Actif circulant (A)	7 613 379	11 373 744	15 348 129	3 974 385	52,2%
Dettes (B)	17 955 653	21 347 400	32 257 227	10 909 827	60,8%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-10 342 274	-9 973 657	-16 909 098	-6 935 442	67,1%
Trésorerie	34 129 208	32 241 423	39 799 036	7 557 613	22,1%

Evolution FDR & Trésorerie (depuis 2014)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 bis	2020	2021
Fonds de roulement (FRNG)	15 937 950	13 026 155	13 981 062	17 925 256	21 485 195	23 786 934	23 786 934	22 267 766	22 889 937
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-6 337 991	-7 143 839	-6 526 246	-9 772 186	-10 883 453	-10 342 274	-10 342 274	-9 973 657	-16 909 098
Trésorerie	22 275 941	20 169 994	20 507 309	27 697 442	32 368 649	34 129 208	34 129 208	32 241 423	39 799 036

Ratios & indicateurs

(ratios MESR)

Poids de la masse salariale	2018	2019	2020	2021	Observations
Dépenses de personnel / Produits encaissables en %	83,2%	83,3%	85,0%	83,4%	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 82 et 83% Seuil d'alerte > à 83%
Fonds de roulement					
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	52	57	53	52	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours
Trésorerie					
Trésorerie en jours de charges décaissables	80	82	77	91	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours

L'Annexe

L'**annexe comptable** est un document dont l'objectif est d'apporter de l'information et d'aider à la compréhension du compte de résultat et du bilan comptable.

Elle doit donc être produite l'appui du compte financier.

C'est un des éléments qui est validé par les commissaires aux comptes.

Rapport des commissaires aux comptes

Article R 719-102 du code de l'Éducation :

« Le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes »

Approbation du compte financier & affectation des résultats

Le conseil d'administration vote le budget et **approuve les comptes**
(art. L712.3 du code de l'éducation)

Il **délibère sur l'affectation des résultats du budget principal
et du budget annexe** (art. R719-104 du code de l'éducation)

Délibération (1/3)

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1 474** ETPT sous plafond et **479** ETPT hors plafond
- **175 831 426 €** d'autorisations d'engagement
 - 135 429 422 € personnel
 - 24 718 650 € fonctionnement
 - 15 683 354 € investissement
- **165 654 663 €** de crédits de paiement
 - 135 429 422 € personnel
 - 22 069 665 € fonctionnement
 - 8 155 576 € investissement
- **171 167 901 €** de recettes
- **5 513 238 €** de solde budgétaire

Délibération (2/3)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **7 557 613 €** de variation de trésorerie
- **460 036 €** de résultat patrimonial (dont un excédent de 458 474 € au titre du budget principal et un excédent de 1 562 € au titre de la Fondation)
- **3 122 887 €** de capacité d'autofinancement
- **622 171 €** de variation de fonds de roulement

POUR VOTE

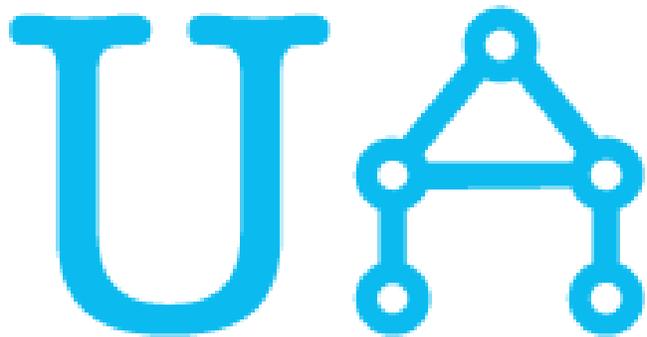
Délibération (3/3)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2021 du budget principal, soit **458 474 €**, en réserves et l'excédent de la Fondation, soit **1 562 €**, en report à nouveau.

POUR VOTE

3-3 Rapport d'activités 2021



FONDATION
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Contexte 2021

Depuis 2018, la Fondation de l'Université a pour but d'être un espace de partenariats, d'échanges, de co-construction et source de financements complémentaires à l'Université d'Angers

Dès le démarrage, les membres fondateurs se sont unis autour de cinq valeurs : engagement, ouverture, réussite, bienveillance et audace.

Les membres du conseil de gestion de la Fondation ont fixé plusieurs missions

Expérimenter et innover

Partager et diffuser un savoir au grand public

Participer au rayonnement de l'UA

Mener des actions de solidarité en direction des étudiants

L'année 2021 a été encore une année impactée par les conditions sanitaires et dont les actions de solidarité en direction des étudiants ont pris une place importante. Ce rapport d'activité retrace les temps forts de la Fondation on peut évoquer la mise en place de déjeuners innovants en direction de grand public, le lancement officiel de deux chaires, la collecte de matériel informatique pour renforcer le dispositif Precanum, la participation aux festivités des 50 ans de l'Université, la mise en place d'un partenariat pour soutenir la création d'une ligne d'écoute.



Déjeuners innovants



LE DÉJEUNER
innovant
DE LA FONDATION

Le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes au cœur d'un projet de chaire.

Dans le prolongement du programme EnJeu[x] et de la sortie du numéro de Soif! La Revue Curieuse qui lui est consacrée, la Fondation UA envisage de créer un espace de réflexion inédit dont le but est d'imaginer de nouvelles collaborations public/privé autour de ce thème novateur.

Je participe 

VENDREDI 2 AVRIL 2021
de 12h30 à 13h30 en émission youtube live.

UA¹ FONDATION
UNIVERSITÉ D'ANGERS

EnJeu[x] Enfance & Jeunesse

- Un contexte sanitaire incertain
- Volonté de créer des évènements en ligne
- Format interactif
- Echanges entre Enseignant-Chercheurs et acteurs économiques
- 2 évènements (avril et juin)
- + de 1000 vues

Lancement de deux chaires

Une des missions de la Fondation est de favoriser la promotion et la valorisation de la recherche au sein de l'Université d'Angers. C'est pourquoi, la Fondation se mobilise pour réunir acteurs socio-économiques et chercheurs.

Après une année 2020 où la solidarité en direction des étudiants a été la priorité des priorités, les membres du conseil de gestion ont souhaité replacer la valorisation de la recherche angevine au cœur des activités de la Fondation. Cette année 2021 aura vu la naissance de deux chaires.

Chaire AAPRO



AAPRO : Avantage et Acceptabilité des PROtéines alternatives

Le projet de chaire porte sur l'intégration des protéines alternatives dans l'alimentation afin d'élargir les sources de protéines et de réduire l'impact environnemental.

Partenaires académiques : Université d'Angers/ESA/Université de Nantes/Université de LAVAL/ Université de Wageningen

Partenaires socio-économiques : 109 conseil, Eureden, Les Nouveaux Fermiers; Elementa, Foodinnov, Hemp it, Valorex, Nova Child, One point, Triballat, Sofiproteol, Yumgo, Ynsect (soit 14 000 euros de soutien)

3 works packages

Chaire « Parole et Pouvoir d'Agir des Enfants et des Jeunes »

Prolongement du programme pluri-disciplinaire EnJeu[x]

Les travaux d'EnJeu[x] se poursuivent sous différentes formes :

La création d'un consortium de chercheur.se.s structuré au sein d'un pôle de recherche unique en France ;

La création de 3 Chaires de Recherche et d'Innovation sur chacun des sites universitaires partenaires ;

La création d'un Master "Etudes sur l'enfance et la jeunesse" (ouverture du M1 en septembre 2023).

Les chaires EnJeu[x]-Recherche et Innovation sont conçues comme des lieux de production et de transmission du savoir et ont pour but de promouvoir l'enfance et la jeunesse en tant que champs de recherche interdisciplinaire innovant. Elles visent à favoriser le lien entre enseignement, recherche et innovation sociétale en s'adressant aux étudiant.e.s, chercheur.e.s, collectivités territoriales, associations et entreprises, mais aussi aux enfants et aux jeunes. Elles promeuvent des formations innovantes, notamment le master "Etudes sur l'enfance et la jeunesse" et l'offre de formation continue (7 Diplômes d'Université développés au sein d'EnJeu[x]).

50 ans de l'Université



Objectifs de la soirée : faire connaître l'UA, ses valeurs et son histoire.

Une soirée-spectacle sur le thème des 5 sens

Un show room réunissant l'ensemble des composantes de l'UA

700 participants dont une centaine d'alumni

Soutien à la mise en place d'une ligne d'écoute



Nightline est un service d'écoute entièrement dédié aux étudiant·e·s. Les bénévoles, également étudiant·e·s, proposent un cadre bienveillant pour libérer la parole des jeunes dans le secret de l'anonymat. Ils offrent un environnement sécurisant pour parler de tout et de rien. Formés à l'écoute active, ils adoptent une posture neutre.

Le Crédit Agricole Anjou Maine souhaite soutenir le déploiement dans la région des Pays de la Loire, d'une ligne d'écoute mise en place par l'association Nightline France à hauteur de 25 000 euros.

Les étudiants peuvent contacter l'association par tchat (64% des contacts) ou par téléphone de façon nocturne ce qui correspond :

D'une part à un moment où les services universitaires de santé ne sont pas ouverts

D'autre part à un moment clef de leur vie quotidienne (la nuit)

Soutien à Précanum



Un partenariat a été mis en place avec le réseau Boulanger pour lutter contre la précarité numérique des étudiants.

Boulanger a remis à la Fondation de l'UA 75 ordinateurs portables neufs pour soutenir le dispositif PRECANUM

Don en nature d'une valeur de 23 625 € (valeur unitaire 315 euros)

Perspectives 2022

Création de deux chaires

Dernière année du mandat du conseil de gestion

Renouvellement et intégrations de membres fondateurs

Mise en place d'une stratégie Alumni

POUR VOTE

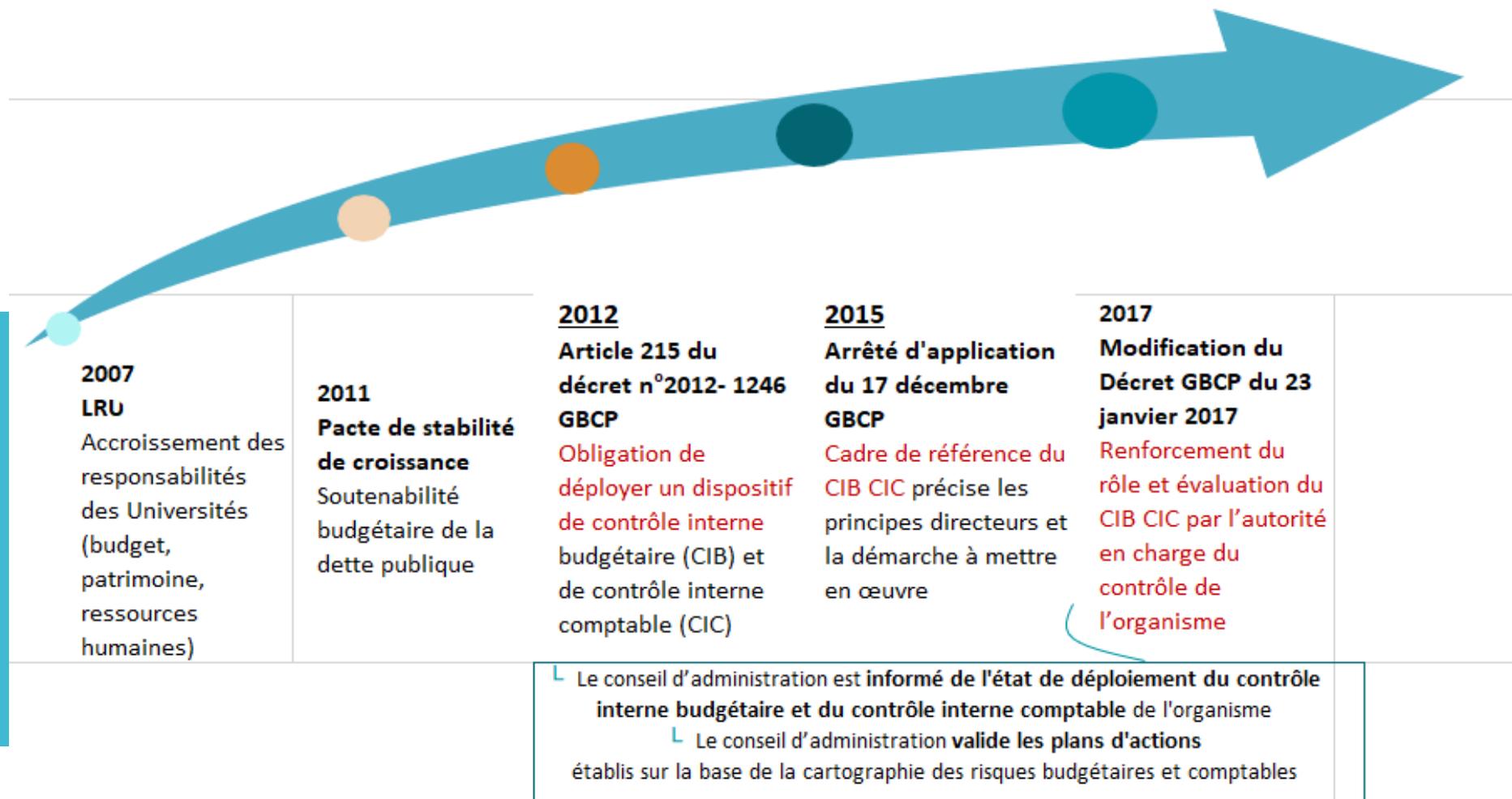
3-4 Contrôle interne

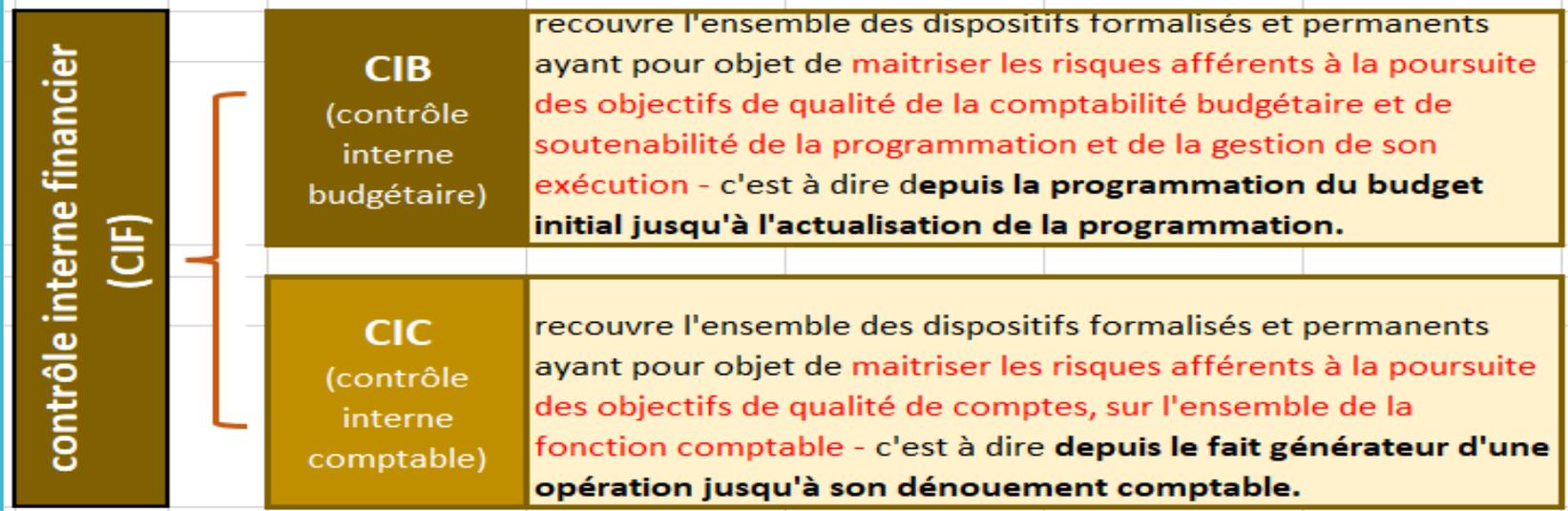
Dispositif du contrôle interne budgétaire – plan d'action 2022

3-4 LE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF) ou dispositif de maîtrise des risques financiers

=> présentation du dispositif

=> proposition de plan d'actions 2022 (pour approbation)





Le CIF a vocation à **fiabiliser et faciliter les processus de décision** en donnant aux **responsables et acteurs financiers**, une vision complète, actualisée et prospective de la **gestion en cours et de ses conséquences pluriannuelles.**

II.2 Découpage de l'activité financière en 8 macro-processus dont :

5 relevant du CIB :

- MP1 – Elaboration du budget
- MP2 – Allocation et MAD des ressources
- MP3 – Exécution des dépenses
- MP5 – Exécution des recettes
- MP8 – Pilotage de la MS et des emplois

3 relevant du CIC :

- MP4 – Traitements et opérations de fin de gestion
- MP7 – Restitutions, CR, tableaux de bord
- MP9 – Gestion des actifs

(selon référentiel du ministère)

Les outils du contrôle interne, à décliner par macro-processus :

- **Organigramme fonctionnel et organisationnel** du périmètre ;
- **MAD d'outils et de supports méthodologiques** ; communication des informations auprès de l'ensemble des acteurs identifiés dans le processus ;
- **Cartographie des risques** ;
- **Echelle de maturité des risques** (criticité/probabilité de survenance) ;
- **Plan pluriannuel d'actions** ;
- **Dispositif d'évaluation** et de suivi des actions.

Le référentiel complet des MP du CIF devra permettre de garantir la traçabilité, la fiabilité et l'auditabilité des données financières

Le plan d'action

- La cartographie des risques débouche naturellement sur l'établissement d'un **plan d'action pluriannuel pour couvrir les risques détectés**.
 - Le **plan d'action est au cœur du dispositif de contrôle interne**. Il est l'outil de pilotage, permettant de détailler et suivre les mesures à mettre en œuvre, en fonction du calendrier défini mais aussi d'identifier les responsables en charge du suivi des actions.
 - C'est aussi un outil de communication interne et externe, **opposable à l'auditeur ou le certificateur**.
 - Il permet ainsi :
 - **d'expliquer des choix stratégiques** retenus par l'établissement (hiérarchisation en terme de processus, de périmètre des services et de calendrier) ;
 - **d'assurer un suivi** de la diffusion du renforcement du contrôle interne ;
 - de dessiner une **ligne directive claire pour** les acteurs.
- => Il est voté annuellement par le CA (décembre) pour mise en œuvre en janvier N+1, sur la base des réalisations de l'année N**
-

L'établissement devra être attentif à ce que le gain en termes de **sécurisation et de fluidité des processus soit obtenu sans alourdissement de la charge de travail des services gestionnaires**.

Proposition PLAN D' ACTIONS 2022 | p.1

Synthèse et calendrier
prévisionnel 2022 de
mise en œuvre

Actions	Travaux à réaliser DAF – Référent CIB	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Calendrier 2022 (prév.)
1. Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du Contrôle interne financier (CIF) relevant des instances de gestion existantes de l'UA	1. Elaboration d'une note de cadrage du dispositif de CIF et moyens sous-jacents pour sa mise en œuvre (rôles et attendus des instances et comité de validation)	Note de présentation générale du CI détaillant les enjeux, principes fondateurs, objectifs poursuivis, pilotage et démarche	Lancement du CIF Portage politique par la gouvernance du dispositif, validation de la démarche et du plan d'actions pour 2022 <u>Livr.</u> : note de cadrage validée par le CA + envoi à la DGEFIP selon attendus cf. circulaire 2021)	<u>Information CODIR</u> le 25/2/2022 <u>Information Conseil de gouvernance élargi</u> le 2/3/2022 <u>CA du 10 mars 2022</u> (pour validation)
	2. Créer le COPIL du CIF => Préciser les missions et attributions des acteurs dans le dispositif CIF	Validation de l'organisation générale du CIF par les instances	Créer le comité de pilotage du CIF avec un pilotage assuré par le DGS + membres permanents <u>Livr.</u> : Lettre de mission pour le CIF et le COPIL	<u>Mars 2022</u>
2. Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue	1. Présentation du dispositif et de la démarche générale envisagée (objectifs, réglementation, enjeux, modalités du déploiement, calendrier, ...)	Privilégier les rencontres et échanges de proximité avec les acteurs de terrain directement sur site (opérationnels et responsables de chaque entité concernée) pour une meilleure appropriation et une traduction concrète dans leur environnement de travail	<u>Mettre en place un plan de communication et des entretiens avec les différents acteurs concernés</u> <u>Former et sensibiliser les acteurs aux enjeux du CIF</u> avec une traduction concrète dans leur environnement de travail -identifier les pistes d'amélioration	<u>Mars /avril 2022</u> Information dispositif par le DGS, en Réunion plénière des directeurs
	2. Créer une page dédiée CIF sur l'intranet de l'UA alimentée avec les textes règlementaires, la documentation de référence, (réglementation, notes et procédures internes, OFN, fiches de procédures ...) et actualisée au fil de l'eau	Préfiguration de la matrice des risques budgétaires et identification d'une liste de bonnes pratiques, de dysfonctionnements et de pistes d'amélioration	Identifier les besoins de formation	<u>Avril/juillet 2022</u> rencontres sur site avec les acteurs de terrain

Proposition PLAN D' ACTIONS 2022 | p.2

Synthèse et calendrier
prévisionnel 2022 de
mise en œuvre

Actions	Travaux à réaliser DAF – Référent CIB	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Calendrier 2022 (prév.)
3. Réaliser l'état des lieux de l'organisation financière de l'établissement et de ses processus décisionnels budgétaires existants	Elaborer l'organigramme fonctionnel de l'UA avec une vue consolidée de l'organisation associant les rôles, responsabilités des différents acteurs et définissant leur champ d'intervention et les interactions	Recensement de la documentation existante Analyse de l'existant (acteurs dans les processus, délégations de signatures, habilitations et profils informatiques utilisés, ...) Entretiens et validation avec les intervenants UA identifiés (vision partagée de l'existant)	Tracer l'organisation financière de l'UA avec une vision complète et partagée de l'existant (* qui fait quoi comment ? *) <u>Livr</u> : Cartographie des processus décisionnels budgétaires de l'établissement	1 ^{er} semestre 2022
4. Lancement du MP5 Exécution des recettes (hors formation continue à ce stade) Etablissement d'une cartographie des risques budgétaires, incluant l'évaluation des dispositifs de contrôle existants	1. Analyse détaillée et partagée de l'existant 2. Identification et évaluation des risques budgétaires du macro-processus, ainsi que les contrôles associés 3. Recensement, formalisation et hiérarchisation des risques budgétaires dysfonctionnement et axes d'améliorations 4. Elaborer le référentiel 5. Déterminer la stratégie de mise en œuvre du CIB et le plan d'actions	Recenser la documentation existante (rapport, notes internes, procédures, ...) Identifier les acteurs dans le processus, mettre en place l'organisation et lancer le projet Déterminer la stratégie de mise en œuvre du CIB	<u>Livr</u> : Rédaction du référentiel de CIF pour le MP recettes + Organigramme fonctionnel nominatif du MP (identification des acteurs et leur rôle dans le processus) Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour améliorer les processus et le contrôle interne budgétaire Définir les actions prioritaires en fonction des risques identifiés et le plan de contrôle	Lancement Printemps 2022

POUR VOTE

3.5 Tarifs de la formation continue 2022-2023

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration la politique tarifaire de la formation continue au titre de l'année 2022-2023.

Lien vers document de séance

POUR VOTE

3-6 CPER 2021/2027 – VOILET
IMMOBILIER
DOSSIER D'EXPERTISE ET DE
LABELLISATION

Extension et restructuration POLYTECH
ANGERS

Contextes, Enjeux, Objectifs

- **Projet d'extension Polytech Angers :**
 - comité StraNES (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur)
 - dynamique du SRESRI 2020-2027 (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
 - Standards d'une école d'ingénieurs
- **Créer :**
 - un pôle d'ingénierie fort,
 - Une offre de formations riche,
 - un pôle de recherche reconnue,
- **Regrouper** l'ensemble des activités sur un lieu unique :
 - Un Pôle ingénierie de 1 234 étudiants
 - Des surfaces optimisées et mutualisées
 - Des plateaux techniques (Sim Lab, Biotech Lab)



Extension, surfaces

Opération sur le Site de notre Dame du Lac

- Surface utile brute existante : 6 509 m²

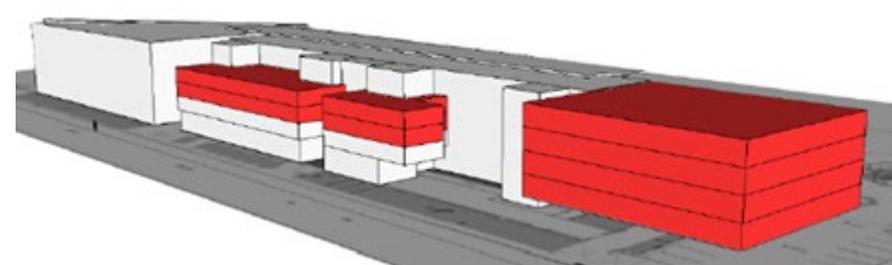
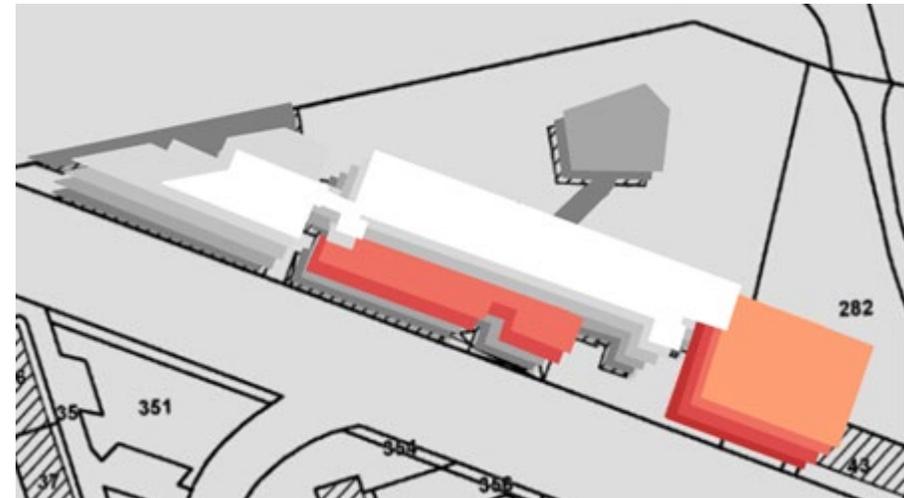
Projet immobilier :

- Extension : 1 700 m²
- Rénovation partielle : 1 303 m²



Parcelle actuelle
de Polytech

Parcelle EW 283
cédée par la ville
d'Angers

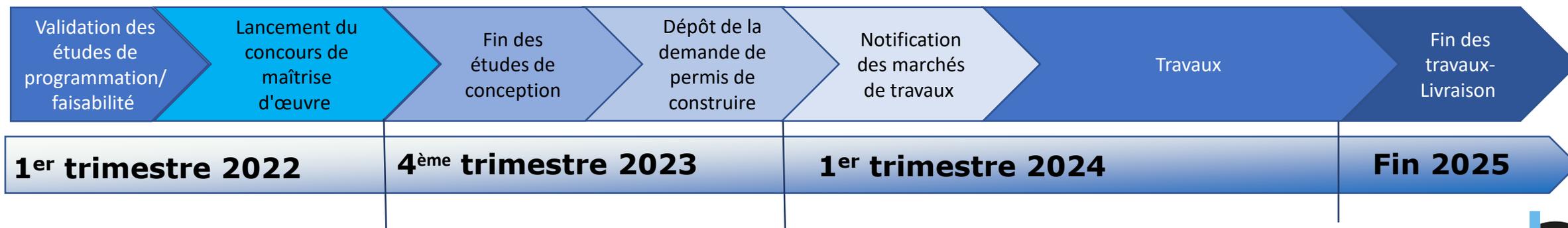


université
angers

Financement, calendrier

Plan de financement (CPER 21/27)	8,9 M€
Région Pays de la Loire	5 M€
Angers Loire Métropole	2,4 M€
Etat	1,5 M€

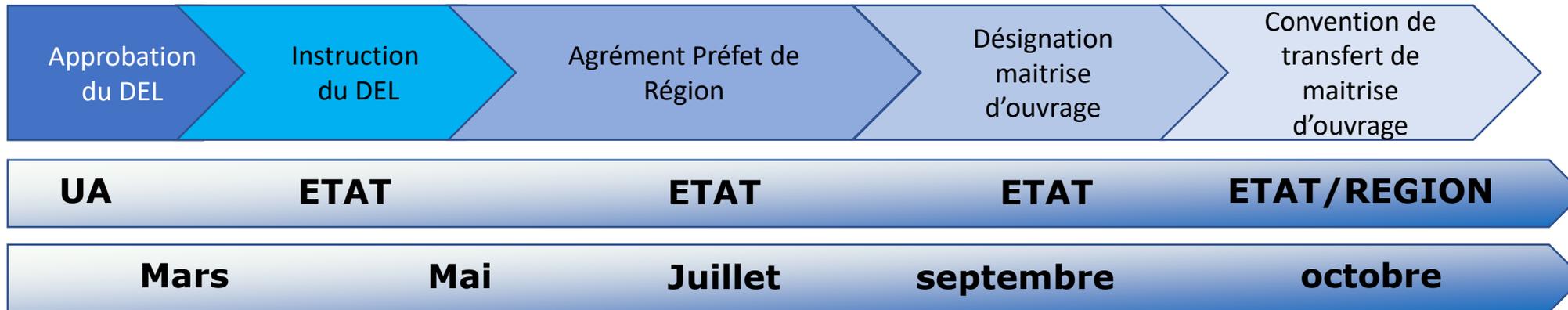
Cout des travaux : 5,18 M€ HT
Cout de l'opération : 8,9 M€ TDC
dont 360 k€ de dotation 1^{er} équipement :



Conduite d'opération

Maitrise d'ouvrage pressentie : Région Pays de la Loire

Calendrier cible préalable à la notification du marché de maitrise d'œuvre :



POUR VOTE

3-7 Demandes de subvention des associations

Nom de l'association	Objet/ Mission de l'association	Subvention accordée en 2021	Demande de subvention 2022	Proposition de subvention 2022
Bibliothèque Anglophone	Activités éducatives culturelles, sociales et familiales en lien avec la pratique de l'anglais	12 500 € (demande d'ajout exceptionnel de 1500 € pour l'année 2021 uniquement)	11 000 €	11 000 €
ASUA (Association Sportive de l'Université d'Angers)	Promouvoir et développer la pratique physique compétitive et non compétitive	11 920 € 10 970 € (section FFS sport U) 950 € (section des personnels) Total 11920 €	11 000 €	11 000 €

4. Vie de l'établissement

4-1 Convention passerelle terre de sciences – **VOTE**

4-1 Convention passerelle terre de sciences - vote

- Le bâtiment de la Passerelle, sur le campus de Belle-Beille, a fait l'objet d'une extension.
- L'objectif est d'accueillir le service de santé universitaire et l'association de culture scientifique Terre des sciences (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI), labellisé Science et Culture Innovation par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

POUR VOTE

5. Ressources Humaines 1/2

5-1 Contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques – **vote**

5-2 Chaires de professeur junior – **information**

5-3 Nouveau Régime Indemnitare des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) - **information**

5-4 Lignes directrices de gestion indemnitaires de l'UA – **vote**

5-5 Modification de la délibération CA0119-2021 du 29 novembre 2021 relative aux critères d'attribution et l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022 - **vote**

5. Ressources Humaines 2/2

5-6 Voie temporaire d'accès au corps des PR - Campagne de promotion interne au titre des années 2021 et 2022 - [information](#)

5-7 Modification de la délibération CA-025-2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels - [vote](#)

5-8 Modification de la délibération CA-115-2021 relative aux primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 - [vote](#)

5-9 Modification de la délibération CA-073-2021 relative au référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2021-2022 - [vote](#)

5-10 Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires Universitaires de santé - [vote](#)

5-1 Contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2019 en formation plénière, a fixé pour 3 ans le nombre de CRCT à 8 semestres par an, sous réserve qu'il soit réajustable en fonction des résultats de la campagne CRCT au titre du CNU.

Tous les dossiers sont déposés au niveau national, le projet du candidat est ensuite présenté au Conseil académique restreint et la Commission de la Recherche émet un avis avant la décision du président.

L'Université a obtenu en 2021 **4 semestres de CRCT spécifiques au titre des SHS pour une dotation en année pleine de 20000€.**

En conséquence, la délibération au titre des 3 années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 doit fixer :

- à 8 les CRCT "classiques"
- auxquelles s'ajoutent les CRCT spécifiques SHS, du cadre LPR, notifiées annuellement par le MESRI.

POUR VOTE

5-2 Chaires de professeur junior

Campagne 2021 - Rappel

Laboratoire	UFR	Section CNU	Durée	Dossier
MINT – Moltech Anjou	Sciences	CNU 31-32, 80-85, CNRS 11-12, INSERM 6	4 ans	PolyMed Chem: Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé
IRHS	Sciences	CNRS : sections 64-65 INRAE SPE	5 ans	FungHyb: Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées

- 2 projets remontés ministère en Juillet 2021
- 2 retenus pour ouverture de chaires
- Contractualisation en cours

5-2 Chaires de professeur junior Campagne 2022

ETAPES PRE- OUVERTURE CHAIRE



3 ETAPES POST-OUVERTURE CHAIRE



5-2 Chaires de professeur junior Campagne 2022 - Critères de priorisation

- **Inscription dans un axe prioritaire de l'établissement**
- **Cohérence avec la stratégie du laboratoire et de la composante**
- **Adossement à un organisme de recherche**

NB :

- *l'identification d'un ou plusieurs candidats potentiels n'est pas obligatoire*
- *Politique de l'Université en matière de CPJ : utiliser cet outil pour renforcer la recherche à l'UA en vue de :*
 - **consolider des domaines d'excellence déjà bien identifiés (Sciences du Végétal, Matériaux Moléculaires) et soutenir l'émergence de thèmes pluridisciplinaires à fort potentiel sociétal (Tourisme, Enfance et Jeunesse).**
 - **Soutenir des thématiques qui possèdent au niveau national/international une visibilité indiscutable**
- *Objectif campagne 2022: remontée de 2 projets au ministère*

5-2 Chaires de professeur junior

Campagne 2022 : propositions des pôles

Laboratoire	UFR	Section CNU	Durée	Dossier
LPG	Sciences	CNU 36, CNRS 19	5 ans	Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères
Moltech Anjou	Sciences	CNRS : sections 13, 04, 08 CNU : sections 31, 28, 30, 63	5 ans	Orga-eDevices : Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques
TEMOS	LLSH	CNU : 20 ^e , 21 ^e et 22 ^e sections CoNRS : sections 32, 33, 38	6 ans	EMHA : Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques
LPPL	LLSH	CNU : 16 ^{ème}	5 ans	EXPREF (EXecutive PRocesses EFFicacity) : Efficacité des processus exécutifs cognitifs et socio-affectifs dans les maladies neurologiques rares : sous-bassement cérébraux, biologiques, psychologiques et socio-économiques

5-2 Chaires de professeur junior Campagne 2022 – Dossiers retenus

- Appel à projet interne et instruction en bureau CR élargi aux composantes
- Critères de priorisation : thématique à fort impact scientifique et sociétal | partenariat ONR | Visibilité internationale | AAP compétitifs | lien fort avec nouvelles formations en master
- 2 dossiers remontés au ministère le 11.02.2022

POUR INFORMATION

Laboratoire	Projet	Partenaire	Durée
TEMOS	EMHA Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques	CNRS	6 ans
LPG	CarbPast Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères	CNRS	5 ans

- Une troisième CPJ est portée par Agrocampus Ouest, au bénéfice de l'UMR IRHS

Laboratoire	Projet	Partenaire	Durée
IRHS	Seed-Adapt Adaptation des semences aux changements climatiques et à la transition agro-écologique	UA, INRAE	6 ans



5-3 - Le nouveau Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC)

Le Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)

Référence : décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs

- **Quand le décret s'applique ?** : dès le 01 janvier 2022 (avec phase transitoire, art.7)
- **Qui sont concernés par le RIPEC (pour l'UA) ?** :
 - Les EC titulaires (PR et MCF) et assimilés (art.1)
 - Ne sont pas concernés les PRAG-PRCE et les hospitalo-universitaires
- **Quand l'EC touche-t-il le RIPEC ?**
 - Versement mensuel à compter du 1/9/2022 (hors cas particulier des chargés d'une mission temporaire)

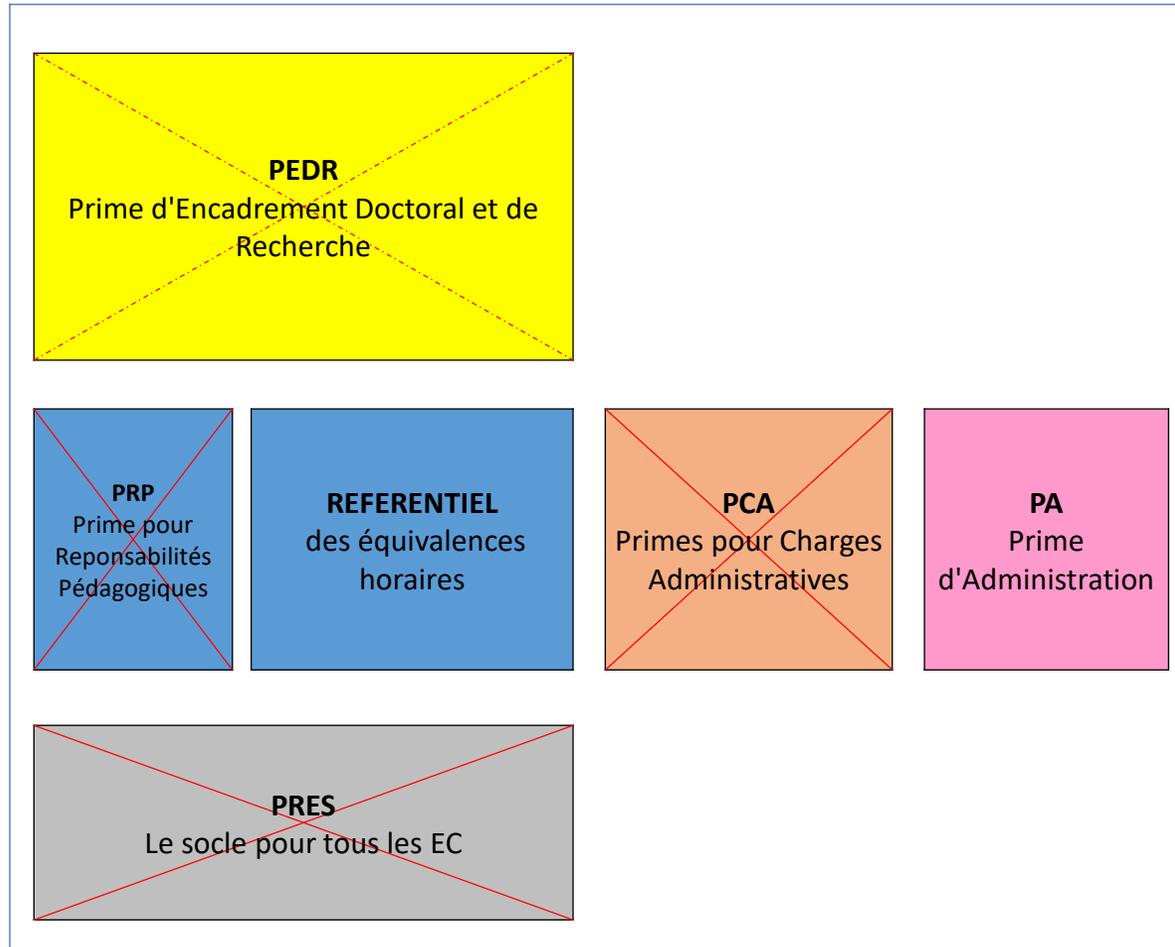
5-3 - Le nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC)

Que comprend le RIPEC ? :

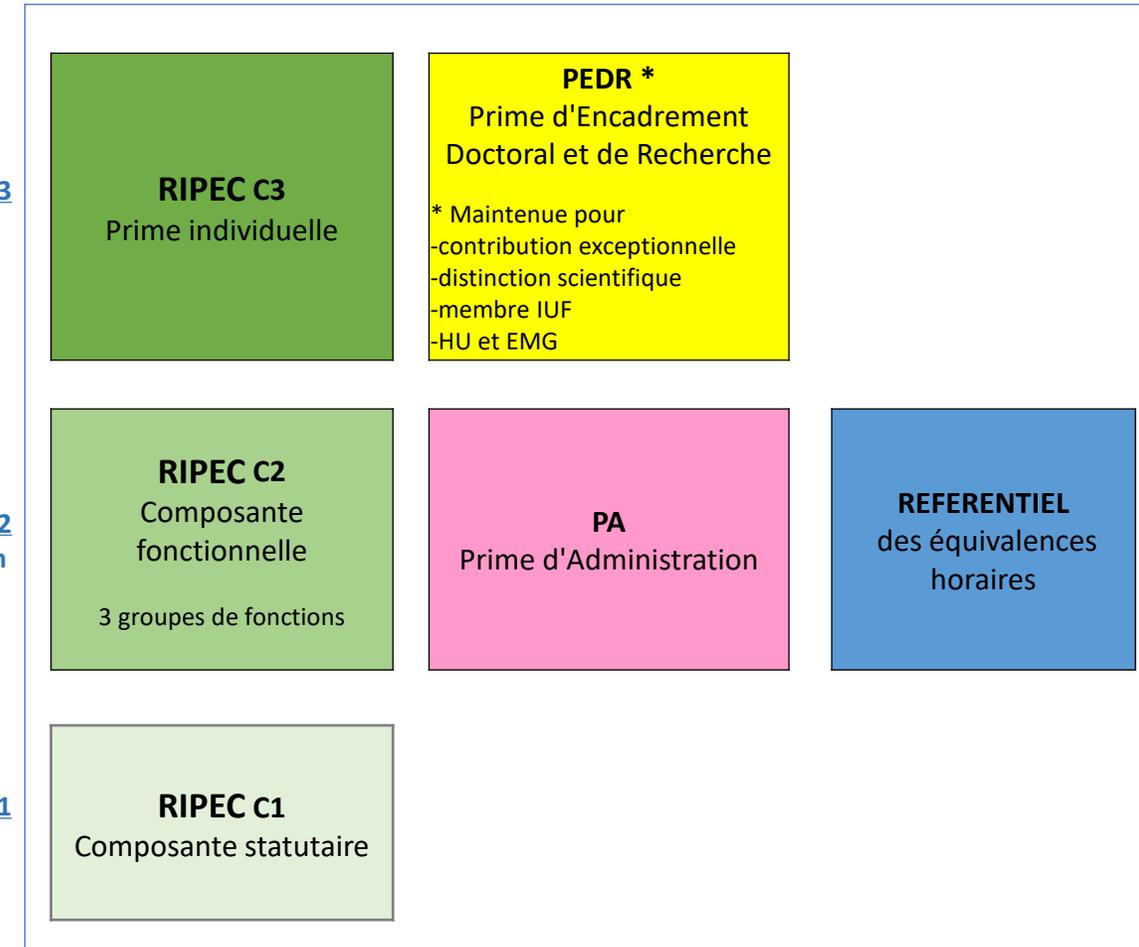
- Une composante indemnitaire C1 statutaire liée au grade (art.2, 3) qui remplace la PRES
- Une composante indemnitaire C2 fonctionnelle liée à des responsabilités ou fonctions particulières (art.2, 3, 5) qui remplace les PCA et PRP en les modifiant.
- Une composante prime C3 individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel (art.2, 4, 5, 6) : elle remplace la PEDR en la modifiant.

5-3 - Le nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC)

REGIME INDEMNITAIRE DES EC JUSQU'EN 2021



LE RIPEC A COMPTER DE 2022



5.3 - Le nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) – **Composante 3** -

• **Sur la composante C3, la prime individuelle :**

- Liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel de l'EC sur l'ensemble de ses missions (art.2)
- Pour y prétendre, l'EC doit déposer un dossier de candidature prenant la forme d'un rapport d'activités (art.2 et 4)
- La C3 fait l'objet d'un plafond (12k€) et d'un plancher (3.5k€) fixés par le MESRI (arrêté), dans les limites d'une dotation fixée par le MESRI (art.2 et 4 et LDG).
- Le calendrier, les modalités de dépôt de candidature, les modalités de saisis des avis des instances et le dispositif de cotation sont fixés par le MESRI (art.4)
- Les modalités d'évaluation des dossiers sont précisées par les LDG ministérielles, elles peuvent être complétées par celles de l'établissement afin de fixer les principes de répartition (art.2 et LDG).

5.3 - Le nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) – **Composante 3**

- **Sur la composante C3, la prime individuelle :**

- L'attribution de la C3 prend effet au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle elles ont été arrêtées (art.4). Le versement de la C3 est mensuel (art.2)
- La période de référence de l'évaluation porte sur les 4 années précédant la candidature (art.4)
- La C3 est attribuée pour 3 ans (art.4)
- Au terme des 3 ans, un délai d'un an est requis avant une autre demande pour le même motif (art.4)
- En cas de changement d'établissement, celui d'accueil prend en charge la prime C3 sur le même montant attribué et sur la durée restante (art.4)

5.3 - Le nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) – **Composante 3**

- **Sur la composante C3, la prime individuelle :**
 - Les EC bénéficiaires de la C3 peuvent être autorisés, une fois tous les 5 ans, à la convertir en CRCT ou en CPP (art. 6)
 - Selon des modalités fixé par le MESRI (arrêté)
 - Sur décision du Président, après avis du CNU pour une CRCT, du CACr pour une CPP
 - Le rachat d'un semestre serait de l'ordre 4.3k€ soit un équivalent de 96 HC
 - Les bénéficiaires de la PEDR le restent jusqu'au terme de l'attribution. Ils ne peuvent présenter une demande de C3 avant un délai d'un an après ce terme (art.7)
 - De la PEDR à la C3, on devrait passer de 56.9M€ à 93.2M€ d'ici 2027

5.3 - Le nouveau Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) – Composante 3

POUR
INFORMATION

Calendrier C3
–
RIPEC

Campagne 2022 de prime individuelle C3 du RIPEC

Mois	Jour	prime individuelle
janvier 2022		arrêté précisant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures
février 2022		arrêté précisant la cotation des avis consultatifs
		adoption des lignes directrices de gestion ministérielles
		adoption éventuelle des lignes directrices de gestion au niveau de l'établissement et publication
mars 2022	3 à 10 h	Ouverture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de prime individuelle
	31 à 16 h	Fermeture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de prime individuelle
avril	1er à 10 h	Vérification de la recevabilité des demandes par les établissements, réunions des conseils académiques en vue de rendre les avis sur les demandes de prime individuelle et saisie des avis dans Galaxie
mai 2022	20 à 17 h	
		24
septembre	29 à 16 h	
décembre 2022	au plus tard le 12	décisions d'attribution de la prime individuelle par le Chef d'établissement
	14 à 16 h	Date limite de saisie des attributions de prime individuelle dans ELARA

5.4 - Les LDG indemnitaires de l'UA

- **Les LDG ministérielles indemnitaires publiées par le MESRI permettent d'entrevoir la stratégie ministérielle sur le déploiement de la composante C3 du RIPEC :**
 - Il est recommandé par ces LDG de ventiler l'attribution de cette prime individuelle selon les principes suivants :
 - Au moins 30% au titre de l'investissement pédagogique.
 - Au moins 30% au titre de l'activité scientifique
 - Au plus 20% au titre de activités d'intérêt général
 - 20% au titre de l'ensemble des missions
 - Les principes et critères de l'établissement doivent permettre, d'ici 2027, des attributions de la prime C3 respectant les proportions F/H de l'établissement (LDG)
 - Les principes de répartition doivent veiller à un juste équilibre entre disciplines, entre corps et grades (LDG)

5.4 - Les LDG indemnitaires de l'UA

Le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) prévoit à son article 2 que la mise en œuvre de ce régime indemnitaire fait l'objet de lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles.

Les présentes LDG pourront être précisées par des LDG d'établissement prises après avis de leur comité social d'administration. Les LDG indemnitaires d'établissement déterminent les principes de répartition des primes et sont approuvées par délibération du conseil d'administration au titre de sa compétence sur les principes de répartition des primes. Ces LDG devront être compatibles avec la présente LDG et rendues publiques. A défaut de LDG d'établissement, les présentes LDG s'appliquent.

Un rapport sur la politique indemnitaire est présenté annuellement au Conseil d'administration et au Comité social d'administration de l'établissement.

Les présentes LDG font l'objet chaque année d'un réexamen jusqu'en 2027 afin notamment de vérifier que le nombre de bénéficiaires des composantes fonctionnelles et individuelles du RIPEC s'élargit conformément aux stipulations du protocole d'accord du 12 octobre 2020.

5.4 - Les LDG indemnitaires de l'UA

Si l'UA souhaite préciser sa stratégie concernant la composante C3 du RIPEC elle doit adopter ses propres LDG indemnitaires, lesquelles doivent :

- Être compatibles avec les LDG ministérielles
- Être conformes au droit
- Être rendues publiques afin d'être connues des EC souhaitant candidater à la campagne d'attribution 2022 qui se déroule du 3 au 31 mars 2022
- Être soumises à l'avis du CT/CSA et approuvées par le CA.
- Être transmises au Recteur

Au titre de l'année 2022 qui voit la mise en place du RIPEC et de la composante C3, l'UA souhaite particulièrement valoriser au sein de ses LDG :

- L'activité scientifique : 80% des attributions
 - L'ensemble des missions de l'enseignant-chercheur : 20% des attributions
 - L'avis du CAC restreint sera sollicité sur la proposition d'attribution
- Une enveloppe de 190 000€ (C3) au titre de l'année 2022 et prime de 5 000€ par bénéficiaire à faire voter en CA.

Résultat des avis du CT du 7 mars : 6 voix pour et 2 abstentions

POUR VOTE

5.5 - Modification de la délibération CA0119-2021 du 29 novembre 2021 relative aux critères d'attribution et l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022

La composante C3 du RIPEC se substituant à la PEDR pour les Enseignants-chercheurs hors santé, **la PEDR devient exclusivement réservée aux Hospitalo-universitaires.**

Modifications proposées de la délibération adoptée par le conseil d'administration du 29 novembre 2021 :

- Limitation de l'objet aux seuls personnels hospitalo-universitaires
- Tous les dossiers notés A reçoivent la prime dans la limite de la dotation
- Enveloppe budgétaire de 15 000 € et prime de 5 000€ par bénéficiaire

POUR VOTE

5.6 - La voie temporaire d'accès au corps des PR (campagne de promotion interne au titre des années 2021 et 2022)

Référence : décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

- **Expérimentation** : sur 5 ans, de 2021 à 2025, une voie temporaire de promotion interne MCF→PR. Si en 2025 les 2000 promotions n'ont pas été atteintes, possible prolongation en 2026
- **Eligibilité** : sont visés les MCF HDR CN ayant plus de 10 ans d'ancienneté au 01/01 de l'année au titre de laquelle la liste de nomination est proposée (pour ¼ des promotions), les MCF HDR HC (pour ¾ des promotions).
- **Contingent de promotion** : un maximum de 400 promotions/an. Le MESRI détermine (arrêté annuel) le nombre de promotions/établissement (pour l'UA, 3 en 2021, 4 en 2022). Ce nombre tient compte :
 - au plan national, du ratio MCF/PR global (cible : 1.5) et par section CNU
 - Et idem pour le contingent établissement
- **Procédure** : elle met en œuvre les principes des LDG « promotion et valorisation des parcours professionnels » du MESRI, notamment en matière d'égalité F/H, en tenant compte de leur part respective dans les disciplines concernées.

5.6 - La voie temporaire d'accès au corps des PR (campagne de promotion interne au titre des années 2021 et 2022)

Procédure

Qui	Fait quoi	Comment
Les enseignants-chercheurs	Déposent sur Galaxie une candidature pour la promotion aux corps PR	Lettre de motivation Rapport d'activité
Le CA	Répartit par disciplines les possibilités de promotions définies par l'arrêté	« dans le respect des priorités nationales »
Le Conseil académique et la section compétente du CNU, du CNU santé ou du CNAP	Donnent un avis sur le dossier du candidat (très favorable, favorable, réservé)	Aptitude professionnelle Acquis de son expérience professionnelle
Le Comité d'audition	Entend les 4 candidats (ayant reçu les avis les plus favorables) pour éclairer la décision du chef d'établissement	Lettre de motivation
Chef d'établissement	Établit la liste des nominations à partir de la liste des candidats auditionnés	sur la base des orientations générales fixées dans les LDG en matière de promotion et de valorisation des parcours, sans renoncer à son « pouvoir d'appréciation » en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, conformément à l'article 18 de la loi du 11 janvier 1984 précitée

5.6 - La voie temporaire d'accès au corps des PR (campagne de promotion interne au titre des années 2021 et 2022)

Calendrier
—
Campagnes
2021 et 2022
de promotions
internes dans
le corps de PR

**POUR
INFORMATION**

Mois	Jour	Opérations
février 2022		Note de la DGRH aux établissements présentant le processus et le calendrier
mars 2022	17	Date limite des réunions du conseil d'administration en vue de répartir par discipline et par grade des candidats les possibilités allouées à l'établissement pour 2021 et pour 2022
	18 à 17 h	Date limite de saisie du nombre de promotions par section dans ELECTRA par les établissements
	22 à 10 h	Ouverture de l'application ELECTRA pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR
avril 2022	au plus tard le 15	Adoption des lignes directrices de gestion au niveau de l'établissement
	21 à 16 h	Fermeture de l'application ELECTRA pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR
	22	Vérification de la recevabilité des demandes par les établissements et réunions des conseils académiques en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes
mai 2022		
juin 2022	21	
	21 à 17 h	Date limite de saisie des avis des conseils académiques dans l'application ELECTRA
	27	Réunions des sections du CNU et du CNAP en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes
octobre 2022	26	
	28	Date limite de saisie des avis des sections du CNU et du CNAP dans l'application ELECTRA
novembre 2022	7	Auditions des candidats ayant obtenu les avis les plus favorables par les comités d'audition
décembre 2022	12	
	14 à 17 h	Date limite de saisie des propositions de nomination dans l'application ELECTRA

5-7 Modification de la délibération CA-025-2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels

Orientations générales

Au plan national	Au plan local
<p>le dispositif à trois grands objectifs sur le plan RH :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Renforcer la capacité d'action pédagogique et scientifique: Une augmentation des enseignants-chercheurs de niveau « professeur » et en particulier au sein des sections les moins favorisées.2. Améliorer le déroulement de carrière pour les maitres de conférences expérimentés qui jouent un rôle essentiel dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en reconnaissant leur valeur professionnelle et leurs acquis de l'expérience, sur l'ensemble des missions qu'ils assument et des activités qu'ils exercent, y compris leurs mandats syndicaux ou électifs.3. Mettre en œuvre un dispositif qui puisse améliorer l'accès des femmes aux corps supérieurs.	<p>En fonction de la politique RH et des priorités académiques de chacun, il convient de compléter ou d'adopter les présentes LDG au niveau de chaque établissement avant de mettre en œuvre le dispositif dit de « repyramidage ».</p> <p>Les « LDG promotions » d'établissement doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none">- « compatibles » avec les présentes lignes directrices de gestion (article 2 du décret du 29 novembre 2019).- débatues devant le conseil d'administration et faire l'objet d'une consultation du conseil social d'administration (actuel comité technique d'établissement). <p>Un bilan annuel de l'application de la LDG d'établissement doit être présenté devant ce dernier conseil, et un bilan du suivi de l'objectif d'égalité femmes hommes dans le cadre du repyramidage doit être communiqué annuellement au conseil d'administration (IV de l'article IV du décret du 20 décembre 2021)</p>

5-7 LDG promotion et valorisation des parcours professionnels - annexe 1a : enseignants-chercheurs et assimilés (modification)

Afin d'adapter les principes directeurs fixés par le MESRI pour cette nouvelle voie de promotion, l'UA doit adopter ses propres LDG :

Pour cette rédaction, il doit être tenu compte des éléments suivants :

- **7 possibilités de promotion**, 3 au titre de 2021, 4 au titre de 2022 (cible nationale : 3/4 MCF HC, 1/4 MCF CN)
- **Les recommandations du MESRI (LDG):**
 - viser les sections les moins favorisés (ratio MCF/PR > 1.5). Selon le MESRI, les disciplines les plus déficitaires pour l'UA sont les CNU 11, 14, 16, 19, 23, 27, 32, 36, 60, 64, 65, 67, 68, 86. (A adapter selon vivier)
 - éviter les sections sans vivier ou avec un nombre très limité d'éligibles
 - améliorer l'accès des femmes au corps des PR

5.7 - LDG promotion et valorisation des parcours professionnels - annexe 1a : enseignants-chercheurs et assimilés (modification)

L'annexe 1a des LDG promotion et valorisation des parcours professionnels de l'UA doit donc être complétée pour intégrer cette nouvelle voie de promotion (LDG MESRI) et des éléments spécifiques liée à la stratégie de l'UA pour les années 2021 et 2022.

V.2 Les Lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de promotion de corps

L'université d'Angers souhaite donner plus de collégialité au processus de sélection final des candidats. Pour cela, l'avis du Conseil académique restreint sera sollicité sur la constitution des Comités d'audition avant la désignation de leurs membres par le Président.

Pour la campagne 2022 au titre des années 2021 et 2022, l'université d'Angers vise un double objectif : privilégier les sections présentant un ratio PR/MCF défavorable et améliorer l'accès des femmes au corps supérieur. Pour cela, les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière dans le choix des disciplines (sections CNU) dans lesquelles seront ouvertes des possibilités de promotions :

- un ratio PR/MCF défavorable ;*
- l'existence dans la section d'un vivier d'enseignants-chercheurs éligibles comportant au moins une femme ;*
- un déficit cumulé de PR et de femmes PR par rapport à la moyenne nationale, pour la section.*

Résultat des avis du CT du 7 mars 2022 : 8 voix pour

POUR VOTE

5.7 - LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – choix des sections

Le conseil d'administration répartit par discipline les possibilités de promotions internes allouées à l'université, au titre de 2021 (3 possibilités) et au titre de 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement

- **5 Sections vérifiant l'ensemble des critères (au titre de 2021 ou 2022)**
 - **Section CNU 08, 2 MCF HDR recevables dont 1 femme**
 - **Section CNU 16, 3 MCF HDR recevables dont 2 femmes (en 2022)**
 - **Section CNU 23, 2 MCF HDR recevables dont 2 femmes**
 - **Section CNU 27, 4 MCF HDR recevables dont 1 femme**
 - **Section CNU 86, 2 MCF HDR recevables dont 1 femme (en 2022)**

- **3 Sections vérifiant l'ensemble des critères hors question sur le vivier**
 - **Section CNU 19, 2 MCF HDR recevables mais pas de femme**
 - **Section CNU 31 : 2 MCF HDR recevables mais pas de femme**
 - **Section CNU 64 : 1 MCF HDR recevable, 1 femme**

5.7 - LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – choix des sections

Le conseil d'administration répartit par discipline les possibilités de promotions internes allouées à l'université, au titre de 2021 (3 possibilités) et au titre de 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement

- *Il est proposé que le CA se prononce sur les 5 sections vérifiant l'ensemble des critères (au titre de 2021 ou 2022)*
 - *Section CNU 08 : 1 promotion*
 - *Section CNU 16 : 1 promotion*
 - *Section CNU 23 : 1 promotion*
 - *Section CNU 27 : 1 promotion*
 - *Section CNU 86 : 1 promotion*

POUR VOTE

5.7 - LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – choix des sections

Le conseil d'administration répartit par discipline les possibilités de promotions internes allouées à l'université, au titre de 2021 (3 possibilités) et au titre de 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement

- *Il est proposé que le CA se prononce sur le choix de 2 sections parmi les 3 sections vérifiant l'ensemble des critères hors question sur le vivier (au titre de 2021 ou 2022)*
 - *Section CNU 19 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables mais pas de femme)*
 - *Section CNU 31 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables mais pas de femme)*
 - *Section CNU 64 : 1 promotion (rappel : 1 MCF HDR recevable, 1 femme)*

POUR VOTE

5.7 - LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – choix des sections

Le conseil d'administration répartit par discipline les possibilités de promotions internes allouées à l'université, au titre de 2021 (3 possibilités) et au titre de 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement

Il est proposé que le CA se prononce sur la ventilation par année des possibilités de promotions internes

- *Promotions internes LPR au titre de 2021 – 3 possibilités*
 - *Section CNU 08 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 1 femme)*
 - *Section CNU 19 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 0 femme)*
 - *Section CNU 27 : 1 promotion (rappel : 4 MCF HDR recevables dont 1 femme)*

- *Promotions internes LPR au titre de 2022 – 4 possibilités*
 - *Section CNU 16 : 1 promotion (rappel : 3 MCF HDR recevables dont 2 femmes en 2022)*
 - *Section CNU 23 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 2 femmes)*
 - *Section CNU 31 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 0 femme)*
 - *Section CNU 86 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 1 femme en 2022)*

POUR VOTE

5.8 - Modification de la délibération CA-115-2021 relative aux primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 – vote

MODIFICATIONS APORTEES AU TABLEAU 2021-2022 DES PA-PCA par rapport à 2020-2021

Partie B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université) - -

Ajout d'une PCA : Directrice du SCAFOP

Directrice du SCAFOP	5 573,73 €
Directeur SUIO-IP	5 573,73 €
Directeur SUAPS	5 573,73 €
Directrice Service commun UA Culture	5 573,73 €
	22 294,91 €

Résultat des avis du CT du 14 janvier 2022 : 7 pour - 2 abstentions

Ajouts de 2 PCA pour des chargés de missions COMUE :

Chargé de mission Psychologie COMUE	1 631,33 €
Chargé de mission STAPS COMUE	1 631,33 €

Résultat des avis du CT du 7 mars 2022 : 4 abstentions et 4 oppositions

POUR VOTE

5-9 Modification de la délibération CA-073-2021 relative au référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2021-2022

-Ajout d'une prestation dans la rubrique « Innovation pédagogique et accompagnement :

Ajout →

FONCTIONS	H ETD	Financement
I. – Innovation pédagogique et accompagnement		
Organisation et mise en œuvre d'une évaluation formative complexe (définie conjointement par la composante et l'équipe pédagogique – cahier des charges Thélème) comportant un temps spécifique de rétroaction collective, et dans le cadre d'un enseignement (CM>18h) à grands effectifs	groupe supérieur à 200 : 6 groupe supérieur à 400 : 10	composante (Thélème)

5-9 - Référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs année universitaire 2021-2022

- Modification de valorisation de prestations la rubrique « Animation, encadrement ou valorisation de la recherche » :

ANIMATION, ENCADREMENT ou valorisation de la recherche			
Description des activités à prendre en compte	FONCTIONS	H ETD maximum	Financement
I. – Activités de direction de structures			
III. – Activité d'animation de projet scientifique			
Modif. → Coordination scientifique de projets de recherche européens	Porteur de projets européens Horizon Europe	maximum 60 HETD	UA recherche
Modif. → Coordination scientifique de projets de recherche ou de valorisation stratégiques pour l'établissement	Coordinateur.trice scientifique de projets de recherche ou de valorisation stratégiques pour l'établissement	maximum 60 HETD sur demande motivée après avis du bureau de la commission recherche	UA recherche

Résultat des avis du CT du 14 janvier 2022 : 5 pour - 2 abstentions - 2 oppositions

POUR VOTE



5-10 Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires Universitaires de santé - vote

Les postes de professeurs associés des disciplines médicales sont créés dans le cadre du plan Territoire de Santé. Les nominations ont lieu au 1er septembre. Leur financement est externe et passe par une convention avec les différents partenaires qui souhaitent créer ces postes.

Support d'emploi	Discipline	Création	Date d'effet	Commentaire
PAST	Néphrologie	OUI	01/09/2022	Projet Territoire Universitaire de Santé
PAST	Médecine d'urgence	OUI	01/09/2022	Projet Territoire Universitaire de Santé
PAST	Radiothérapie	OUI	01/09/2022	Projet Territoire Universitaire de Santé

**POUR
VOTE**

6. Enseignement et conventions 1/2

6-1 Calendrier universitaire 2022-2023 - **vote**

6-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en Master - **votes**

6-3 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) - **vote**

6-4 Modification de la délibération CA 145-2021 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes - **vote**

6. Enseignement et conventions 2/2

6-5 Création de l'attestation universitaire « Simulation en Santé niveau 2 » - Faculté de santé - **vote**

6-6 Création du DIU physiologie, médecine et traumatologie du sport – Faculté de santé – **vote**

6-1 Calendrier universitaire 2022-2023 - vote

Lien vers document de séance

- Résultat des votes de la CFVU du 10 janvier 2022 : adopté à l'unanimité avec 21 voix pour

Une modification du calendrier, relative à l'ajout de la date des inscriptions tardives en LAS, a été présentée en CFVU du 7 mars 2022.

- Résultat des votes de la CFVU du 7 mars 2022 : 30 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

VOTE

6-2 – Calendrier des admissions en master soumis au CNESER

24 juin 2022 : clôture de la phase principale durant laquelle les établissements d'enseignement supérieur notifient aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission.

8 juillet : clôture, pour les étudiants admis dans le cadre de la phase principale, de la période d'inscription administrative (s'ils disposent à cette date des pièces nécessaires).

13 juillet : clôture de la 1^{re} phase complémentaire durant laquelle les établissements d'enseignement supérieur notifient aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission.

18 juillet : clôture, pour les étudiants admis dans le cadre de cette 1^{re} phase complémentaire, de la période d'inscription administrative.

22 juillet : clôture de la 2^e phase complémentaire durant laquelle les établissements d'enseignement supérieur notifient aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission.

26 août : clôture, pour les étudiants admis dans le cadre de cette seconde phase complémentaire, de la période d'inscription administrative.

6-2 – Calendrier des admissions en master

Date limite de réponse à tous les candidats : **24 juin 2022.**

Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **8 juillet** pour tous les candidats admis en master.

Pour les candidats acceptés en master ne pouvant pas justifier de l'obtention de leur licence (jury tardif), la date d'inscription est reportée au plus tard au **18 juillet.**

Au-delà de cette date, les étudiants non inscrits seront considérés comme démissionnaires. Leur place sera proposée aux candidats inscrits sur liste complémentaire.

6-2 Calendrier des admissions et des inscriptions en Master - vote

Avec le report de la plateforme Trouver Mon Master, il est nécessaire de voter :

- Le calendrier de la campagne de recrutement – **VOTE**

Résultat des votes de la CFVU du 7 mars 2022 : 34 voix pour et 2 abstentions

- Le calendrier des inscriptions – **VOTE**

Résultat des votes de la CFVU du 7 mars 2022 : unanimité avec 36 voix pour.

6-3 Dossier accréditation INSPE 2022-2027

Institut National du Professorat et de l'Éducation - Académie de Nantes: composante de l'Université de Nantes, avec pour universités partenaires, l'UA et LMU

5 sites: Angers, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Nantes

Nécessité d'approbation du dossier d'accréditation par les instances des Universités partenaires. (Vote au conseil d'Institut le 19 janvier 2022)

Axes stratégiques du prochain contrat

Qualité de la formation :

- Master universitaire et professionnel : formation, recherche et pratique
- Liens avec différents partenaires
- Mettre l'étudiant au cœur du dispositif de formation

Recherche : L'Inspé n'est pas une unité de recherche mais

- Irriguer la formation par la recherche
- Formation continue
- Pouvoir répondre à des AAP spécifiques

International :

- Master en deux ans (concours en M2),
- Favoriser la mobilité sortante et entrante
- Formation des étudiants

Offre de formation

- Offre de formation : reste inchangée (mêmes mentions, mêmes parcours)
- Pour les trois Mentions « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement Éducatif », conformité avec les objectifs principaux de la réforme :
 - ❖ Formation « valeurs de la République », « Laïcité », « Égalité Filles-Garçons » et « École Inclusive »
 - ❖ L'APC comme une trajectoire durant la durée du contrat
 - ❖ Conformité des stages
 - ❖ Le tiers des enseignants ont une classe en responsabilité.

Budget de projet

- Inspé est un projet partenarial (impliquant une ou plusieurs universités et le Rectorat).
- Chaque partenaire contribue à construire ce projet et apporte des moyens (financiers et/ou humains et/ou immobiliers...).
- Les Ministères apportent une dotation spécifique

Résultat des votes du CAC du 8 mars 2022 : Décision adoptée à la majorité avec 57 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

6-3 Modification de la délibération CA 145-2021 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé à la rentrée de septembre 2022

La Région accepte de financer 27 places en maïeutique en 2ème année à la rentrée de septembre 2022. 25 places avaient été votées par la CFVU et le CA en décembre 2021, deux places supplémentaires sont donc ouvertes.

Une place est ouverte en Pluripass, l'autre en LAS.

Décision adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 1 abstention par la CFVU du 10 janvier 2022.

6-4 Création de l'attestation universitaire « Simulation en Santé niveau 2 » Faculté de santé

Les participants à l'actuelle attestation universitaire de formation à la simulation en santé sont massivement demandeurs d'une formation complémentaire, à distance de la première, afin :

- d'approfondir les connaissances précédemment acquises,
- de discuter des expériences et difficultés rencontrées durant leurs premières sessions,
- d'aborder des situations plus complexes.

Toutes les sessions sont en présentiel. Il faut avoir obtenu l'attestation universitaire en simulation en santé pour suivre cette formation.

Décision adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 1 abstention à la CFVU du 10 janvier 2022.

6-5 Création du DIU physiologie, médecine et traumatologie du sport – Faculté de santé – vote

Avec la suppression de la capacité de médecine et biologie du sport, il s'avère nécessaire de transformer la capacité en DIU afin :

- de couvrir les besoins du monde sportif pour le suivi des équipes locales, les surveillances de terrain et les demandes des centres médico-sportifs sollicités pour les certificats sportifs,
- de tirer profit des expertises et complémentarités locales.

Cette formation est ouverte aux médecins diplômés et aux internes.

Décision adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour à la CFVU du 10 janvier 2022.

POUR VOTE

7. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Calendrier des prochains C.A.

- Jeudi 14 avril 2021 à 14h30
- Jeudi 12 mai 2021 à 14h30
- Jeudi 9 juin 2021 à 14h30
- Jeudi 7 juillet 2021 à 14h30